



Lignes directrices pour le Standard international pour les autorisations d'usage à des fins thérapeutiques

Table des matières

INTRODUCTION	5
PORTEE	5
COMMENT UTILISER LES LIGNES DIRECTRICES	6
DIAGRAMMES DE PROCEDURE D'AUT	7
SECTION 1: LISTE DES INTERDICTIONS	8
CHAPITRE 1 : LISTE DES INTERDICTIONS	9
SECTION 2: DEMANDER UNE AUT	11
CHAPITRE 2 : LE PROCESSUS DE DEMANDE	12
CHAPITRE 3 : QUAND FAIRE UNE DEMANDE D'AUT ?	14
1. Pour les substances interdites seulement en compétition	15
2. Pour les substances interdites en tout temps	16
CHAPITRE 4 : OÙ FAIRE UNE DEMANDE D'AUT ?	17
1. Sportifs de niveau national	18
2. Sportifs de niveau international	20
3. Sportifs de niveau récréatif	21
CHAPITRE 5 : QUELLES SONT LES RESPONSABILITÉS D'UN SPORTIF QUI PRÉSENTE UNE DEMANDE D'AUT ?	22
1. Renseignements médicaux à fournir à l'OAD	23
2. Traitement des demandes incomplètes	25
3. De plus amples renseignements	26
4. Traitement médical avant la délivrance d'une AUT	26
5. Coûts d'une demande d'AUT	26
CHAPITRE 6 : QUE SE PASSE-T-IL APRÈS QU'UN SPORTIF A SOUMIS UNE DEMANDE D'AUT ?	27
1. Traitement d'une demande d'AUT	28
2. Validité d'une AUT	28
CHAPITRE 7 : QUE SE PASSE-T-IL UNE FOIS L'AUT ACCORDÉE ?	29
1. Changements au traitement médical	30
2. Renouvellement d'AUT	30
CHAPITRE 8 : QUE SE PASSE-T-IL SI UNE AUT EST REFUSÉE ?	31
1. Explication des raisons du refus	32
2. Information médicale manquante	32

CHAPITRE 9 : OÙ EN APPELER D'UNE DÉCISION RELATIVE À UNE AUT ?	33
1. Introduction	34
2. Sportifs de niveau national	34
3. Sportifs de niveau international	34
4. Appels d'une décision du CAUT d'un organisateur de grandes manifestations	34
CHAPITRE 10 : UTILISATION DES INFORMATIONS PERSONNELLES DES SPORTIFS TOUT AU LONG DU PROCESSUS D'AUT	35
1. Traitement des informations personnelles des sportifs.....	36
2. Protection des informations des sportifs	37
SECTION 3: OBTENTION D'UNE AUT	39
CHAPITRE 11 : QUAND UN SPORTIF PEUT-IL DEMANDER UNE AUT RETROACTIVE (ARTICLE 4.1 DU SIAUT) ?	40
1. Demande rétroactive	41
CHAPITRE 12 : CRITERES DE DELIVRANCE D'UNE AUT (ARTICLE 4.2 DU SIAUT)	54
1. Évaluation des critères de l'article 4.2 du SIAUT	55
2. Sécurité et considérations juridiques non prises en compte dans la délivrance d'une AUT	62
CHAPITRE 13 : QUAND SERAIT-IL MANIFESTEMENT INJUSTE DE REFUSER UNE AUT RETROACTIVE (ARTICLE 4.3 DU SIAUT) ?	63
1. Évaluation des demandes au titre de l'article 4.3 du SIAUT	63
2. Processus relatif à l'article 4.3 du SIAUT	64
3. Exemples	68
SECTION 4: RESPONSABILITÉS DES OAD	73
CHAPITRE 14 : COMMENT LES OAD DOIVENT-ELLES TRAITER LES DEMANDES D'AUT ?	78
1. Mise en place d'un processus d'AUT	79
2. Mise en place de procédures internes	79
3. Mise à jour du formulaire de demande d'AUT	80
4. Respect des échéances	81
CHAPITRE 15 : OAD PARTICIPANT AU PROCESSUS D'AUT	81
1. Organisations nationales antidopage (ONAD)	82
2. Fédérations internationales (FI).....	85
3. Organismes de grandes manifestations	87
4. Organisations régionales antidopage (ORAD)	88
CHAPITRE 16 : COMMENT LES OAD DOIVENT-ELLES ORIENTER LES SPORTIFS ?	89
1. Information à fournir après le refus d'une AUT	90
2. Éducation en lien avec le processus d'AUT	92

CHAPITRE 17 : COMMENT LES OAD DOIVENT-ELLES TRAITER L'INFORMATION CONFIDENTIELLE ?	92
1. Exigences strictes en matière de confidentialité du contenu des AUT	93
2. Avis de confidentialité aux sportifs	96
SECTION 5: COMITE D'AUTORISATION D'USAGE A DES FINS THERAPEUTIQUES (CAUT)	98
CHAPITRE 18 : MISE EN PLACE D'UN CAUT	99
1. Composition d'un CAUT	100
2. Composition d'un CAUT d'organisateur de grandes manifestations	100
3. Conflit d'intérêts et confidentialité pour les médecins d'un CAUT	100
CHAPITRE 19 : COMMENT FONCTIONNE UN CAUT ?	102
1. Procédure générale du CAUT	103
2. Évaluation d'AUT et rapport aux OAD	103
3. Durée des AUT	104
SECTION 6: PROCESSUS DE RECONNAISSANCE D'UNE AUT	107
CHAPITRE 20 : PRINCIPES GENERAUX DE LA RECONNAISSANCE D'AUT	108
1. Traitement du processus de reconnaissance	109
CHAPITRE 21 : TYPES DE RECONNAISSANCE	110
1. Processus de reconnaissance standard	110
2. Processus de reconnaissance automatique	112
SECTION 7: EXAMENS DES AUT PAR L'AMA	113
CHAPITRE 22 : QU'EST-CE QU'UN EXAMEN D'AUT PAR L'AMA ?	114
1. Description d'un examen d'AUT par l'AMA	115
2. Demande d'examen d'AUT par l'AMA	115
3. Examens obligatoires d'AUT par l'AMA	115
CHAPITRE 23 : DEMANDE D'EXAMEN D'AUT PAR L'AMA	116
CHAPITRE 24 : STATUT D'UNE AUT DURANT UN EXAMEN PAR L'AMA	119
SECTION 8: AUT ET ADAMS	121
CHAPITRE 25 : QU'EST CE QU'ADAMS ?	122
ANNEXE	124

Lignes directrices pour le Standard international pour les autorisations d'usage à des fins thérapeutiques

Introduction

Le Standard international pour les autorisations d'usage à des fins thérapeutiques (SIAUT) a été conçu pour fournir aux sportifs, aux organisations antidopage (OAD), aux médecins et au personnel d'encadrement des sportifs un processus détaillé, équitable et compréhensible qui doit être suivi lorsqu'un sportif doit utiliser des substances ou des méthodes incluses dans la Liste des interdictions (la Liste) de l'Agence mondiale antidopage (AMA) en raison d'une maladie ou d'un problème de santé.

Le processus de demande d'autorisation d'usage à des fins thérapeutiques (AUT) permet aux sportifs de soumettre une demande d'AUT lorsqu'un traitement médical requis nécessite l'utilisation d'une substance interdite ou d'une méthode interdite. Ce processus, qui protège tous les sportifs propres, favorise la compétition dans un contexte équitable.

Si une AUT est accordée, un sportif peut commencer ou continuer à utiliser la substance ou la méthode autrement interdite pendant la compétition sans qu'il en résulte une violation des règles antidopage (VRAD) et une sanction, le cas échéant.

Un sportif qui demande une AUT doit avoir un problème de santé diagnostiqué, confirmé par des données médicales pertinentes qui satisfont aux critères du SIAUT pour la délivrance d'une AUT. Ces données obligatoires, fournies par le médecin du sportif, doivent accompagner la demande d'AUT envoyée à l'OAD. Cette information doit être conforme aux [lignes directrices sur les AUT à l'intention des médecins](#) et aux [listes de vérification sur les AUT](#) pertinentes. Ces lignes directrices et ces listes de vérification couvrent les problèmes de santé courants ou difficiles qui requièrent une demande d'AUT.

Portée

Le présent document sur les Lignes directrices pour le SIAUT (les Lignes directrices) oriente les sportifs, les OAD, les médecins et le personnel d'encadrement des sportifs dans le processus d'AUT, notamment en leur expliquant clairement que seules les substances et méthodes figurant dans la Liste nécessitent une AUT.

Les Lignes directrices décrivent plus en détail les questions relatives à l'AUT abordées dans le Code mondial antidopage (le Code) et le SIAUT. Mentionnons que certains sujets relatifs à l'AUT abordés dans le Code ne sont pas traités dans le SIAUT et inversement. L'article 4.4 du Code décrit les principes fondamentaux du processus d'AUT pour les sportifs, les organisations nationales antidopage (ONAD),

les fédérations internationales (FI) et les organisateurs de grandes manifestations, abordant des thèmes comme la compétence, les appels et les revues de l'AMA. Le SIAUT couvre les éléments plus généraux du processus d'AUT.

Les présentes Lignes directrices traitent des principales responsabilités des OAD, notamment le soutien aux sportifs qui doivent faire une demande d'AUT, des lignes directrices pour éclairer les décisions du Comité d'autorisation d'usage à des fins thérapeutiques (CAUT), de la reconnaissance des AUT et de la communication des décisions relatives aux AUT. Les dispositions relatives à la confidentialité et le rôle de l'AMA dans l'examen des décisions d'AUT sont également abordés.

Ces Lignes directrices visent à fournir des informations claires et des orientations complémentaires à celles du Code et du SIAUT. Contrairement au Code et au SIAUT, elles ne constituent pas un document obligatoire. En cas de conflit entre le Code et/ou le SIAUT et les présentes Lignes directrices, le Code et/ou le SIAUT (selon le cas) doivent prévaloir.

Comment utiliser les Lignes directrices

Comment pouvez-vous tirer le meilleur parti du présent document? Ces Lignes directrices se veulent un outil de soutien destiné aux OAD, aux sportifs, au personnel d'encadrement des sportifs et aux médecins. Nous savons que les organisations et les personnes peuvent avoir des besoins différents, c'est pourquoi nous avons conçu des sections et des chapitres pour vous aider à vous y retrouver.

Si vous n'êtes pas familier avec les AUT ou avec la lutte antidopage, ou si c'est la première fois que votre organisation élabore un programme d'AUT, il pourrait être utile de lire les présentes Lignes directrices du début à la fin, et de tirer parti des exemples, des figures et des modèles. Vous suivrez ainsi un processus logique pour élaborer votre programme d'AUT.

Pour de l'aide concernant un point ou un article particulier du SIAUT, sélectionnez le chapitre correspondant afin de vous y rendre directement. Pour obtenir davantage de contexte, parcourez les chapitres.

Pour un aperçu du contenu des Lignes directrices, ou si vous avez besoin rapidement d'un rappel ou d'un guide de référence, consultez le sommaire pour déterminer quels chapitres seront les plus susceptibles de vous aider dans votre travail. Cela peut également aider les OAD à concevoir, mettre à jour ou améliorer leur programme d'AUT. N'oubliez pas qu'en guise de complément à ces Lignes directrices, vous trouverez sur [ADEL](#) diverses ressources sur l'AUT pour vous aider à atteindre vos objectifs.

Ressources et documentation

Les ressources suivantes sont accessibles sur le [site Web](#) de l'AMA :

- ❖ [Code mondial antidopage 2021](#)
- ❖ [Standard international pour les autorisations d'usage à des fins thérapeutiques](#)
- ❖ [Liste des interdictions](#)
- ❖ [Questions et réponses sur l'autorisation d'usage à des fins thérapeutiques](#)
- ❖ [Lignes directrices sur les AUT à l'intention des médecins pour divers problèmes de santé](#)
- ❖ [Listes de vérification sur les AUT pour divers problèmes de santé](#)
- ❖ [Plateforme d'éducation et d'apprentissage antidopage \(ADEL\) pour les professionnels de la santé](#)
- ❖ [ADEL pour les sportifs de niveau international](#)
- ❖ [ADEL pour les sportifs de niveau national](#)
- ❖ [Lignes directrices pour la gestion des résultats, les audiences et les décisions](#)
- ❖ [Standard international pour la protection des renseignements personnels \(SIPRP\)](#)

Diagrammes de procédure d'AUT

Les diagrammes suivants figurent dans les présentes Lignes directrices :

- ❖ Cycle de vie d'une AUT
- ❖ Où les sportifs de niveau national (ou inférieur) doivent-ils faire leur demande?
- ❖ Quand faire une demande d'AUT pour l'usage de GC?
- ❖ Article 4.3 du SIAUT – Diagramme d'AUT
- ❖ Article 4.3 du SIAUT – Processus des OAD
- ❖ Diagramme d'AUT pour les ONAD
- ❖ Diagramme d'AUT pour les FI
- ❖ Diagramme d'AUT pour les organisateurs de grandes manifestations

SECTION 1 :

Liste des interdictions

Cette section contient des informations générales sur la Liste des interdictions de l'AMA. Elle explique pourquoi certaines substances et méthodes y sont incluses et rappelle que les AUT constituent des exemptions accordées pour des raisons thérapeutiques.



CHAPITRE 1 :

Liste des interdictions

LISTE DES INTERDICTIONS

SECTION 1

Liste des interdictions

DEMANDER UNE AUT

SECTION 2

Le processus de demande

Quand faire une demande d'AUT?

Où faire une demande d'AUT?

Quelles sont les responsabilités d'un sportif qui présente une demande d'AUT?

Que se passe-t-il après qu'un sportif a soumis une demande d'AUT?

Que se passe-t-il une fois l'AUT accordée?

Que se passe-t-il si une AUT est refusée?

Où en appeler d'une décision relative à une AUT?

Informations personnelles des sportifs

OBTENTION D'UNE AUT

SECTION 3

Critères d'AUT rétroactive

Critères de délivrance d'une AUT

Quand serait-il manifestement injuste de refuser une AUT rétroactive?

RESPONSABILITÉS DES OAD

SECTION 4

Comment les OAD doivent-elles traiter les demandes d'AUT?

OAD participant au processus d'AUT

Comment les OAD doivent-elles orienter les sportifs?

Comment les OAD doivent-elles traiter l'information confidentielle?

COMITÉ D'AUT (CAUT)

SECTION 5

Mise en place d'un CAUT

Comment fonctionne un CAUT?

PROCESSUS DE RECONNAISSANCE D'UNE AUT

SECTION 6

Principes généraux de la reconnaissance d'AUT

Types de reconnaissance

EXAMENS DES AUT PAR L'AMA

SECTION 7

Qu'est-ce qu'un examen d'AUT par l'AMA?

Demande d'examen d'AUT par l'AMA

Statut d'une AUT durant un examen par l'AMA

AUT et ADAMS

SECTION 8

Qu'est-ce qu'ADAMS?

Il doit être parfaitement clair que les AUT fournissent aux sportifs des exemptions pour l'utilisation et la possession de substances comprises dans la Liste ou pour le recours à des méthodes qui y figurent. Par conséquent, les sportifs, le personnel d'encadrement des sportifs et les responsables des OAD doivent d'abord s'assurer qu'une AUT est requise. Autrement dit, si une substance ou une méthode n'est pas interdite, aucune AUT n'est nécessaire. Les sportifs peuvent vérifier si la substance est interdite sur le site Web de l'AMA ([Liste des interdictions](#) et [ADEL](#)) ou dans une base de données nationale de médicaments (le cas échéant), par l'intermédiaire de leur ONAD. DRO Global est notamment utilisé dans plusieurs pays. D'autres pays ont leur propre base de données, comme eirpharm.com en Irlande.

À l'issue d'un processus exhaustif de consultation auprès d'experts et de partenaires, la Liste est mise à jour chaque année et publiée sur le site Web de l'AMA au plus tard le 1^{er} octobre; elle entre en vigueur le 1^{er} janvier suivant. Bien que théoriquement, elle puisse être mise à jour à tout moment, cela n'arrive presque jamais. Néanmoins, il est judicieux pour les sportifs et leur personnel d'encadrement de vérifier la Liste avant d'entreprendre un traitement ou de commencer à utiliser un médicament.

Il convient également de noter que la Liste est harmonisée pour tous les sports, ce qui signifie que, même si la substance ou la méthode n'a pas d'effet d'amélioration des performances dans un sport, elle demeure interdite. Pour qu'une substance ou une méthode soit ajoutée à la Liste, elle doit remplir deux des trois critères suivants : elle a le potentiel d'améliorer ou améliore effectivement la performance sportive; elle présente un risque avéré ou potentiel pour la santé du sportif; elle est contraire à l'esprit sportif tel que décrit dans l'introduction du Code. La seule exception à la Liste harmonisée concerne les bêtabloquants, qui ne sont interdits que dans certains sports et certaines disciplines.

Certaines substances et méthodes sont interdites en tout temps, tandis que d'autres sont interdites en compétition uniquement. Dans les cas où une substance n'est interdite qu'en compétition et est utilisée à des fins thérapeutiques hors compétition, les sportifs pourraient tout de même avoir besoin d'une AUT, car la substance pourrait être détectable dans leur système au moment de la compétition. Reportez-vous au chapitre 11 sur les AUT rétroactives pour en savoir plus sur le processus de demande rétroactive (article 4.1(e) du SIAUT). Il est fortement conseillé aux sportifs de toujours préparer un dossier médical en cas d'utilisation thérapeutique d'une substance ou d'une méthode interdite à l'approche d'une période de compétition, même si aucune AUT n'est exigée à l'avance.

Le processus de demande d'AUT et les critères de délivrance sont décrits aux sections 2 et 3 ci-après.

SECTION 2 :

Demander une AUT

Cette section décrit le parcours d'un sportif dans le processus d'AUT (plus particulièrement en lien avec les articles 6.0 à 9.0 du SIAUT) afin de favoriser la compréhension des droits et des responsabilités des sportifs durant le processus de demande.



CHAPITRE 2 :

Le processus de demande

LISTE DES INTERDICTIONS

SECTION 1

Liste des interdictions

DEMANDER UNE AUT

SECTION 2

Le processus de demande

Quand faire une demande d'AUT?

Où faire une demande d'AUT?

Quelles sont les responsabilités d'un sportif qui présente une demande d'AUT?

Que se passe-t-il après qu'un sportif a soumis une demande d'AUT?

Que se passe-t-il une fois l'AUT accordée?

Que se passe-t-il si une AUT est refusée?

Où en appeler d'une décision relative à une AUT?

Informations personnelles des sportifs

OBTENTION D'UNE AUT

SECTION 3

Critères d'AUT rétroactive

Critères de délivrance d'une AUT

Quand serait-il manifestement injuste de refuser une AUT rétroactive?

RESPONSABILITÉS DES OAD

SECTION 4

Comment les OAD doivent-elles traiter les demandes d'AUT?

OAD participant au processus d'AUT

Comment les OAD doivent-elles orienter les sportifs?

Comment les OAD doivent-elles traiter l'information confidentielle?

COMITÉ D'AUT (CAUT)

SECTION 5

Mise en place d'un CAUT

Comment fonctionne un CAUT?

PROCESSUS DE RECONNAISSANCE D'UNE AUT

SECTION 6

Principes généraux de la reconnaissance d'AUT

Types de reconnaissance

EXAMENS DES AUT PAR L'AMA

SECTION 7

Qu'est-ce qu'un examen d'AUT par l'AMA?

Demande d'examen d'AUT par l'AMA

Statut d'une AUT durant un examen par l'AMA

AUT et ADAMS

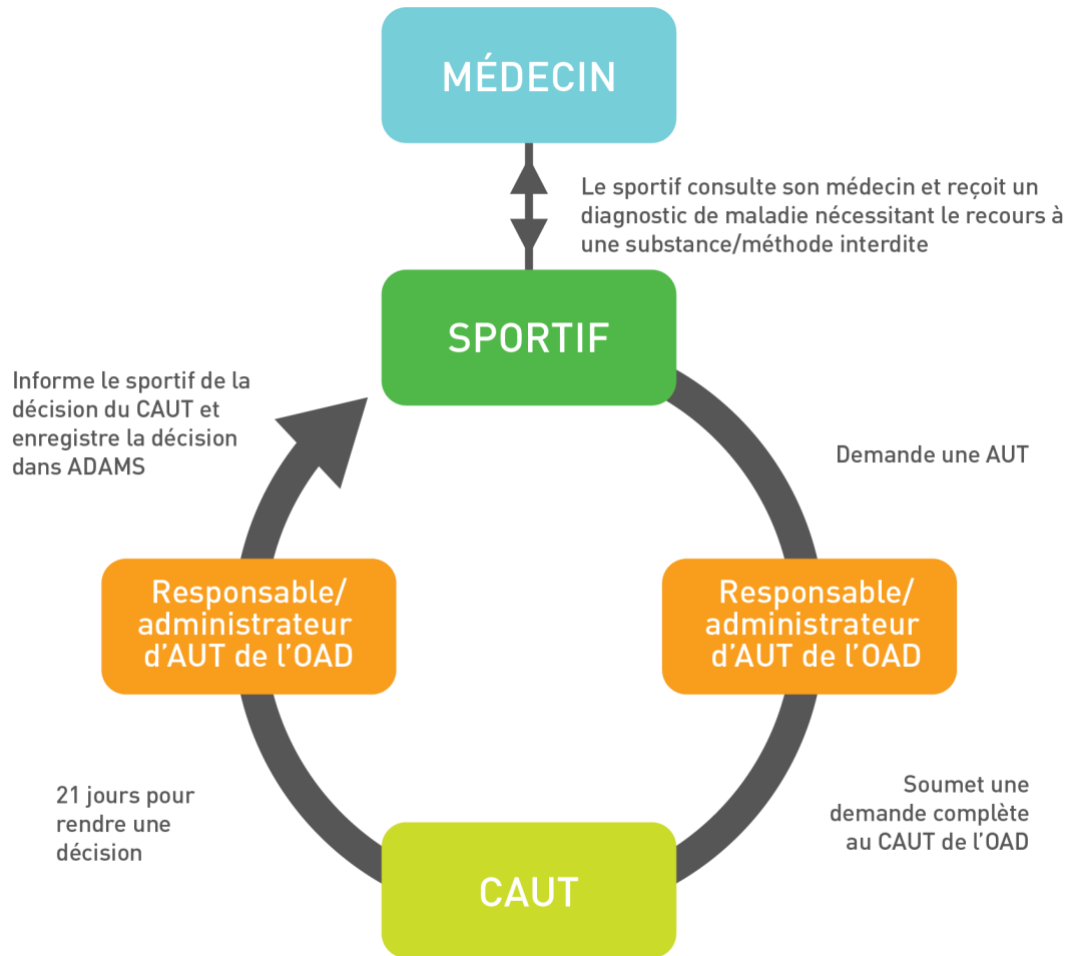
SECTION 8

Qu'est-ce qu'ADAMS?

Si un sportif souffre d'un problème de santé qui nécessite un médicament contenant une substance interdite ou un traitement constituant une méthode interdite figurant dans la Liste, il doit entamer le processus de demande d'AUT le plus tôt possible. Le cycle du processus d'AUT est illustré ci-dessous.

Figure 1 :

Cycle d'un processus de demande d'AUT



*L'OAD joue un rôle de facilitateur entre le sportif et le CAUT. Le personnel de l'OAD qui traite les demandes d'AUT ne doit prendre part à aucune autre tâche qui risquerait de le placer en situation de conflit d'intérêts, comme les contrôles et les renseignements.

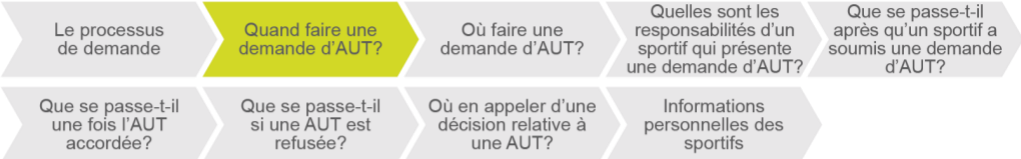
CHAPITRE 3 :

Quand faire une demande d'AUT?

LISTE DES INTERDICTIONS

SECTION 1  Liste des interdictions

DEMANDER UNE AUT

SECTION 2 


The diagram for 'DEMANDER UNE AUT' consists of two rows of arrows pointing right. The top row contains five arrows: 'Le processus de demande', 'Quand faire une demande d'AUT?' (highlighted in yellow), 'Où faire une demande d'AUT?', 'Quelles sont les responsabilités d'un sportif qui présente une demande d'AUT?', and 'Que se passe-t-il après qu'un sportif a soumis une demande d'AUT?'. The bottom row contains four arrows: 'Que se passe-t-il une fois l'AUT accordée?', 'Que se passe-t-il si une AUT est refusée?', 'Où en appeler d'une décision relative à une AUT?', and 'Informations personnelles des sportifs'.

OBTENTION D'UNE AUT

SECTION 3 

The diagram for 'OBTENTION D'UNE AUT' consists of three arrows pointing right: 'Critères d'AUT rétroactive', 'Critères de délivrance d'une AUT', and 'Quand serait-il manifestement injuste de refuser une AUT rétroactive?'.

RESPONSABILITÉS DES OAD

SECTION 4 


The diagram for 'RESPONSABILITÉS DES OAD' consists of four arrows pointing right: 'Comment les OAD doivent-elles traiter les demandes d'AUT?', 'OAD participant au processus d'AUT', 'Comment les OAD doivent-elles orienter les sportifs?', and 'Comment les OAD doivent-elles traiter l'information confidentielle?'.

COMITÉ D'AUT (CAUT)

SECTION 5 

The diagram for 'COMITÉ D'AUT (CAUT)' consists of two arrows pointing right: 'Mise en place d'un CAUT' and 'Comment fonctionne un CAUT?'.

PROCESSUS DE RECONNAISSANCE D'UNE AUT

SECTION 6 

The diagram for 'PROCESSUS DE RECONNAISSANCE D'UNE AUT' consists of two arrows pointing right: 'Principes généraux de la reconnaissance d'AUT' and 'Types de reconnaissance'.

EXAMENS DES AUT PAR L'AMA

SECTION 7 

The diagram for 'EXAMENS DES AUT PAR L'AMA' consists of three arrows pointing right: 'Qu'est-ce qu'un examen d'AUT par l'AMA?', 'Demande d'examen d'AUT par l'AMA', and 'Statut d'une AUT durant un examen par l'AMA'.

AUT et ADAMS

SECTION 8  Qu'est-ce qu'ADAMS?

En général, les sportifs devraient faire une demande d'AUT dès que possible ou lorsque cela est nécessaire. Certains d'entre eux pourraient cependant être en mesure de faire une demande rétroactivement, après avoir fourni un échantillon, uniquement si l'une des exceptions énumérées aux articles 4.1 ou 4.3 du SIAUT s'applique.

1.0 Pour les substances interdites seulement en compétition

- ❖ Conformément au Code 2021, un échantillon prélevé en compétition peut être fait à partir de 23 h 59 la veille d'une compétition et jusqu'à la fin de celle-ci, incluant le processus de prélèvement suivant. Or, la définition de « en compétition » est différente pour quelques sports. On recommande aux sportifs de vérifier la période applicable auprès de leur fédération internationale.

Si un sportif sait qu'il devra prendre une substance interdite à long terme, y compris pendant sa prochaine compétition, il doit faire sa demande auprès de l'OAD concernée le plus rapidement possible (idéalement dans les 30 jours avant la compétition).

- ❖ L'utilisation hors compétition de substances qui ne sont interdites qu'en compétition peut néanmoins donner lieu à un résultat d'analyse anormal (RAA) lors d'un contrôle de dopage durant une compétition. Si le sportif et le médecin traitant présentent une justification clinique appropriée et que toutes les conditions pertinentes sont remplies, une AUT rétroactive pourrait alors être accordée. Dans le cas contraire, toutefois, le résultat d'analyse anormal pourrait mener à une violation des règles antidopage et à l'imposition d'une sanction.



Substances interdites seulement en compétition

S6 – Stimulants

S7 – Narcotiques

S8 – Cannabinoïdes

S9 – Glucocorticoïdes

2.0 Pour les substances interdites en tout temps

- ❖ Le sportif doit faire sa demande d'AUT dès qu'il reçoit le diagnostic relatif au problème de santé qui demande l'utilisation d'une substance ou d'une méthode interdite ou dès qu'il atteint le niveau de compétition qui exige de faire une demande d'AUT à l'avance.
- ❖ Certaines ONAD n'obligent ou n'autorisent pas les sportifs qui participent à des compétitions nationales ou de niveau inférieur à faire une demande à l'avance. Cela dépend du programme de priorité des sports et des règles antidopage de l'ONAD. Ces sportifs seront autorisés à faire une demande rétroactive, après avoir fourni un échantillon lors d'un contrôle de dopage. Les sportifs devraient toujours consulter d'abord leur ONAD (par l'intermédiaire d'un site Web, par exemple) pour avoir l'heure juste. Quant aux sportifs qui prennent une substance interdite pour des raisons médicales, l'AMA leur recommande d'en informer leur médecin et d'envisager de constituer un dossier médical à l'avance.

CHAPITRE 4 :

Où faire une demande d'AUT?

LISTE DES INTERDICTIONS

SECTION 1

Liste des interdictions

DEMANDER UNE AUT

SECTION 2

Le processus de demande

Quand faire une demande d'AUT?

Où faire une demande d'AUT?

Quelles sont les responsabilités d'un sportif qui présente une demande d'AUT?

Que se passe-t-il après qu'un sportif a soumis une demande d'AUT?

Que se passe-t-il une fois l'AUT accordée?

Que se passe-t-il si une AUT est refusée?

Où en appeler d'une décision relative à une AUT?

Informations personnelles des sportifs

OBTENTION D'UNE AUT

SECTION 3

Critères d'AUT rétroactive

Critères de délivrance d'une AUT

Quand serait-il manifestement injuste de refuser une AUT rétroactive?

RESPONSABILITÉS DES OAD

SECTION 4

Comment les OAD doivent-elles traiter les demandes d'AUT?

OAD participant au processus d'AUT

Comment les OAD doivent-elles orienter les sportifs?

Comment les OAD doivent-elles traiter l'information confidentielle?

COMITÉ D'AUT (CAUT)

SECTION 5

Mise en place d'un CAUT

Comment fonctionne un CAUT?

PROCESSUS DE RECONNAISSANCE D'UNE AUT

SECTION 6

Principes généraux de la reconnaissance d'AUT

Types de reconnaissance

EXAMENS DES AUT PAR L'AMA

SECTION 7

Qu'est-ce qu'un examen d'AUT par l'AMA?

Demande d'examen d'AUT par l'AMA

Statut d'une AUT durant un examen par l'AMA

AUT et ADAMS

SECTION 8

Qu'est-ce qu'ADAMS?

Où faire une demande

Le sportif doit soumettre sa demande d'AUT à l'OAD concernée dans le Système d'administration et de gestion antidopage (ADAMS) de l'AMA, dans le système en ligne de l'OAD ou, en format papier, en remplissant le formulaire de demande d'AUT approprié.

Un sportif ne peut demander une AUT qu'auprès d'une seule OAD à la fois pour le même problème de santé. De plus, il ne peut posséder plus d'une AUT à la fois pour la même substance ou méthode interdite destinée au traitement du même problème de santé. Le cas échéant, l'AUT la plus récente aura préséance.

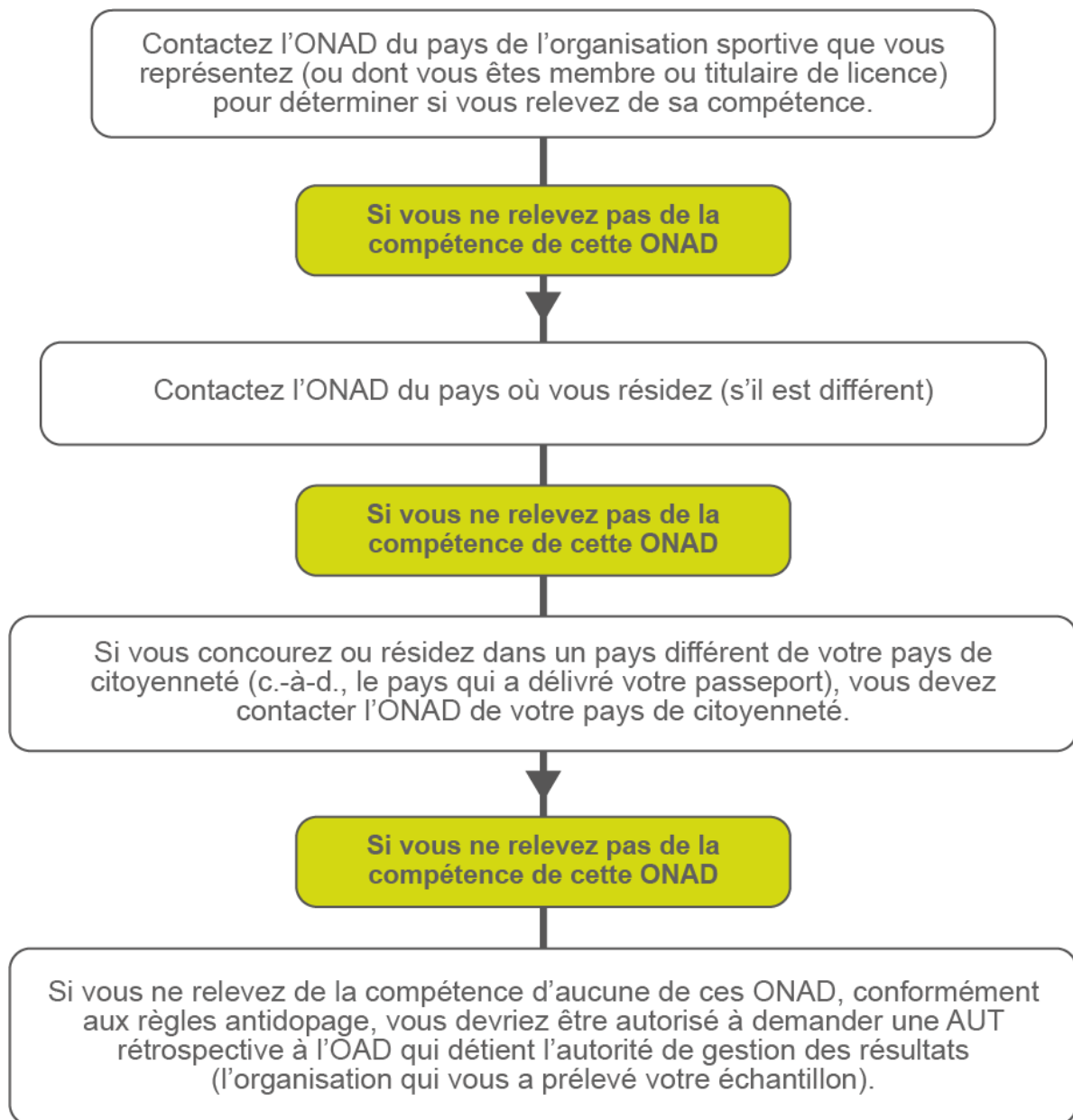
1.0 Sportifs de niveau national

- ❖ Les sportifs de niveau national doivent demander leur AUT à leur ONAD (qui détermine quels sportifs sont considérés comme des sportifs de niveau national). Étant donné que les critères diffèrent d'une ONAD à une autre, on leur recommande de s'adresser à leur ONAD s'ils ont besoin de clarifications ou d'une confirmation. Reportez-vous au diagramme « Où les sportifs de niveau national (ou inférieur) doivent-ils faire leur demande? » (Figure 2).
- ❖ Notez que certains sportifs peuvent ne pas être considérés comme des sportifs de niveau national et/ou être des sportifs de priorité inférieure pour une ONAD, et peuvent donc ne pas avoir à faire une demande d'AUT à l'avance. Les sportifs doivent consulter les règles de leur ONAD ou contacter celle-ci pour clarifier les exigences. De plus amples renseignements figurent au **chapitre 11**.

Où les sportifs de niveau national (ou inférieur) doivent-ils faire leur demande?

Mentionnons qu'en vertu du Code et du SIAUT, chaque ONAD détermine les sportifs sur lesquels elle a autorité.

Figure 2 :



2.0 Sportifs de niveau international

Les sportifs de niveau international doivent faire leur demande d'AUT directement à leur fédération internationale (FI). Les FI déterminent les critères appliqués pour classer les sportifs comme des sportifs de niveau international; elles doivent publier ces critères de façon claire et concise afin que les sportifs puissent savoir rapidement et facilement quand ils doivent soumettre une nouvelle demande d'AUT ou une demande de reconnaissance d'AUT d'une ONAD. Cette information devrait figurer sur leur site Web sous la forme :

- ❖ d'une liste des sportifs sur lesquels elle a autorité; ou
- ❖ d'un avis énonçant clairement quels sportifs sont considérés par la FI comme des sportifs de niveau international (par exemple en fonction de leur classement, de leur participation à certaines manifestations internationales, de leur type de licence, etc.).

Si le sportif n'est toujours pas sûr de l'organisation à laquelle il doit faire sa demande d'AUT, il doit s'adresser directement à sa FI. Son ONAD pourrait être en mesure de l'aider.

Si un sportif passe du niveau national au niveau international, il doit aviser la FI qu'il a déjà une AUT d'une ONAD, le cas échéant. La FI demandera alors l'accès aux informations médicales de l'ONAD afin d'évaluer et de reconnaître (ou non) l'AUT. Cette étape pourrait ne pas être nécessaire si l'AUT est reconnue automatiquement par la FI. La FI doit publier un avis sur son site Web indiquant dans quelles situations une AUT est automatiquement reconnue. Reportez-vous au chapitre 21 sur la reconnaissance automatique. L'ONAD du sportif peut aider dans cette démarche.

Les sportifs de niveau national et non national doivent savoir que la participation à certaines manifestations internationales (même s'il s'agit de leur seule participation à ce niveau) peut nécessiter la reconnaissance des AUT des ONAD ou la délivrance d'une AUT de la FI, avant la manifestation. La violation des règles de la FI peut donner lieu à un RAA et mener à une sanction. Les sportifs sont encouragés à contacter la FI suffisamment tôt avant la manifestation pour clarifier les exigences en matière d'AUT. Il est recommandé aux FI de publier sur leur site Web une liste des manifestations qui nécessitent une approbation/reconnaissance préalable d'AUT.

Il pourrait y avoir des cas où un sportif de niveau non international n'est pas tenu de faire une demande d'AUT à l'avance à son ONAD (selon les règles de l'ONAD). Si ce sportif décide de participer à une manifestation internationale nécessitant une approbation préalable de l'AUT, il doit faire sa demande directement auprès de la FI qui organise la manifestation, à moins qu'un accord soit passé avec l'ONAD concernée pour traiter l'AUT. La FI doit fournir des indications claires et concises au sportif quant au lieu et au moment où il doit faire sa demande.

Il pourrait y avoir des cas, notamment lors de manifestations internationales à grande participation, où les règles sont telles que les sportifs de niveau non international ne peuvent faire une demande que rétroactivement.

3.0 Sportifs de niveau récréatif

Il s'agit d'une nouvelle catégorie de sportifs définie dans le Code 2021 qui regroupe les sportifs de niveaux inférieurs. C'est l'ONAD qui détermine qui est un sportif de niveau récréatif, mais elle ne peut pas inclure de sportifs qui, au cours des cinq années précédant toute VRAD :

- ❖ a été un sportif de niveau national ou international;
- ❖ a représenté un pays lors d'une manifestation internationale dans une catégorie ouverte;
- ❖ a fait partie d'un groupe cible de sportifs soumis aux contrôles ou tenus de fournir des informations sur leur localisation.

Les sportifs doivent consulter les règles applicables de leur ONAD ou contacter leur ONAD pour savoir s'ils sont tenus de faire une demande d'AUT à l'avance. En fonction des règles applicables et conformément au SIAUT, un sportif de niveau récréatif peut demander une AUT rétroactivement, conformément aux articles 4.1 (c) et 4.1 (d) du SIAUT.

4.0 Sportifs de niveau non national ou non international

Si un sportif de niveau non national ou international utilise une substance ou une méthode interdite pour des raisons thérapeutiques, et qu'une OAD autre que l'ONAD de son pays prélève un échantillon auprès de lui, il est autorisé à demander une AUT rétroactive. Dans de telles circonstances, le sportif devrait faire une demande d'AUT rétroactive auprès de l'OAD qui a prélevé l'échantillon.

CHAPITRE 5 :

Quelles sont les responsabilités d'un sportif qui présente une demande d'AUT?

LISTE DES INTERDICTIONS

SECTION 1

Liste des interdictions

DEMANDER UNE AUT

SECTION 2

Le processus de demande

Quand faire une demande d'AUT?

Où faire une demande d'AUT?

Quelles sont les responsabilités d'un sportif qui présente une demande d'AUT?

Que se passe-t-il après qu'un sportif a soumis une demande d'AUT?

Que se passe-t-il une fois l'AUT accordée?

Que se passe-t-il si une AUT est refusée?

Où en appeler d'une décision relative à une AUT?

Informations personnelles des sportifs

OBTENTION D'UNE AUT

SECTION 3

Critères d'AUT rétroactive

Critères de délivrance d'une AUT

Quand serait-il manifestement injuste de refuser une AUT rétroactive?

RESPONSABILITÉS DES OAD

SECTION 4

Comment les OAD doivent-elles traiter les demandes d'AUT?

OAD participant au processus d'AUT

Comment les OAD doivent-elles orienter les sportifs?

Comment les OAD doivent-elles traiter l'information confidentielle?

COMITÉ D'AUT (CAUT)

SECTION 5

Mise en place d'un CAUT

Comment fonctionne un CAUT?

PROCESSUS DE RECONNAISSANCE D'UNE AUT

SECTION 6

Principes généraux de la reconnaissance d'AUT

Types de reconnaissance

EXAMENS DES AUT PAR L'AMA

SECTION 7

Qu'est-ce qu'un examen d'AUT par l'AMA?

Demande d'examen d'AUT par l'AMA

Statut d'une AUT durant un examen par l'AMA

AUT et ADAMS

SECTION 8

Qu'est-ce qu'ADAMS?



Un sportif doit informer son médecin qu'il est assujéti aux règles antidopage à chaque consultation.



1.0 Renseignements médicaux à fournir à l'OAD

C'est le sportif qui est responsable de fournir une demande d'AUT complète contenant tous les renseignements médicaux nécessaires pour confirmer le diagnostic à l'OAD et au CAUT de l'OAD. On recommande fortement au sportif d'apporter chez son médecin le formulaire de demande d'AUT et les [listes de vérification sur les AUT](#) ou d'en avoir des versions électroniques faciles à consulter.



EXEMPLE DE RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX À FOURNIR

Nageur de 17 ans avec diabète soupçonné – Avant la consultation avec son médecin, il devrait idéalement se rendre sur le site Web de son OAD pour trouver :

- ❖ le formulaire de demande d'AUT, facilement téléchargeable à partir du site Web de l'OAD, accessible par le portail en ligne de l'OAD ou rempli directement dans ADAMS;
- ❖ un exemplaire de la Liste de vérification – Diabète (voir la Figure 3, ci-dessous). Mentionnons que les [Listes de vérification sur les AUT](#) pour les problèmes de santé les plus courants sont offertes en plusieurs langues.

Figure 3 : Liste de vérification AUT pour le diabète (insuline)

LISTE DE VÉRIFICATION POUR L'AUTORISATION D'USAGE
À DES FINS THÉRAPEUTIQUES (AUT)

DEMANDE : DIABÈTE
SUBSTANCE INTERDITE : INSULINE

**LISTE DE VÉRIFICATION POUR L'AUTORISATION
D'USAGE À DES FINS THÉRAPEUTIQUES (AUT)**

DEMANDE : DIABÈTE | SUBSTANCE INTERDITE : INSULINE

Cette liste de vérification vise à guider le sportif et son médecin dans les exigences à l'égard d'une demande d'AUT, qui permettront au CAUT d'évaluer si les critères pertinents du SIAUT sont satisfaits. Veuillez noter que la soumission du seul formulaire de demande d'AUT rempli n'est pas suffisante; des documents d'appui DOIVENT être fournis. Une demande et une liste de vérification dûment remplies NE garantissent PAS l'octroi d'une AUT. Inversement, dans certaines situations, une demande légitime peut ne pas comprendre tous les éléments de la liste de vérification.

LE FORMULAIRE DE DEMANDE D'AUT DOIT COMPRENDRE LES ÉLÉMENTS SUIVANTS :	
Toutes les sections sont remplies de façon lisible	<input type="checkbox"/>
Toutes les informations sont présentées en (langue)	<input type="checkbox"/>
Le médecin traitant a apposé sa signature	<input type="checkbox"/>
Le sportif a apposé sa signature	<input type="checkbox"/>
LE RAPPORT MÉDICAL DOIT COMPRENDRE LES ÉLÉMENTS SUIVANTS :	
Antécédents médicaux : symptômes, âge à l'apparition des symptômes, évolution de la maladie, début du traitement, hypoglycémie, acidocétose diabétique, complications liées au diabète (le cas échéant)	<input type="checkbox"/>
Interprétation des symptômes, des signes cliniques et des résultats de tests par un médecin	<input type="checkbox"/>
Diagnostic selon les critères en vigueur à l'échelle internationale (glycémie à jeun/épreuve d'hyperglycémie provoquée/taux d'hémoglobine A1C ou glycémie aléatoire)	<input type="checkbox"/>
Type d'insuline prescrit, y compris la dose, la fréquence et la voie d'administration	<input type="checkbox"/>
LES RÉSULTATS DES TESTS DIAGNOSTIQUES DOIVENT COMPRENDRE UNE COPIE DE CE QUI SUIT :	
Épreuves de laboratoire (p. ex., taux d'hémoglobine A1C, glycémie)	<input type="checkbox"/>
Résultats de l'épreuve d'hyperglycémie provoquée par voie orale (le cas échéant)	<input type="checkbox"/>
RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS FOURNIS :	
Conformément aux spécifications de l'OAD	<input type="checkbox"/>

Le sportif doit collaborer avec son médecin pour remplir le formulaire de demande d'AUT et réunir les documents d'appui énumérés dans la Liste de vérification AUT. Il doit s'assurer que le médecin a rempli correctement toutes les sections (renseignements médicaux, diagnostic et information sur les médicaments) de la demande. Le sportif doit également signer et dater la déclaration du médecin. Il peut télécharger, faxer, envoyer par la poste ou par courriel sécurisé toutes les informations à l'intention de l'OAD, qui les saisira dans ADAMS. Le sportif ou le médecin peuvent aussi remplir le formulaire directement dans ADAMS, s'ils ont un compte.

Il est important que le sportif et son médecin sachent qu'une demande d'AUT n'est considérée comme complète que si elle permet au CAUT de déterminer si les critères énoncés dans le SIAUT (article 4.2) sont satisfaits.

L'information suivante doit être comprise dans la demande d'AUT :

- ❖ le diagnostic et les renseignements pertinents sur le médicament (nom de la substance/méthode interdite, posologie, voie d'administration, date d'expiration et durée du traitement);
- ❖ une déclaration du médecin (comprenant son nom, ses coordonnées et sa spécialité);
- ❖ les informations médicales justificatives (y compris les antécédents médicaux complets, la documentation du ou des médecins ayant posé le diagnostic original (si possible), les résultats des examens pertinents, les examens de laboratoire et les études d'imagerie, le cas échéant, ainsi que les lettres ou les rapports médicaux originaux).

Les sportifs et les médecins traitants doivent se reporter aux [Listes de vérification sur les AUT](#) pour obtenir des explications plus détaillées. Les [Lignes directrices sur les AUT à l'intention des médecins](#) offrent des explications plus approfondies des exigences.

Les sportifs doivent conserver une copie du formulaire de demande d'AUT et de tout le matériel et toutes les informations soumises à l'appui de leur demande. Toutes les informations médicales appropriées nécessaires au CAUT pour prendre une décision doivent être saisies dans ADAMS en français ou en anglais. Le cas échéant, il incombe aux sportifs de fournir des traductions, mais l'AMA recommande aux OAD de les aider.

L'information relative à l'AUT doit être saisie dans ADAMS en français ou en anglais. Il est acceptable de fournir un résumé traduit expliquant le diagnostic, les éléments clés des examens cliniques, les tests médicaux et le plan de traitement. Il ne serait pas acceptable toutefois de traduire deux lignes de la déclaration d'un médecin énonçant le diagnostic et le traitement. Le résumé doit être préparé soit par le médecin traitant, soit par un médecin ou un membre du personnel de l'OAD ayant une bonne connaissance du cas/problème de santé. (Reportez-vous à l'[Annexe](#) pour des exemples). L'AMA pourrait cependant demander d'autres traductions du dossier médical, au besoin.

2.0 Traitement des demandes incomplètes

Une demande d'AUT ne sera examinée par le CAUT de l'OAD que si elle est dûment remplie et accompagnée de toutes les informations médicales requises. Les demandes incomplètes seront retournées par les OAD aux sportifs pour qu'ils les complètent et les soumettent à nouveau. Les OAD doivent expliquer clairement aux sportifs en quoi leurs demandes sont incomplètes.

Dans le système ADAMS de prochaine génération, les demandes incomplètes doivent être enregistrées comme « en cours de traitement ». La date où le sportif soumet finalement une demande complète est considérée comme la date de réception des documents. Si le sportif ne répond pas dans un délai raisonnable compte tenu des circonstances, l'OAD doit modifier le statut de l'AUT à « refusée » et enregistrer la raison du refus dans ADAMS.

3.0 De plus amples renseignements

Le CAUT de l'OAD peut demander d'autres renseignements, examens ou études d'imagerie; il peut aussi demander des informations additionnelles au sportif ou à son médecin, et/ou faire appel à d'autres experts médicaux ou scientifiques. De même, lorsqu'un CAUT de l'AMA examine un cas, il peut demander des informations supplémentaires à l'OAD et/ou au sportif, y compris des études complémentaires, et/ou faire appel à d'autres experts médicaux ou scientifiques. Un CAUT de l'AMA peut aussi annuler une AUT accordée sans demander de renseignements supplémentaires, et le sportif devra alors faire une nouvelle demande d'AUT auprès de l'OAD concernée. Si l'OAD a traduit le dossier du sportif, ce dernier pourra revoir la traduction. Veuillez consulter la section 7 pour de plus amples informations sur les révisions d'AUT par l'AMA.

4.0 Traitement médical avant la délivrance d'une AUT

L'AUT est valide dès que le sportif est avisé par l'OAD qu'elle a été accordée.

Les sportifs de niveau national ou international qui possèdent ou utilisent la(les) substance(s) ou méthode(s) interdite(s) avant de recevoir cet avis le font à leurs propres risques. Toutefois, en cas d'urgence médicale, un sportif ne devrait pas mettre en danger sa santé. Il doit savoir qu'il pourra, dans de telles circonstances, faire une demande d'AUT rétroactive, qui sera tout de même soumise aux critères énumérés à l'article 4.2 du SIAUT (à moins que l'article 4.3 du SIAUT s'applique).

Il pourrait arriver qu'un sportif souffre d'un problème de santé chronique nécessitant l'utilisation d'une substance interdite avant que celle-ci soit soumise aux règles antidopage. Dans ce cas, l'utilisation ou la possession antérieure de la substance ne nécessite pas d'AUT rétroactive; le sportif n'a qu'à faire une demande d'AUT, normalement.

Le sportif doit vérifier si la substance qu'il utilise ou qu'il a en sa possession ou la méthode à laquelle il a recours est légale à l'endroit (pays, État, province, etc.) où se déroulera la compétition. Une AUT accorde la permission d'utiliser et/ou d'avoir en sa possession une substance interdite ou de recourir à une méthode interdite uniquement lors d'une compétition sportive. Ainsi, le cannabis et les opioïdes sont illégaux dans divers États et pays, et les consommer ou les avoir en sa possession peut avoir des conséquences juridiques graves, que l'on ait obtenu ou non une AUT.

5.0 Coûts d'une demande d'AUT

Les sportifs assument tous les coûts liés aux demandes d'AUT et aux demandes d'information supplémentaire des CAUT.




CHAPITRE 6 :

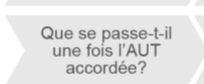

Que se passe-t-il après qu'un sportif a soumis une demande d'AUT?

LISTE DES INTERDICTIONS

SECTION 1  Liste des interdictions

DEMANDER UNE AUT

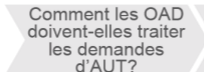


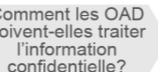
SECTION 2  Le processus de demande  Quand faire une demande d'AUT?  Où faire une demande d'AUT?  Quelles sont les responsabilités d'un sportif qui présente une demande d'AUT?  Que se passe-t-il après qu'un sportif a soumis une demande d'AUT?

 Que se passe-t-il une fois l'AUT accordée?  Que se passe-t-il si une AUT est refusée?  Où en appeler d'une décision relative à une AUT?  Informations personnelles des sportifs

OBTENTION D'UNE AUT

SECTION 3  Critères d'AUT rétroactive  Critères de délivrance d'une AUT  Quand serait-il manifestement injuste de refuser une AUT rétroactive?

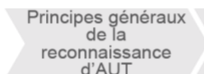

RESPONSABILITÉS DES OAD

SECTION 4  Comment les OAD doivent-elles traiter les demandes d'AUT?  OAD participant au processus d'AUT  Comment les OAD doivent-elles orienter les sportifs?  Comment les OAD doivent-elles traiter l'information confidentielle?

COMITÉ D'AUT (CAUT)

SECTION 5  Mise en place d'un CAUT  Comment fonctionne un CAUT?

PROCESSUS DE RECONNAISSANCE D'UNE AUT

SECTION 6  Principes généraux de la reconnaissance d'AUT  Types de reconnaissance

EXAMENS DES AUT PAR L'AMA

SECTION 7  Qu'est-ce qu'un examen d'AUT par l'AMA?  Demande d'examen d'AUT par l'AMA  Statut d'une AUT durant un examen par l'AMA

AUT et ADAMS

SECTION 8  Qu'est-ce qu'ADAMS?

1.0 Traitement d'une demande d'AUT

Les demandes d'AUT sont examinées par le CAUT de l'OAD concernée. Conformément à l'article 6.9 du SIAUT, le CAUT doit décider d'accorder ou de refuser une demande dès que possible, et normalement (c'est-à-dire sauf circonstances exceptionnelles) dans les 21 jours à compter de la date de réception d'une demande complète. L'OAD doit ensuite saisir toute l'information pertinente dans ADAMS dans les 21 jours à compter de la date de la décision.

Un certificat d'AUT ou une lettre expliquant le refus (confirmant toutes les raisons justifiant le refus ou les conditions associées à l'AUT accordée) est envoyé après l'évaluation de la demande d'AUT.

2.0 Validité d'une AUT

- ❖ Pour chaque AUT, le CAUT établit une date de début et une date de fin, à laquelle l'AUT expire automatiquement. Le CAUT doit utiliser les [Lignes directrices sur les AUT à l'intention des médecins](#) de l'AMA pour fixer la durée de l'AUT. Les sportifs doivent connaître la durée de leur AUT et se préparer à en demander une nouvelle avant la date d'expiration.
- ❖ Une AUT peut être annulée avant son expiration si le sportif ne respecte pas l'une des exigences ou conditions imposées par le CAUT lors de la délivrance. Par exemple, un CAUT peut autoriser l'utilisation de la testostérone sous des conditions strictes, qui peuvent inclure la soumission à l'OAD de résultats d'examens cliniques actualisés.
- ❖ Une AUT d'organisateur de grandes manifestations ne peut être accordée que pour la durée de la manifestation de l'organisateur. Si le sportif participe à d'autres compétitions sportives tout en continuant à utiliser la substance ou la méthode interdite, il devra demander une nouvelle AUT à l'OAD compétente (c'est-à-dire son ONAD ou sa FI, selon le cas).




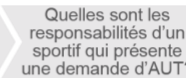
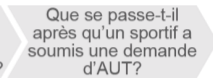
CHAPITRE 7 :

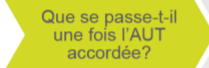
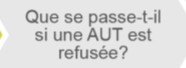


Que se passe-t-il une fois l'AUT accordée?

LISTE DES INTERDICTIONS

SECTION 1  Liste des interdictions

DEMANDER UNE AUT

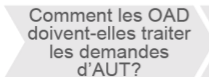
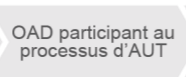
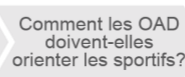
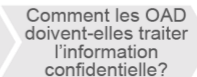
SECTION 2  Le processus de demande  Quand faire une demande d'AUT?  Où faire une demande d'AUT?  Quelles sont les responsabilités d'un sportif qui présente une demande d'AUT?  Que se passe-t-il après qu'un sportif a soumis une demande d'AUT?

 Que se passe-t-il une fois l'AUT accordée?  Que se passe-t-il si une AUT est refusée?  Où en appeler d'une décision relative à une AUT?  Informations personnelles des sportifs

OBTENTION D'UNE AUT

SECTION 3  Critères d'AUT rétroactive  Critères de délivrance d'une AUT  Quand serait-il manifestement injuste de refuser une AUT rétroactive?

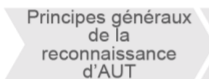

RESPONSABILITÉS DES OAD

SECTION 4  Comment les OAD doivent-elles traiter les demandes d'AUT?  OAD participant au processus d'AUT  Comment les OAD doivent-elles orienter les sportifs?  Comment les OAD doivent-elles traiter l'information confidentielle?

COMITÉ D'AUT (CAUT)

SECTION 5  Mise en place d'un CAUT  Comment fonctionne un CAUT?

PROCESSUS DE RECONNAISSANCE D'UNE AUT

SECTION 6  Principes généraux de la reconnaissance d'AUT  Types de reconnaissance

EXAMENS DES AUT PAR L'AMA

SECTION 7  Qu'est-ce qu'un examen d'AUT par l'AMA?  Demande d'examen d'AUT par l'AMA  Statut d'une AUT durant un examen par l'AMA

AUT et ADAMS

SECTION 8  Qu'est-ce qu'ADAMS?

1.0 Changements au traitement médical

Lorsqu'une AUT est accordée, des détails sur la posologie, la fréquence, la voie d'administration et la durée sont fournis. Par conséquent, s'il y a un changement important des conditions précisées dans l'AUT, le sportif doit contacter son OAD pour déterminer s'il peut simplement fournir les nouvelles informations ou s'il doit demander une nouvelle AUT. Il est reconnu que pour certains problèmes de santé, les posologies peuvent fluctuer, en particulier pendant les premiers stades du traitement, par exemple pour une maladie comme le diabète insulino-dépendant. L'OAD peut permettre une certaine flexibilité dans les posologies, mais doit l'indiquer dans les conditions de l'AUT. Il faut savoir que si un sportif soumet un RAA non conforme à l'AUT, il pourrait être accusé de VRAD. Voici un exemple : un sportif a une AUT pour 10 mg par jour d'une substance donnée; cependant, la concentration estimée de la substance interdite détectée dans son échantillon montre qu'il prend beaucoup plus que la dose approuvée.

2.0 Renouvellement d'AUT

Bien que tous les examens ou évaluations ne doivent pas nécessairement être répétés, les AUT ne peuvent être renouvelées sans une nouvelle consultation et confirmation médicales. Le sportif doit remplir une nouvelle demande d'AUT signée par son médecin. Cette nouvelle demande doit être faite bien à l'avance afin de laisser suffisamment de temps pour qu'une décision soit prise avant l'expiration de l'AUT existante. La prolongation automatique d'une AUT n'est jamais autorisée.

Il n'est pas toujours nécessaire de procéder à une réévaluation approfondie, en particulier pour les maladies de longue date. Cela dépend de chaque cas, et il est conseillé aux sportifs de fournir des informations actualisées plutôt qu'une note d'un médecin indiquant que le traitement doit se poursuivre. Bien qu'un sportif puisse recevoir un avis d'expiration d'AUT, c'est à lui de s'informer et de demander le renouvellement de son AUT, le cas échéant.

Si un sportif fait une demande de renouvellement d'AUT, les informations médicales pertinentes de la ou des AUT précédentes seront automatiquement transférées à la nouvelle demande par l'OAD.

CHAPITRE 8 :

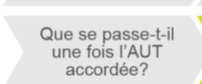
Que se passe-t-il si une AUT est refusée?

LISTE DES INTERDICTIONS

SECTION 1  Liste des interdictions

DEMANDER UNE AUT

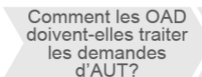
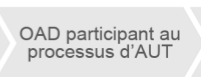

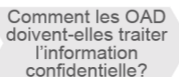
SECTION 2  Le processus de demande  Quand faire une demande d'AUT?  Où faire une demande d'AUT?  Quelles sont les responsabilités d'un sportif qui présente une demande d'AUT?  Que se passe-t-il après qu'un sportif a soumis une demande d'AUT?

 Que se passe-t-il une fois l'AUT accordée?  **Que se passe-t-il si une AUT est refusée?**  Où en appeler d'une décision relative à une AUT?  Informations personnelles des sportifs

OBTENTION D'UNE AUT

SECTION 3  Critères d'AUT rétroactive  Critères de délivrance d'une AUT  Quand serait-il manifestement injuste de refuser une AUT rétroactive?

RESPONSABILITÉS DES OAD

SECTION 4  Comment les OAD doivent-elles traiter les demandes d'AUT?  OAD participant au processus d'AUT  Comment les OAD doivent-elles orienter les sportifs?  Comment les OAD doivent-elles traiter l'information confidentielle?

COMITÉ D'AUT (CAUT)

SECTION 5  Mise en place d'un CAUT  Comment fonctionne un CAUT?

PROCESSUS DE RECONNAISSANCE D'UNE AUT

SECTION 6  Principes généraux de la reconnaissance d'AUT  Types de reconnaissance

EXAMENS DES AUT PAR L'AMA

SECTION 7  Qu'est-ce qu'un examen d'AUT par l'AMA?  Demande d'examen d'AUT par l'AMA  Statut d'une AUT durant un examen par l'AMA

AUT et ADAMS

SECTION 8  Qu'est-ce qu'ADAMS?

1.0 Explication des raisons du refus

Si une demande d'AUT est refusée, le CAUT doit fournir au sportif une explication de la ou des raisons du refus pour chacun des critères pertinents de l'article 4.2 du SIAUT. Un avis indiquant simplement « l'article 4.2(c) du SIAUT (aucune solution de rechange raisonnable) n'a pas été respecté » n'est pas suffisant. Le CAUT doit expliquer comment il est parvenu à sa décision. L'AMA a créé un modèle de **lettre de refus d'AUT** que les OAD peuvent utiliser, mais les raisons précises du refus doivent être ajoutées.

Rappel : Il peut être néfaste pour la santé des sportifs d'arrêter soudainement de prendre un médicament ou de réduire leur consommation trop rapidement. Il est déconseillé de changer de médicament sans consulter d'abord un médecin pour avoir une idée précise des risques que cela comporte.



2.0 Information médicale manquante

Si l'AUT est refusée parce qu'il manque des examens médicaux et/ou d'autres renseignements requis pour démontrer le respect des critères de l'article 4.2 du SIAUT, la question ne doit pas être soumise à l'instance d'appel compétente au niveau national, au Tribunal arbitral du sport (TAS) ou à l'AMA. En revanche, le dossier doit être complété et soumis à nouveau à l'OAD. Les sportifs doivent contacter leur OAD pour obtenir de l'aide et des conseils.

CHAPITRE 9 :

Où en appeler d'une décision relative à une AUT?

LISTE DES INTERDICTIONS

SECTION 1

Liste des interdictions

DEMANDER UNE AUT

SECTION 2

Le processus de demande

Quand faire une demande d'AUT?

Où faire une demande d'AUT?

Quelles sont les responsabilités d'un sportif qui présente une demande d'AUT?

Que se passe-t-il après qu'un sportif a soumis une demande d'AUT?

Que se passe-t-il une fois l'AUT accordée?

Que se passe-t-il si une AUT est refusée?

Où en appeler d'une décision relative à une AUT?

Informations personnelles des sportifs

OBTENTION D'UNE AUT

SECTION 3

Critères d'AUT rétroactive

Critères de délivrance d'une AUT

Quand serait-il manifestement injuste de refuser une AUT rétroactive?

RESPONSABILITÉS DES OAD

SECTION 4

Comment les OAD doivent-elles traiter les demandes d'AUT?

OAD participant au processus d'AUT

Comment les OAD doivent-elles orienter les sportifs?

Comment les OAD doivent-elles traiter l'information confidentielle?

COMITÉ D'AUT (CAUT)

SECTION 5

Mise en place d'un CAUT

Comment fonctionne un CAUT?

PROCESSUS DE RECONNAISSANCE D'UNE AUT

SECTION 6

Principes généraux de la reconnaissance d'AUT

Types de reconnaissance

EXAMENS DES AUT PAR L'AMA

SECTION 7

Qu'est-ce qu'un examen d'AUT par l'AMA?

Demande d'examen d'AUT par l'AMA

Statut d'une AUT durant un examen par l'AMA

AUT et ADAMS

SECTION 8

Qu'est-ce qu'ADAMS?

1.0 Introduction

Le texte qui suit ne se veut pas une description exhaustive de toutes les voies d'appel. Il est essentiel de consulter les dispositions relatives à l'appel pertinentes, notamment l'article 4.4 du Code.

2.0 Sportifs de niveau national

Si un sportif de niveau national souhaite interjeter appel d'une décision du CAUT d'une ONAD, il doit le faire devant l'instance d'appel nationale dans son pays. Il doit contacter son ONAD pour obtenir de l'information sur le processus d'appel.

Un sportif de niveau national peut également demander à l'AMA d'examiner la décision du CAUT d'une ONAD. L'AMA peut le faire à sa discrétion. Si elle accepte et infirme la décision d'AUT, la décision de l'AMA peut à son tour faire l'objet d'un appel devant le TAS par le sportif, l'ONAD ou la FI concernée.

3.0 Sportifs de niveau international

Un sportif de niveau international peut demander à l'AMA d'examiner sa demande d'AUT refusée. L'AMA peut normalement le faire à sa discrétion, mais dans certains cas, elle est tenue d'accepter de procéder à l'examen (voir la [section 7](#)).

Un sportif (ou son ONAD) peut interjeter appel d'une décision d'AUT d'une FI devant le TAS si cette décision ne fait pas l'objet d'un examen par l'AMA ou si elle est examinée par l'AMA et que la décision n'est pas infirmée lors de l'examen. Mentionnons que, dans pareils cas, la décision faisant l'objet d'un appel par le sportif ou l'ONAD est la décision du CAUT de la FI.

Si l'AMA examine une décision d'AUT et l'infirme, la décision de l'AMA peut à son tour faire l'objet d'un appel devant le TAS par le sportif, l'ONAD ou la FI concernée.

4.0 Appels d'une décision du CAUT d'un organisateur de grandes manifestations

La décision d'un organisateur de grandes manifestations de ne pas reconnaître ou de ne pas délivrer une AUT peut faire l'objet d'un appel interjeté par le sportif exclusivement auprès d'une instance indépendante établie ou désignée à cette fin par l'organisateur. Si le sportif ne fait pas appel (ou si son appel est rejeté), il n'est pas autorisé à faire usage de la substance ou de la méthode en question en lien avec la manifestation, mais toute AUT délivrée par l'ONAD ou la FI du sportif pour cette substance ou méthode reste valide en dehors de cette manifestation.




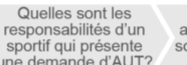
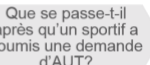
CHAPITRE 10 :

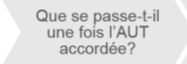
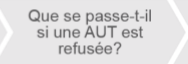
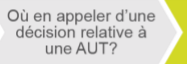

Utilisation des informations personnelles des sportifs tout au long du processus d'AUT

LISTE DES INTERDICTIONS

SECTION 1  Liste des interdictions

DEMANDER UNE AUT

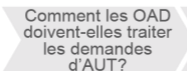


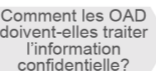
SECTION 2  Le processus de demande  Quand faire une demande d'AUT?  Où faire une demande d'AUT?  Quelles sont les responsabilités d'un sportif qui présente une demande d'AUT?  Que se passe-t-il après qu'un sportif a soumis une demande d'AUT?

 Que se passe-t-il une fois l'AUT accordée?  Que se passe-t-il si une AUT est refusée?  Où en appeler d'une décision relative à une AUT?  Informations personnelles des sportifs

OBTENTION D'UNE AUT

SECTION 3  Critères d'AUT rétroactive  Critères de délivrance d'une AUT  Quand serait-il manifestement injuste de refuser une AUT rétroactive?

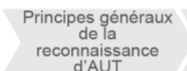

RESPONSABILITÉS DES OAD

SECTION 4  Comment les OAD doivent-elles traiter les demandes d'AUT?  OAD participant au processus d'AUT  Comment les OAD doivent-elles orienter les sportifs?  Comment les OAD doivent-elles traiter l'information confidentielle?

COMITÉ D'AUT (CAUT)

SECTION 5  Mise en place d'un CAUT  Comment fonctionne un CAUT?

PROCESSUS DE RECONNAISSANCE D'UNE AUT

SECTION 6  Principes généraux de la reconnaissance d'AUT  Types de reconnaissance

EXAMENS DES AUT PAR L'AMA

SECTION 7  Qu'est-ce qu'un examen d'AUT par l'AMA?  Demande d'examen d'AUT par l'AMA  Statut d'une AUT durant un examen par l'AMA

AUT et ADAMS

SECTION 8  Qu'est-ce qu'ADAMS?

1.0 Traitement des informations personnelles des sportifs

Lorsqu'un sportif fait une demande d'AUT, on lui demande de fournir des informations sur sa santé aux OAD afin qu'elles puissent déterminer, avec l'avis de professionnels de la santé, si ce sportif peut utiliser une substance ou une méthode qui serait normalement interdite dans le sport. Ces informations comprennent le diagnostic et les renseignements sur le médicament ainsi que les dossiers médicaux à l'appui, notamment les antécédents médicaux, les résultats d'examens et les études d'imagerie.

L'OAD du sportif doit fournir à ce dernier des renseignements complets sur les informations nécessaires à sa demande, sur la manière dont elles seront utilisées et sur les personnes qui y auront accès pendant le processus de demande. Le formulaire de demande d'AUT fournit un résumé de ces informations.

Lorsqu'un sportif fait une demande d'AUT, l'OAD peut lui demander de confirmer qu'il autorise son médecin à communiquer des renseignements de santé supplémentaires aux membres du CAUT compétent, au besoin. Les membres du CAUT sont des médecins qui évaluent les demandes d'AUT. Un sportif peut retirer en tout temps l'autorisation donnée à son médecin de communiquer ces renseignements. Le cas échéant, la demande d'AUT ou la demande de reconnaissance d'AUT sera considérée comme retirée et ne sera pas approuvée.

Une fois que la demande d'AUT est complète, si le sportif a un compte ADAMS, il peut la soumettre directement par cette plateforme. L'OAD peut également autoriser la soumission sur sa propre plateforme, par courrier recommandé ou par un portail sécurisé. Lorsque la demande est envoyée par courriel, il est recommandé de ne pas y joindre la demande et les documents d'appui; l'AMA recommande plutôt d'utiliser un système de partage de fichiers sécurisé pour acheminer les documents en toute sécurité. Ce type de système permet de transmettre un lien vers un emplacement sécurisé où les documents ont été téléchargés par le sportif. Ces systèmes permettent également au sportif de définir des autorisations pour le lien, par exemple en demandant au destinataire de s'authentifier (avec mot de passe), en ne rendant les documents disponibles au téléchargement que pour une période limitée et en avertissant le sportif lorsqu'ils sont téléchargés. L'OAD du sportif peut également envoyer un lien de téléchargement par courriel si elle utilise un de ces systèmes. Sinon, le sportif devrait envisager de protéger minimalement ses documents au moyen d'un mot de passe envoyé séparément à l'OAD.

Quelle que soit la façon dont le sportif soumet sa demande d'AUT, celle-ci sera téléchargée dans ADAMS par l'OAD afin que l'AMA et les autres OAD qui en ont besoin pour examiner et reconnaître l'AUT puissent y accéder.

Plus précisément :

- ❖ L'AMA doit avoir accès aux informations complètes sur les AUT dans ADAMS pour s'assurer que les AUT sont accordées ou refusées conformément aux règles du Code et du SIAUT. Vous pouvez en savoir plus sur la façon dont l'AMA traite les informations relatives aux AUT dans la [Politique de confidentialité ADAMS](#).
- ❖ L'ONAD et la FI du sportif doivent savoir si l'AUT a été accordée ou refusée, et pour quelle substance. C'est important, car un RAA, sans AUT valide pour cette substance, serait soumis ensuite au processus de gestion des résultats.
- ❖ Une OAD appelée à reconnaître une AUT doit contacter l'entité qui l'a accordée et demander l'accès au dossier médical situé sous l'onglet de l'information sur le diagnostic dans ADAMS.
- ❖ Si une OAD travaille avec un fournisseur de services pour gérer les AUT, il est possible que ce dernier ait également accès aux informations relatives aux AUT. Le cas échéant, l'OAD doit en informer les sportifs.

Pour mieux comprendre le processus de traitement de l'information relative aux AUT dans ADAMS, les sportifs peuvent consulter la page [Quelles informations sont recueillies dans ADAMS et comment sont-elles utilisées et communiquées?](#) dans notre [FAQ sur la confidentialité et la sécurité d'ADAMS](#).

Les demandes d'AUT ne figurant pas dans ADAMS sont évaluées par les responsables des AUT des OAD et de l'AMA. Elles sont également évaluées par les médecins qui font partie des CAUT de l'OAD du sportif et de l'AMA. En outre, d'autres experts indépendants doivent parfois être consultés pour évaluer correctement certaines demandes.

2.0 Protection des informations des sportifs

Les OAD doivent respecter des exigences strictes de confidentialité du contenu des AUT des sportifs. Tout le contenu d'une demande d'AUT, y compris les informations médicales d'appui et toute autre information associée à l'évaluation de la demande d'AUT, doit être traité conformément aux principes de la confidentialité médicale.

Les médecins qui sont membres d'un CAUT et les autres experts consultés doivent signer des ententes de confidentialité. Les médecins doivent aussi respecter un certain nombre d'obligations professionnelles pour protéger la confidentialité des informations sur leurs patients.

En vertu du [Standard international pour la protection des renseignements personnels \(SIPRP\)](#), le personnel des OAD doit également signer des ententes de confidentialité, et l'OAD doit mettre en œuvre des mesures rigoureuses de protection des renseignements personnels et de sécurité pour protéger les informations personnelles des sportifs. Le SIPRP exige des OAD qu'elles appliquent un degré de sécurité plus élevé aux informations relatives aux AUT, en raison de leur sensibilité.

De l'information sur la sécurité dans ADAMS figure à la page [Comment vos informations sont-elles protégées dans ADAMS?](#) de notre [FAQ sur la confidentialité et la sécurité d'ADAMS](#).



À retenir

- ❖ Les sportifs doivent se familiariser avec la Liste des interdictions et le processus d'AUT.
- ❖ Les sportifs doivent se tourner vers leur OAD pour obtenir de l'aide et des conseils relativement au processus d'AUT.
- ❖ L'AMA recommande aux sportifs de s'assurer que les documents d'appui de leur AUT sont suffisants pour répondre aux critères du SIAUT. Un sommaire des informations médicales requises destiné aux sportifs et aux médecins figure sur le [site Web de l'AMA \(Listes de vérification sur les AUT\)](#).
- ❖ Les sportifs doivent déclarer tout médicament ou complément alimentaire pris dans le formulaire de contrôle du dopage.
- ❖ Les sportifs ne doivent pas oublier que, dans certaines situations, une AUT peut être demandée rétroactivement (voir le [chapitre 10](#)).

SECTION 3 :

Obtention d'une AUT

Cette section vous aidera à comprendre l'article 4.0 du SIAUT. Elle décrit les critères clés que toute personne devrait connaître lorsqu'elle demande ou évalue une AUT. Des scénarios hypothétiques sont inclus à des fins de clarification.





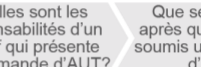

CHAPITRE 11 :

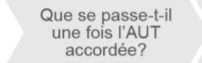
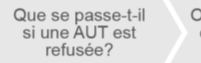
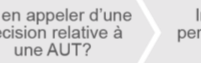

Quand un sportif peut-il demander une AUT rétroactive (article 4.1 du SIAUT)?

LISTE DES INTERDICTIONS

SECTION 1  Liste des interdictions

DEMANDER UNE AUT

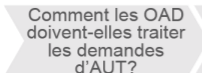
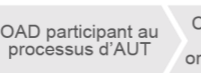
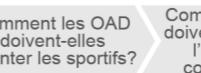
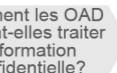
SECTION 2  Le processus de demande  Quand faire une demande d'AUT?  Où faire une demande d'AUT?  Quelles sont les responsabilités d'un sportif qui présente une demande d'AUT?  Que se passe-t-il après qu'un sportif a soumis une demande d'AUT?

 Que se passe-t-il une fois l'AUT accordée?  Que se passe-t-il si une AUT est refusée?  Où en appeler d'une décision relative à une AUT?  Informations personnelles des sportifs

OBTENTION D'UNE AUT

SECTION 3  Critères d'AUT rétroactive  Critères de délivrance d'une AUT  Quand serait-il manifestement injuste de refuser une AUT rétroactive?

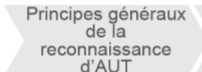

RESPONSABILITÉS DES OAD

SECTION 4  Comment les OAD doivent-elles traiter les demandes d'AUT?  OAD participant au processus d'AUT  Comment les OAD doivent-elles orienter les sportifs?  Comment les OAD doivent-elles traiter l'information confidentielle?

COMITÉ D'AUT (CAUT)

SECTION 5  Mise en place d'un CAUT  Comment fonctionne un CAUT?

PROCESSUS DE RECONNAISSANCE D'UNE AUT

SECTION 6  Principes généraux de la reconnaissance d'AUT  Types de reconnaissance

EXAMENS DES AUT PAR L'AMA

SECTION 7  Qu'est-ce qu'un examen d'AUT par l'AMA?  Demande d'examen d'AUT par l'AMA  Statut d'une AUT durant un examen par l'AMA

AUT et ADAMS

SECTION 8  Qu'est-ce qu'ADAMS?

Bien que l'AMA encourage les sportifs à demander leurs AUT à l'avance, cela n'est pas toujours possible, surtout lorsqu'ils ont besoin d'un traitement médical immédiat. Aucun traitement ne doit être refusé si cela risque de compromettre la santé et la sécurité des sportifs – toujours primordiales.

Les articles 4.1(a)-(e) du SIAUT couvrent un éventail de scénarios dans lesquels il serait impossible ou non requis pour un sportif de demander une AUT à l'avance. Une demande rétroactive soumise en vertu de l'article 4.1 pourrait lui permettre d'obtenir une AUT après avoir commencé à utiliser une substance ou une méthode interdite. Conformément à l'article 4.1 du SIAUT, pour qu'une AUT rétroactive soit accordée, tous les critères énoncés à l'article 4.2 du SIAUT doivent tout de même être remplis.



Commentaire sur l'article 4.1 : La satisfaction aux critères d'exception ne signifie pas qu'une AUT rétroactive sera accordée, mais bien que la demande du sportif peut être évaluée conformément à l'article 4.2 (afin de déterminer si les conditions relatives à l'AUT sont remplies).

Les décisions relatives aux critères d'AUT rétroactive indiqués à l'article 4.1 du SIAUT comportent souvent l'évaluation de facteurs qui ne sont pas purement médicaux. À ce titre, elles doivent être évaluées au cas par cas par l'OAD concernée et, au besoin, en consultation avec un ou plusieurs membres du CAUT.

Des demandes d'AUT rétroactives peuvent être soumises dans les circonstances suivantes :

1.0 Demande rétroactive

a) **Urgence ou nécessité d'un traitement urgent d'une affection médicale**

Le terme « urgent » a été ajouté au SIAUT 2021, car il est reconnu que les sportifs se voient souvent prescrire des médicaments ou des traitements que leur médecin leur conseille de prendre ou de commencer immédiatement. Même s'il ne s'agit pas d'une urgence médicale, le fait de ne pas commencer le traitement immédiatement peut mettre en danger la santé du sportif.



EXEMPLE 4.1 (a) – URGENCE MÉDICALE

Contexte

- ❖ Le sportif est un footballeur professionnel de 28 ans.

Mise en situation

- ❖ Il joue pour son pays dans un tournoi international.
- ❖ Le tournoi se déroule au milieu de l'été et les températures sont extrêmement élevées.
- ❖ Après le match, le joueur est au bord de l'effondrement; il présente des signes cliniques de déshydratation et d'hyperthermie.
- ❖ Le médecin de l'équipe administre une perfusion intraveineuse de 1 000 ml (500 ml de NaCl + 500 ml de glucose) au joueur dans le vestiaire, et le traite pour hyperthermie.

Résumé

- ❖ Le sportif et le médecin de l'équipe peuvent demander une AUT rétroactive en vertu de l'article 4.1(a) du SIAUT.



EXEMPLE 4.1 (a) – TRAITEMENT URGENT

Contexte

- ❖ Le sportif est un athlète d'endurance de 25 ans.
- ❖ Il a des antécédents documentés d'asthme et d'allergie grave au pollen depuis l'enfance.

Médication actuelle

- ❖ Fluticasone + formotérol en inhalation
- ❖ Antagoniste des leucotriènes par voie orale
- ❖ Antihistaminique oral
- ❖ Salbutamol inhalé + bromure d'ipratropium avant l'effort

Mise en situation

- ❖ Le sportif participe à une grande manifestation pendant la saison des pollens.
- ❖ Trois jours avant la compétition, il a une crise d'asthme nécessitant une consultation médicale urgente.
- ❖ Le médecin traitant conseille d'augmenter l'utilisation de salbutamol inhalé et d'introduire de la prednisolone par voie orale.
- ❖ Le sportif est sélectionné pour un contrôle antidopage et obtient un résultat positif (RAA) pour les deux substances.

Résumé

- ❖ Le sportif peut demander une AUT rétroactive en vertu de l'article 4.1(a) avec dossiers médicaux à l'appui.

b) Manque de temps, contretemps ou autres circonstances exceptionnelles ayant empêché la soumission/l'évaluation d'une demande d'AUT avant la collecte de l'échantillon



EXEMPLE 4.1 (b) – CAS 1

Contexte

- ❖ Le sportif est un sprinteur de 20 ans.
- ❖ Il a reçu un diagnostic de diabète de type 1 durant l'enfance.

Médication actuelle

- ❖ Lantus Solostar : 5 UI par jour
- ❖ NovoRapid : 2,5 UI avant un repas principal et au besoin

Mise en situation

- ❖ Le sportif remporte une course universitaire et se qualifie pour les championnats nationaux quatre jours plus tard.
- ❖ Il n'a jamais concouru au niveau national.
- ❖ L'ONAD exige que tous les sportifs concourant au niveau national fassent une demande d'AUT à l'avance.
- ❖ Le sportif n'est pas chez lui, n'a pas un accès immédiat à son dossier médical et n'est pas en mesure de préparer une demande d'AUT avant la manifestation.
- ❖ Le sportif participe à la compétition, est contrôlé et obtient un RAA pour l'insuline.

Résumé

- ❖ Le sportif peut demander une AUT rétroactive en vertu de l'article 4.1(b) du SIAUT.



EXEMPLE 4.1 (b) – CAS 2

Contexte

- ❖ La sportive est une nageuse de 27 ans.
- ❖ Elle a reçu un diagnostic de colite ulcéreuse il y a cinq ans.

Médication actuelle

- ❖ Sulfasalazine : 500 mg trois fois par jour
- ❖ Probiotiques en vente libre

Mise en situation

- ❖ Quatre jours avant sa compétition nationale de natation, la sportive a une crise de colite ulcéreuse.
- ❖ Son médecin lui prescrit un traitement dégressif de prednisolone sur sept jours et la sportive demande une AUT.
- ❖ L'OAD reçoit la demande de la sportive la veille de la compétition, mais ne la soumet pas à son CAUT avant la compétition.
- ❖ La sportive arrive troisième à sa compétition; elle est soumise à un contrôle et obtient un RAA.

Résumé

- ❖ L'OAD traite la demande d'AUT comme étant une demande rétroactive en vertu de l'article 4.1(b) du SIAUT.

c) En raison des priorités nationales établies dans certains sports ou certaines disciplines, l'ONAD du sportif ne permettait pas à celui-ci de demander une AUT prospective ou ne l'exigeait pas.

- ❖ Les ONAD peuvent accorder la priorité à certains sports et à certaines disciplines, pour des raisons liées aux ressources ou d'autres raisons légitimes et, par conséquent, ne pas permettre ou imposer aux sportifs de certains sports de demander une AUT à l'avance. Ainsi, une ONAD pourra avoir des raisons légitimes de faire passer en priorité (certains ou tous) les sports olympiques tandis qu'une autre pourra avoir des motifs légitimes, en raison d'autres caractéristiques de sa culture sportive, de donner la priorité, par exemple, à d'autres sports « nationaux ».
- ❖ En clair, ces sportifs sont toujours considérés comme étant de niveau national ou sous-national par leur ONAD, mais leurs responsabilités en matière d'AUT sont différentes, c'est-à-dire qu'ils ne sont pas tenus de soumettre une demande à l'avance; ils doivent faire une demande d'AUT uniquement s'ils font l'objet d'un contrôle et obtiennent un RAA. Les sportifs de niveau inférieur au niveau national peuvent demander une AUT rétroactive en vertu de l'article 4.1(d) (voir ci-dessous).
- ❖ L'AMA recommande aux ONAD d'indiquer clairement sur leur site Web quels sports entrent dans cette catégorie, afin de permettre aux sportifs concourant dans ces sports de déterminer s'il est nécessaire de demander une AUT à l'avance.
- ❖ Les sportifs de niveau national des sports de faible priorité, tels que désignés par leur ONAD, peuvent faire une demande rétroactive. Les autres sportifs de niveau national doivent faire une demande d'AUT à l'avance.
- ❖ L'article 4.1(c) du SIAUT ne peut être appliqué que par les ONAD, pas par les fédérations internationales ni les organisateurs de grandes manifestations.
- ❖ Une AUT accordée en vertu de l'article 4.1(c) du SIAUT ne doit porter que sur le RAA. Si le sportif souffre d'une maladie chronique, l'ONAD décide si une AUT prospective est justifiée.



EXEMPLE 4.1 (c)

Contexte

- ❖ La sportive est une hockeyeuse de 30 ans.
- ❖ Elle a reçu dans le passé un diagnostic de syndrome des ovaires polykystiques.

Médication actuelle

- ❖ Spironolactone : 50 mg par jour

Mise en situation

- ❖ Alors qu'elle participe à des championnats nationaux, elle fait l'objet d'un contrôle et reçoit un RAA pour la spironolactone et ses métabolites.
- ❖ Dans son pays, les hockeyeurs sur glace sont peu nombreux, le football, le rugby et l'athlétisme étant des sports plus populaires.
- ❖ Pour des raisons liées aux ressources, son ONAD n'exige pas des joueurs de hockey sur glace de niveau national qu'ils demandent une AUT à l'avance.

Résumé

- ❖ La sportive peut demander une AUT rétroactive en vertu de l'article 4.1(c) du SIAUT.

d) Si une OAD choisit de prélever un échantillon auprès d'un sportif qui n'est pas un sportif de niveau international ou un sportif de niveau national, et que ce sportif fait usage d'une substance ou d'une méthode interdite pour des raisons thérapeutiques, l'OAD doit permettre au sportif de demander une AUT rétroactive.

Selon les règles des OAD, il peut arriver que les sportifs de niveau inférieur au niveau national n'aient pas à demander ou ne puissent pas demander à l'avance l'autorisation d'utiliser une substance ou une méthode interdite.

Population de sportifs

Sportifs de niveau international



- ❖ Sportifs qui concourent dans un sport au niveau international, selon la définition de chaque FI.
- ❖ Les FI doivent afficher la définition d'un sportif de niveau international sur leur site Web.
- ❖ La participation à certaines manifestations internationales qualifie souvent d'emblée les sportifs comme étant de niveau international. Les FI doivent afficher une liste actualisée de ces manifestations sur leur site Web.
- ❖ Les sportifs doivent consulter le site Web de la FI, lire les règles de la FI ou contacter directement la FI pour vérifier si une AUT préalable ou une reconnaissance d'AUT est requise avant de participer à la manifestation.

Sportifs de niveau national



- ❖ Sportifs qui concourent dans un sport au niveau national, selon la définition de chaque ONAD.
- ❖ Chaque ONAD doit clairement communiquer, sur son site Web ou autrement, quels sportifs sont considérés comme des sportifs de niveau national.
- ❖ Les sportifs doivent consulter le site Web de l'ONAD, lire les règles de l'ONAD ou contacter directement l'ONAD pour déterminer s'ils sont des sportifs de niveau national et s'ils doivent faire une demande d'AUT à l'avance.

Sportifs de niveau non national et non international



- ❖ Ce groupe de sportifs comprend tous les sportifs de niveau sous-national, c'est-à-dire tous les sportifs qui ne sont pas compris dans la définition de sportif de niveau national de l'ONAD ni dans la définition de sportif de niveau international de la FI.
- ❖ Les sportifs de cette catégorie sont souvent des jeunes en début de carrière, des sportifs de niveau vétérans ou des sportifs amateurs.
- ❖ Les sportifs de cette catégorie qui participent à une manifestation peuvent être sélectionnés au hasard, ou en raison de leur résultat, pour un contrôle du dopage. Si la manifestation n'a pas été répertoriée par l'OAD comme une manifestation nécessitant une demande d'AUT préalable de la part de tous les participants, le sportif peut faire une demande rétroactive en vertu de l'article 4.1(d).
- ❖ Parfois, en raison de son résultat à la manifestation, le sportif sera dorénavant considéré comme étant de niveau national ou international. Ainsi, ses demandes d'AUT ultérieures pourraient devoir être faites à l'avance.
- ❖ Les FI peuvent effectuer des contrôles lors de manifestations de niveau national ou organiser des manifestations de niveau international ouvertes à toutes les catégories de sportifs. Il est courant que l'article 4.1(d) soit alors appliqué.
- ❖ Il est fortement recommandé aux sportifs de contacter leur OAD directement avant la manifestation afin de déterminer si une AUT préalable est nécessaire.
- ❖ Les sportifs de cette catégorie peuvent avoir une connaissance ou une expérience très limitée, voire nulle, de la lutte contre le dopage. Il est important que les OAD fournissent des informations claires et concises à ces sportifs après qu'ils ont été soumis à un contrôle antidopage.
- ❖ Les ONAD sont encouragées à travailler en étroite collaboration avec leurs fédérations sportives nationales afin de déterminer quelles épreuves qualifient d'emblée les sportifs au niveau national selon leurs règles.



EXEMPLE 4.1 (d)

Contexte

- ❖ Le sportif est un lanceur de poids de 17 ans.
- ❖ Il a reçu un diagnostic de TDAH à 7 ans.

Médication actuelle

- ❖ Concerta : 54 mg tous les matins
- ❖ Ritalin : 10 mg tous les jours à 16 h

Mise en situation

- ❖ Ce jeune sportif participe à son premier championnat national et décroche un podium, à la surprise générale.
- ❖ Il est sélectionné pour un contrôle du dopage et reçoit un résultat positif (RAA).

Résumé

- ❖ Le sportif a été avisé par son ONAD qu'il devait demander une AUT rétroactive en vertu de l'article 4.1(d) du SIAUT.

e) Usage hors compétition d'une substance interdite uniquement en compétition

- ❖ Dans certaines situations, un sportif peut avoir besoin hors compétition d'un traitement médical comportant un médicament qui contient une substance interdite uniquement en compétition. Ce sportif risque alors d'être sanctionné s'il est établi que la substance interdite et/ou ses métabolites ou marqueurs dépassent la limite de décision (LD) ou les niveaux minimaux de rapport (NMR) de laboratoire, selon le cas, dans un échantillon d'urine prélevé pendant la période de compétition. Autrement dit, la substance prise avant la période de compétition pourrait se trouver encore dans le système du sportif et être détectée lors d'un contrôle antidopage plusieurs jours après son utilisation (voire plus longtemps – quoique cela soit rare).
- ❖ Dans un tel scénario, si le sportif obtient un RAA, l'OAD doit lui permettre de demander une AUT rétroactive pour l'usage médical légitime de la substance interdite (si le sportif

n'a pas fait de demande préalable), des glucocorticoïdes (GC) hors compétition, par exemple.

L'article 4.1(e) du SIAUT prévoit qu'un sportif a le droit de faire une demande rétroactive, en précisant que l'OAD n'est pas tenue d'évaluer les demandes d'AUT préalables. Ces AUT sont d'ailleurs souvent inutiles, car elles ne mèneraient pas, de toute façon, à un RAA. Dans certaines situations, les OAD peuvent être en mesure d'examiner certaines AUT à l'avance, mais le sportif n'est pas tenu de faire une demande à l'avance pour les substances non interdites hors compétition.

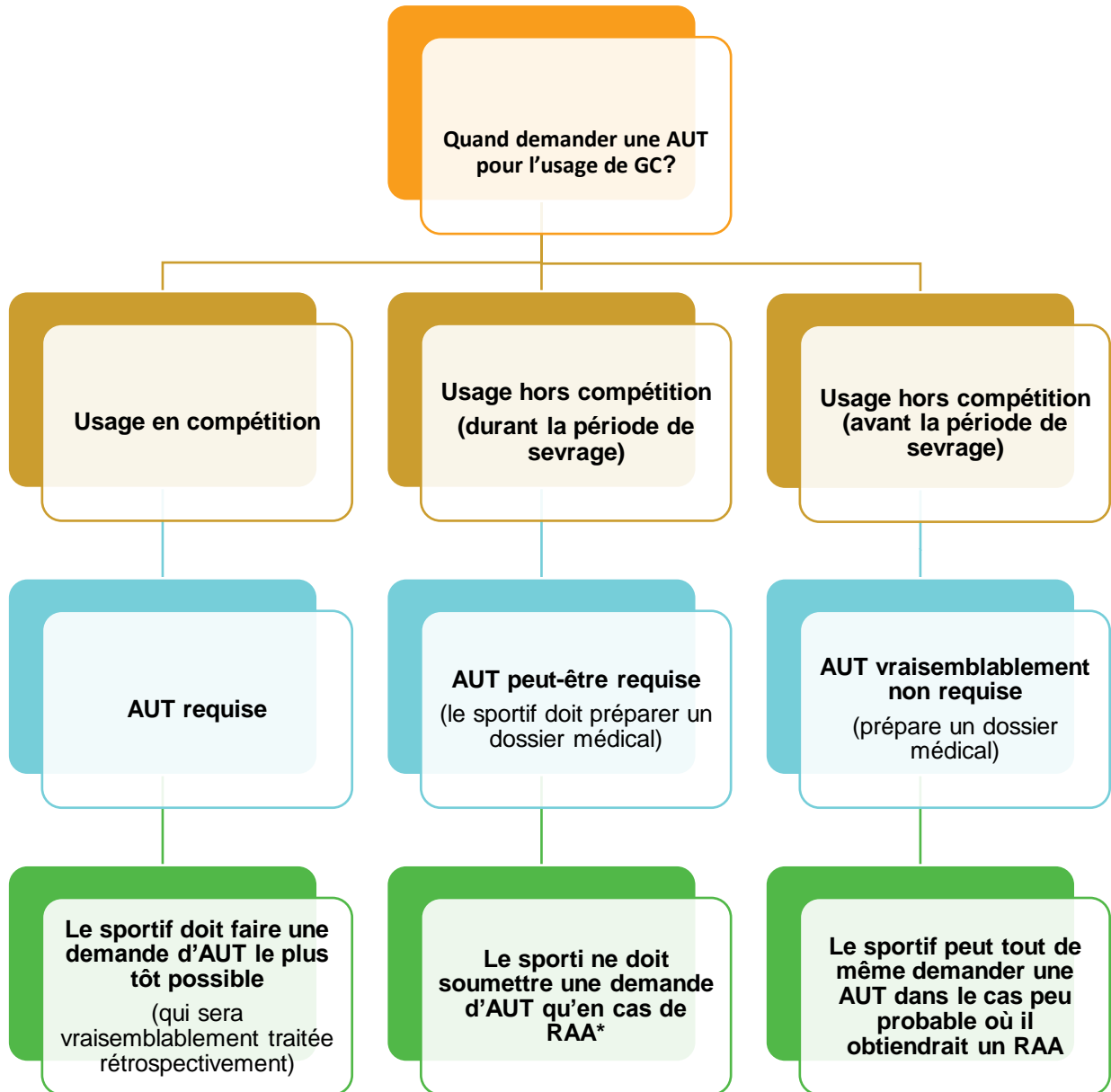
Périodes de sevrage après l'administration de GC

Après l'administration de GC, les concentrations urinaires qui entraîneraient un RAA peuvent être atteintes à différentes périodes suivant l'administration (allant de plusieurs jours à plusieurs semaines), en fonction du GC administré, de la voie d'administration et de la dose. La période de sevrage renvoie ici au temps écoulé entre l'administration de la dernière dose et le début de la période de compétition. Elle est calculée de manière à réduire les risques de RAA en compétition, en se fondant sur une utilisation du médicament qui respecte les doses maximales établies par le fabricant. Pour plus de renseignements sur les AUT pour l'usage de GC et les périodes de sevrage, consultez le [Document d'orientation sur les glucocorticoïdes et les autorisations d'usage à des fins thérapeutiques](#).

Les sportifs prenant des médicaments qui pourraient être interdits doivent tout de même être prêts à fournir les documents médicaux appropriés, au besoin. Reportez-vous à la [Listes de vérification sur les AUT](#) pour connaître les conditions médicales applicables.

Figure 4 : Quand demander une AUT pour l'usage de GC

Le schéma ci-dessous présente les trois scénarios pouvant se présenter selon que le GC a été administré en compétition ou hors compétition (pendant ou avant la période de sevrage). Chaque scénario est accompagné de conseils sur le moment où les sportifs doivent faire leur demande et le moment où celle-ci sera traitée par les OAD.



* Certaines OAD traitent les AUT à l'avance. Cette information doit être communiquée clairement aux sportifs relevant de leur compétence.



EXEMPLE 4.1 (e) – SCÉNARIO 1

Contexte

- ❖ Le sportif est un joueur de basketball en fauteuil roulant de 33 ans.
- ❖ Une semaine avant le championnat européen, il reçoit un diagnostic de bronchite.
- ❖ Son médecin lui prescrit des antibiotiques et un traitement de prednisone devant prendre fin le jour avant la compétition.

Médication

- ❖ Amoxicilline : 500 mg trois fois par jour durant 7 jours
- ❖ Prednisolone : 30 mg le matin durant 5 jours

Mise en situation

- ❖ Il fait l'objet d'un contrôle en compétition et obtient un RAA pour la prednisolone.

Résumé

- ❖ Le sportif peut demander une AUT en vertu de l'article 4.1(e) du SIAUT.



EXEMPLE 4.1 (e) – SCÉNARIO 2

Contexte

- ❖ Le sportif est un joueur de rugby de 27 ans avec entorse acromio-claviculaire de stade 2 (dislocation de l'épaule).
- ❖ Il suit une thérapie physique, applique de la glace et prend des AINS.
- ❖ Il cesse de s'entraîner et manque deux matchs.
- ❖ Il veut jouer lors du match suivant, mais éprouve toujours de la douleur.
- ❖ Le médecin de l'équipe l'oriente vers un chirurgien orthopédique qui lui administre une injection de GC dans l'articulation acromio-claviculaire 36 heures avant le match.
- ❖ Le sportif demande à l'orthopédiste un certificat médical, qu'il remet à son médecin, pour qu'il l'ajoute à son dossier.

Médication

- ❖ Bétaméthasone (Celestone) : 1 ml dans l'articulation acromio-claviculaire
- ❖ Paracétamol : 500 mg (2 comprimés, 4 fois par jour)

Mise en situation

- ❖ Le sportif participe au match, subit un contrôle antidopage et obtient un RAA pour la bétaméthasone.

Résumé

- ❖ Il peut demander une AUT en vertu de l'article 4.1(e) du SIAUT.

Pour les AUT rétroactives (exemples 4.1, de c à e) :

- ❖ Il est conseillé au sportif de réunir les rapports médicaux pertinents à l'avance, au cas où il devrait demander une AUT rétroactive.
- ❖ L'AMA encourage tous les sportifs à contacter leur OAD pour discuter du processus de demande rétroactive, afin de mieux comprendre leurs droits et leurs responsabilités.




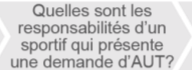
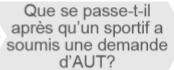
CHAPITRE 12 :

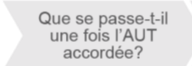
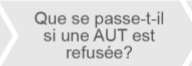

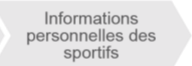
Critères de délivrance d'une AUT (article 4.2 du SIAUT)

LISTE DES INTERDICTIONS

SECTION 1  Liste des interdictions

DEMANDER UNE AUT

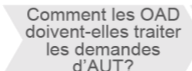
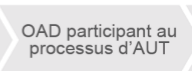

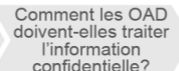
SECTION 2  Le processus de demande  Quand faire une demande d'AUT?  Où faire une demande d'AUT?  Quelles sont les responsabilités d'un sportif qui présente une demande d'AUT?  Que se passe-t-il après qu'un sportif a soumis une demande d'AUT?

 Que se passe-t-il une fois l'AUT accordée?  Que se passe-t-il si une AUT est refusée?  Où en appeler d'une décision relative à une AUT?  Informations personnelles des sportifs

OBTENTION D'UNE AUT

SECTION 3  Critères d'AUT rétroactive  Critères de délivrance d'une AUT  Quand serait-il manifestement injuste de refuser une AUT rétroactive?

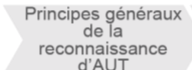

RESPONSABILITÉS DES OAD

SECTION 4  Comment les OAD doivent-elles traiter les demandes d'AUT?  OAD participant au processus d'AUT  Comment les OAD doivent-elles orienter les sportifs?  Comment les OAD doivent-elles traiter l'information confidentielle?

COMITÉ D'AUT (CAUT)

SECTION 5  Mise en place d'un CAUT  Comment fonctionne un CAUT?

PROCESSUS DE RECONNAISSANCE D'UNE AUT

SECTION 6  Principes généraux de la reconnaissance d'AUT  Types de reconnaissance

EXAMENS DES AUT PAR L'AMA

SECTION 7  Qu'est-ce qu'un examen d'AUT par l'AMA?  Demande d'examen d'AUT par l'AMA  Statut d'une AUT durant un examen par l'AMA

AUT et ADAMS

SECTION 8  Qu'est-ce qu'ADAMS?

L'article 4.2 du SIAUT décrit les critères clés à satisfaire pour la délivrance d'une AUT. Les CAUT évaluent les informations médicales fournies par le sportif et son médecin afin de déterminer s'ils ont, par prépondérance des probabilités, inversé la charge de la preuve afin de respecter les quatre critères. L'AUT n'est accordée que si toutes les conditions de l'article 4.2 du SIAUT sont réunies.

La « prépondérance des probabilités » est un niveau de preuve moins élevé que la « satisfaction raisonnable » et signifie que le CAUT est convaincu qu'il est plus probable qu'improbable que le critère a été satisfait.

Un des principaux objectifs du Code est :

de protéger le droit fondamental des sportifs de participer à des activités sportives exemptes de dopage, et ainsi de promouvoir la santé, l'équité et l'égalité des sportifs du monde entier.

Les quatre critères sont décrits plus en détail ci-dessous et sont suivis d'exemples :

1.0 Évaluation des critères de l'article 4.2 du SIAUT

a) La substance ou la méthode interdite en question est nécessaire au traitement d'une affection médicale diagnostiquée étayée par des preuves cliniques pertinentes.

Pour satisfaire à cette condition, le sportif doit démontrer, selon la prépondérance des probabilités, qu'il souffre d'un problème de santé véritable et, avec l'aide de son médecin, prouver que ce problème de santé nécessite le traitement décrit. Il ne suffit pas que le médecin fournisse simplement le diagnostic : le CAUT qui évalue la demande d'AUT doit être en mesure de comprendre comment celui-ci a été établi. Les détails de la documentation nécessaire sont décrits dans les [Lignes directrices sur les AUT à l'intention des médecins](#) et les [Listes de vérification sur les AUT](#) (pour différents problèmes de santé), qui peuvent être téléchargées à partir du site Web de l'AMA.

L'utilisation d'une substance ou d'une méthode interdite peut parfois faire partie d'un examen diagnostique nécessaire plutôt que d'un traitement. C'est toutefois rare et il faut tout de même alors une justification médicale solide à l'appui de la demande (commentaire sur l'article 4.2(a) du SIAUT). Il pourrait s'agir, par exemple, d'un test de stimulation de l'hormone adrénocorticotrope (ACTH) utilisé pour diagnostiquer une insuffisance surrénale. Mentionnons que les examens diagnostiques n'incluent pas les essais ou les études sur les sportifs de substances interdites, comme la testostérone.



EXEMPLE 4.2 (a)

Contexte

- ❖ Le sportif est un joueur de football (soccer) qui fait partie de l'équipe nationale des moins de 17 ans.
- ❖ Il a des antécédents d'inattention à l'école et parle pendant les cours.
- ❖ Lors d'une consultation, son médecin de famille suggère qu'il pourrait souffrir d'un trouble déficitaire de l'attention avec hyperactivité (TDAH).
- ❖ Le médecin lui prescrit de l'Adderall (amphétamine/dextroamphétamine), un stimulant.
- ❖ Le comportement et les résultats scolaires du sportif s'améliorent considérablement après le début du traitement.
- ❖ Faisant désormais partie d'une équipe de joueurs de moins de 17 ans, il entreprend une formation antidopage en ligne et se rend compte que l'Adderall figure dans la Liste s'il est pris en compétition.
- ❖ Il fait une demande d'AUT, accompagnée d'une lettre de son médecin faisant état de ses antécédents et de l'efficacité du médicament.

Considérations

- ❖ Pour satisfaire à l'article 4.2(a) du SIAUT, le sportif doit soumettre des informations médicales suffisantes afin de justifier le choix du médicament pour traiter un problème de santé correctement diagnostiqué.
- ❖ Les [Lignes directrices sur les AUT à l'intention des médecins – TDAH](#) précisent l'information nécessaire pour corroborer un diagnostic de TDAH.
- ❖ Dans ce cas, le sportif n'a pas soumis suffisamment d'informations pour satisfaire à l'article 4.2(a) du SIAUT. Plus précisément, il n'a pas consulté un spécialiste médical approprié et n'a pas été soumis aux tests psychométriques utilisés pour diagnostiquer le TDAH.
- ❖ Les [Listes de vérification sur les AUT](#) destinées aux sportifs et à leur médecin traitant expliquent les renseignements cliniques requis pour une demande d'AUT.
- ❖ Le sportif doit présenter la Liste de vérification à son médecin, qui l'aidera à subir les évaluations nécessaires à l'obtention d'une AUT.

b) L'usage thérapeutique de la substance ou de la méthode interdite ne produira pas, par prépondérance des probabilités, d'amélioration de la performance au-delà de celle attribuable au retour à l'état de santé normal du sportif après le traitement de son affection médicale.

On reconnaît qu'il peut être difficile pour un médecin de démontrer l'amélioration ou l'absence d'amélioration des performances, et de déterminer l'état de santé normal d'un sportif. Toutefois, chaque demande doit être évaluée au cas par cas par le CAUT. Bien que tout traitement puisse induire une certaine amélioration des performances, celles-ci ne doivent pas dépasser le niveau attendu du sportif avant l'apparition de ses symptômes.

La difficulté de l'évaluation de cet article illustre bien l'utilité pour les CAUT de compter parmi leurs rangs des médecins ayant une bonne connaissance de la médecine clinique, de la médecine du sport et de l'exercice, et pour les cas plus complexes, au moins un médecin spécialiste du domaine lié à l'état du sportif.

L'état de santé normal d'un sportif est son état de santé évalué avant le problème pour lequel il demande une AUT.



EXEMPLE 4.2 (b)

Contexte

- ❖ La sportive est une tireuse de 29 ans, récemment qualifiée pour une compétition internationale.
- ❖ Elle prend un bêtabloquant pour contrôler son hypertension, ce qui est interdit en sport de tir; elle doit donc demander une AUT.
- ❖ Elle soumet une demande d'AUT montrant clairement son diagnostic d'hypertension, accompagnée de lectures de tension artérielle avec et sans médicaments. Sa demande comprend un bilan complet pour exclure les causes secondaires.
- ❖ Bien qu'elle ait essayé d'autres solutions, la combinaison de médicaments permettant le meilleur contrôle de son hypertension est un inhibiteur de l'enzyme de conversion de l'angiotensine (ECA), un alphabloquant et un bêtabloquant.

Considérations

- ❖ L'évaluation de la demande de la sportive et les [Lignes directrices sur les AUT à l'intention des médecins – Affections cardiovasculaires](#) appuient le diagnostic; il est bien démontré que cesser la prise du médicament pourrait nuire à la santé de la sportive et qu'il n'existe aucune autre option qui n'est pas interdite.
- ❖ Toutefois, pour satisfaire à l'article 4.2(b) du SIAUT, la sportive doit prouver que le médicament ne produira pas, par prépondérance des probabilités, une amélioration supplémentaire des performances au-delà de ce qui pourrait être anticipé par un retour à son état de santé normal après le traitement.
- ❖ Dans cet exemple, les bêtabloquants entraînent un ralentissement de la fréquence cardiaque et peuvent réduire les tremblements, améliorant ainsi potentiellement les performances dans un sport de précision comme le tir. Cela peut soulever des préoccupations à un niveau de compétition relativement élevé.
- ❖ Mentionnons que dans certains cas, notamment pour certaines affections cardiaques, il n'existe aucune autre option autorisée « raisonnable » qui soit viable. Reportez-vous à l'article 4.2(c) du SIAUT qui suit.

c) La substance ou méthode interdite est un traitement indiqué de l'affection médicale, et il n'existe pas d'alternative thérapeutique autorisée et raisonnable.

Il est essentiel que le traitement administré soit indiqué pour le problème de santé diagnostiqué, avec justification claire à l'appui de chaque demande d'AUT.

L'AMA encourage l'utilisation de traitements non interdits lorsque cela est possible, bien qu'il ne soit pas toujours nécessaire de faire l'essai de diverses options autorisées – et d'essayer autant d'échecs – avant d'utiliser une substance interdite. Avec l'aide d'experts, l'AMA a conçu des documents d'orientation pour de nombreuses pathologies courantes ([Lignes directrices sur les AUT à l'intention des médecins](#)) afin d'aider les médecins traitants et les CAUT.

Si le médecin traitant prescrit une substance ou une méthode interdite, il doit expliquer clairement pourquoi il s'agit du traitement le plus approprié. Les justifications acceptables peuvent inclure l'expérience clinique personnelle, les profils d'effets secondaires, des publications scientifiques réputées ou, dans certains cas, la pratique médicale propre à une région géographique. L'accessibilité et le coût des médicaments peuvent également parfois être invoqués. Certains médicaments peuvent être valables et référencés dans un pays, mais pas dans un autre; ainsi, un médicament homologué dans un pays peut ne pas être offert ou être en attente d'homologation ailleurs. Peu importe la situation, un diagnostic médical solidement étayé est essentiel au dossier.



EXEMPLE 4.2 (c) 1

Contexte

- ❖ Un joueur de basketball de 26 ans a reçu un diagnostic d'asthme dans l'enfance.
- ❖ Le dossier médical comprend une spirométrie diagnostique et des preuves de réversibilité sous bêta-2 agonistes. Ces tests effectués dans l'enfance sont répétés à l'âge adulte.
- ❖ Le joueur est stable sous terbutaline depuis l'enfance [S3. Bêta-2 agonistes, interdits en compétition et hors compétition, et 1 GC inhalé].
- ❖ Le joueur demande au CAUT de sa FI une AUT pour la terbutaline.
- ❖ La terbutaline est un bêta-2 agoniste couramment utilisé dans certains pays.

Considérations

- ❖ Les preuves médicales à l'appui sont-elles suffisantes? Reportez-vous aux [Lignes directrices sur les AUT à l'intention des médecins – Asthme](#).
- ❖ Le médicament assure-t-il la stabilité de l'état du sportif? Lui permet-il d'effectuer une gestion thérapeutique adéquate de son état?
- ❖ Les demandes doivent être évaluées au cas par cas.
- ❖ La santé du sportif est ce qu'il y a de plus important et il est souvent déconseillé d'abandonner un traitement efficace depuis longtemps.



EXEMPLE 4.2 (c) 2

Contexte

- ❖ Un médecin spécialiste diagnostique des problèmes de fertilité chez une coureuse de 5 000 m âgée de 38 ans.
- ❖ On lui prescrit du clomifène à raison de cinq jours par mois pendant trois mois.
- ❖ Elle demande à sa FI une AUT pour le clomifène.

Considérations

- ❖ Les preuves médicales à l'appui sont-elles suffisantes? Reportez-vous aux [Lignes directrices sur les AUT à l'intention des médecins – Infertilité](#).
- ❖ Le clomifène est, de façon générale, largement accessible et peu coûteux.
- ❖ Le clomifène n'est généralement pas considéré comme ayant des effets d'amélioration des performances chez les femmes.
- ❖ Les traitements de fécondation in vitro (FIV) autorisés sont coûteux et ne sont pas facilement accessibles dans certains pays.
- ❖ Le bon sens doit prévaloir dans ce cas.
- ❖ Le CAUT doit prendre en compte l'ensemble de la situation, en n'oubliant pas que le SIAUT et le Code visent à protéger les sportifs et à promouvoir un sport équitable et inclusif.

d) La nécessité d'utiliser la substance ou méthode interdite n'est pas une conséquence partielle ou totale de l'usage antérieur (sans AUT) d'une substance ou méthode qui était interdite au moment de son usage.

Cette clause a été ajoutée parce qu'il était considéré comme injuste qu'un sportif demande à utiliser de la testostérone après avoir triché pendant longtemps en consommant des stéroïdes anabolisants qui ont endommagé son axe hypothalamo-hypophyso-gonadique avec pour effet d'interrompre la production naturelle de testostérone. Il serait très peu probable que ce sportif se voie accorder alors une AUT pour la testostérone. Cependant, l'utilisation de la méthadone pourrait être acceptable pour un sportif s'affranchissant d'une dépendance aux opiacés.

2.0 Sécurité et considérations juridiques non prises en compte dans la délivrance d'une AUT

Bien que la santé des sportifs soit un élément essentiel du Code, la délivrance d'une AUT repose uniquement sur l'évaluation des conditions énoncées à l'article 4.2 du SIAUT. Elle permet au sportif de participer à des compétitions sportives tout en utilisant une substance ou une méthode interdite. Elle ne tient pas compte de la question à savoir si la substance ou la méthode interdite est la plus appropriée ou la plus sûre sur le plan clinique, ou si son utilisation est légale partout.

Par exemple, l'emploi des analgésiques narcotiques et des cannabinoïdes peut être admis sur le plan médical et dans le contexte d'une demande d'AUT, mais les différentes associations sportives peuvent décider, dans certaines circonstances, que l'utilisation de ces substances présente un risque inacceptable pour la sécurité du sportif ou de ses concurrents. Il se peut que certains traitements qui déplaisent aux médecins d'un CAUT n'aient pas à l'encontre des critères de l'article 4.2 du SIAUT et constituent une pratique thérapeutique acceptable. Les questions portant sur la sécurité dans le sport et les pratiques thérapeutiques de référence ne relèvent pas du domaine des AUT et de la lutte antidopage.

Fait important, les autorités antidopage ne sont pas des agents de la force publique et n'ont pas le pouvoir d'accorder à un sportif le droit légal d'avoir en sa possession ou de transporter des substances illégales ou contrôlées, y compris des narcotiques et des cannabinoïdes (et, plus rarement, des stimulants), au-delà des frontières d'un territoire ou d'un pays. Il incombe au sportif de connaître les lois des territoires ou des pays dans lesquels il voyage.



Important

Un certificat d'AUT ne constitue pas une autorisation d'avoir en sa possession une substance interdite ou illégale dans un pays ou une région.




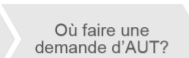
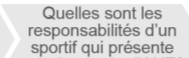
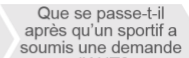
CHAPTER 13:


Quand serait-il manifestement injuste de refuser une AUT rétroactive (article 4.3 du SIAUT)?

LISTE DES INTERDICTIONS

SECTION 1  Liste des interdictions

DEMANDER UNE AUT

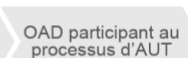

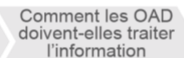
SECTION 2  Le processus de demande  Quand faire une demande d'AUT?  Où faire une demande d'AUT?  Quelles sont les responsabilités d'un sportif qui présente une demande d'AUT?  Que se passe-t-il après qu'un sportif a soumis une demande d'AUT?

 Que se passe-t-il une fois l'AUT accordée?  Que se passe-t-il si une AUT est refusée?  Où en appeler d'une décision relative à une AUT?  Informations personnelles des sportifs

OBTENTION D'UNE AUT

SECTION 3  Critères d'AUT rétroactive  Critères de délivrance d'une AUT  Quand serait-il manifestement injuste de refuser une AUT rétroactive?

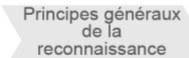

RESPONSABILITÉS DES OAD

SECTION 4  Comment les OAD doivent-elles traiter les demandes d'AUT?  OAD participant au processus d'AUT  Comment les OAD doivent-elles orienter les sportifs?  Comment les OAD doivent-elles traiter l'information confidentielle?

COMITÉ D'AUT (CAUT)

SECTION 5  Mise en place d'un CAUT  Comment fonctionne un CAUT?

PROCESSUS DE RECONNAISSANCE D'UNE AUT

SECTION 6  Principes généraux de la reconnaissance d'AUT  Types de reconnaissance

EXAMENS DES AUT PAR L'AMA

SECTION 7  Qu'est-ce qu'un examen d'AUT par l'AMA?  Demande d'examen d'AUT par l'AMA  Statut d'une AUT durant un examen par l'AMA

AUT et ADAMS

SECTION 8  Qu'est-ce qu'ADAMS?

1.0 Évaluation des demandes au titre de l'article 4.3 du SIAUT

Dans des cas exceptionnels et nonobstant les critères des articles 4.1 et 4.2 du SIAUT, un sportif peut demander et obtenir une approbation rétroactive si, étant donné l'objectif du Code, il serait manifestement injuste que l'AUT rétroactive ne soit pas accordée.

En clair, un sportif peut demander et peut-être obtenir une AUT en vertu de l'article 4.3 du SIAUT même s'il remplit :

- ❖ tous les critères de l'article 4.2 du SIAUT, mais aucune des conditions de délivrance d'une AUT rétroactive énoncées à l'article 4.1 du SIAUT; ou
- ❖ au moins une des conditions de délivrance d'une AUT rétroactive de l'article 4.1 du SIAUT, mais aucun des critères de l'article 4.2 du SIAUT.

L'article 4.3 du SIAUT ne devrait être invoqué que dans de très rares cas et les sportifs doivent être conscients du fait que les demandes font alors l'objet d'un examen très minutieux.

Les OAD doivent évaluer chaque demande au titre de l'article 4.3 du SIAUT au cas par cas. Souvent, ces demandes peuvent comporter des éléments qui ne sont pas uniquement médicaux. Pour cette raison, l'AMA recommande que toute décision relative à l'article 4.3 soit prise en consultation avec des experts médicaux et le personnel compétent des OAD (c'est-à-dire le personnel juridique).

Pour dissiper tout doute, il faut savoir qu'une approbation rétroactive peut être accordée en vertu de l'article 4.3 du SIAUT même si les conditions de l'article 4.2 du SIAUT ne sont pas remplies (bien que la satisfaction de ces conditions soit un facteur pertinent). D'autres facteurs pertinents peuvent inclure, sans s'y limiter, les raisons pour lesquelles le sportif n'a pas fait de demande à l'avance; l'expérience du sportif; la formation que le sportif a reçue; le fait que le sportif ait déclaré l'usage de la substance ou de la méthode sur le formulaire de contrôle du dopage; et l'expiration récente de l'AUT du sportif.

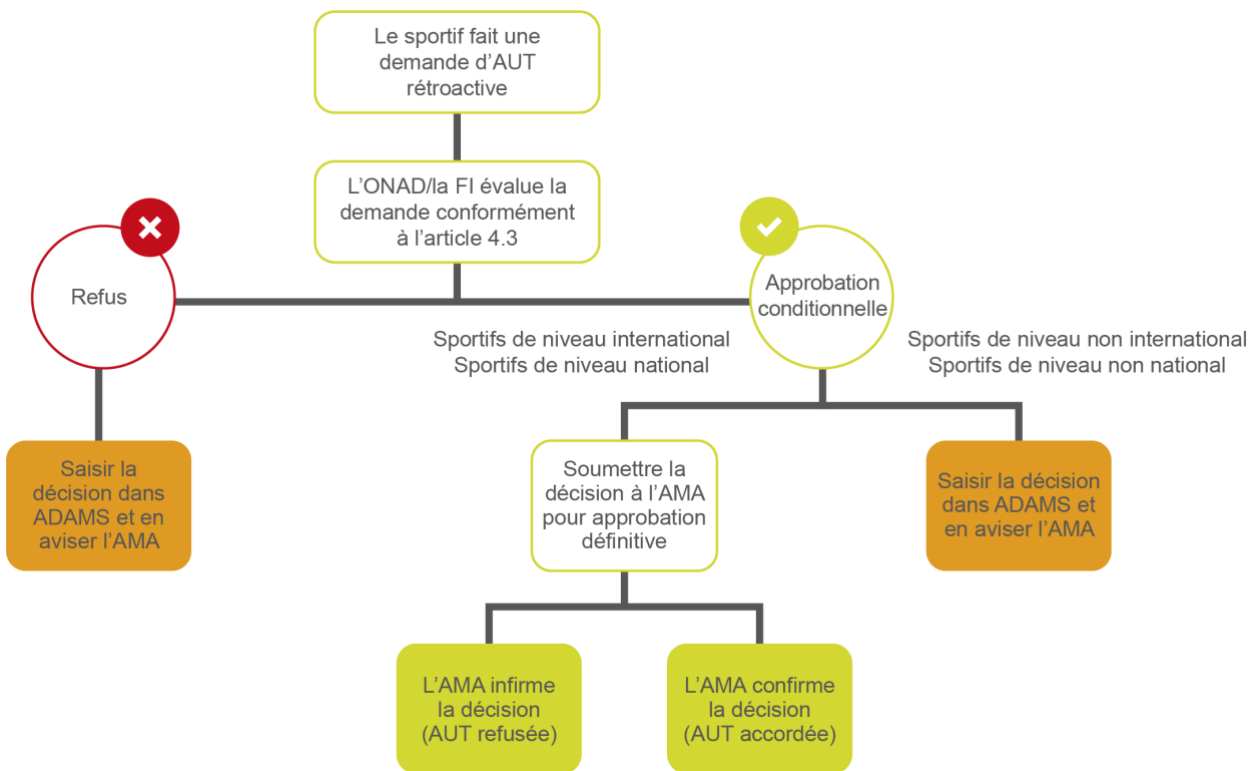
2.0 Processus relatif à l'article 4.3 du SIAUT

Une OAD peut accorder une AUT à un sportif de niveau international ou de niveau national en vertu de l'article 4.3 du SIAUT uniquement après avoir obtenu l'approbation de l'AMA. L'OAD doit d'abord évaluer le cas, prendre une décision et en informer l'AMA. Si l'AMA est d'accord avec la décision de l'OAD, l'AUT sera accordée; cependant, si l'AMA n'est pas d'accord, l'AUT ne sera pas accordée. Si l'OAD refuse la demande, elle doit quand même enregistrer sa décision dans ADAMS et en informer l'AMA.

Toute décision prise par l'AMA et/ou l'OAD en vertu de l'article 4.3 du SIAUT ne peut être contestée en tant que défense dans le cadre d'une procédure de VRAD, par voie d'appel ou autrement. En d'autres termes, ces décisions sont définitives et sans appel.

Une OAD peut accorder une AUT à un sportif qui n'est pas de niveau international et de niveau national en vertu de l'article 4.3 du SIAUT sans consulter l'AMA; cependant, l'AMA peut à tout moment évaluer la décision de l'OAD et peut, à son entière discrétion, l'approuver ou l'infirmer. Toutes les décisions des OAD d'accorder ou de refuser des demandes des sportifs doivent être enregistrées dans ADAMS.

Figure 5 : Diagramme illustrant le processus décisionnel relatif à l'article 4.3 du SIAUT



Processus des OAD pour l'évaluation des demandes au titre de l'article 4.3

Étape 1 : Confirmation de l'applicabilité de l'article 4.3

- ❖ Le sportif demande une AUT rétroactive en vertu de l'article 4.3 du SIAUT.
- ❖ Le responsable/administrateur d'AUT confirme qu'aucun des critères de l'article 4.1 du SIAUT n'est satisfait. Si une des conditions de l'article 4.1 est satisfaite, l'AUT peut être traitée comme une demande d'AUT rétroactive ordinaire, à moins qu'une des conditions de l'article 4.2 ne soit pas satisfaite. L'AUT serait refusée, à moins que le sportif ne fasse une demande d'AUT et ne l'obtienne en vertu de l'article 4.3 (le cas 2 décrit une telle situation).
- ❖ Une fois que le responsable/administrateur d'AUT confirme que l'article 4.3 est la seule option disponible pour le sportif, l'étape 2 du processus peut commencer.



Étape 2 : Analyse de la demande par l'OAD

- ❖ Il faut réunir en interne un groupe responsable d'évaluer la demande comprenant des experts compétents, notamment des médecins et des experts juridiques qui connaissent les AUT et la lutte contre le dopage.
- ❖ En général, les demandes au titre de l'article 4.3 sont complexes et doivent être évaluées au cas par cas sur la base d'une évaluation globale des circonstances. Les facteurs pertinents à prendre en compte incluent les suivants, sans toutefois s'y limiter :
 - Les conditions de l'article 4.2 sont-elles remplies?
 - Même si elles ne sont pas considérées comme une exigence essentielle, les conditions de l'article 4.2 doivent peser beaucoup dans la balance.
 - Pourquoi une demande n'a-t-elle pas été faite à l'avance?
 - Pourquoi aucune des conditions de l'article 4.1 n'est-elle remplie?
 - Quelles circonstances exceptionnelles ont empêché le sportif de faire une demande à l'avance?
 - Expérience du sportif
 - Depuis quand le sportif concourt-il?
 - À combien de contrôles du dopage le sportif a-t-il été soumis?
 - Est-ce la première fois que le sportif concourt au niveau national/international?



- Etc.
 - Formation du sportif
 - Le sportif a-t-il déjà reçu de la formation sur la lutte antidopage et les AUT?
 - Quelle information est accessible sur le site Web de l'OAD?
 - Pourquoi le sportif n'a-t-il reçu aucune formation antidopage?
 - Expiration récente de l'AUT du sportif
 - Le sportif a-t-il déjà obtenu une AUT pour la même substance?
 - Durant combien de temps le sportif n'a-t-il pas eu d'AUT?
 - Quelles circonstances ont fait en sorte que le sportif n'a pas renouvelé son AUT?
 - Déclaration d'usage dans le formulaire de contrôle du dopage
- ❖ **La liste de facteurs ci-dessus n'est pas exhaustive.** Divers éléments doivent être analysés lors d'une évaluation de demande d'AUT au titre de l'article 4.3. Il est important de tenir compte du contexte global de la demande et des preuves fournies par le sportif.
- ❖ Ces cas sont complexes. Il faut garder en tête les raisons de la création de l'article et se poser la question suivante : serait-il manifestement injuste de refuser l'AUT au sportif?



Étape 3 : Enregistrement de la décision de l'OAD et prochaines étapes

- ❖ Toutes les décisions relatives à l'article 4.3 prises par une OAD, y compris les refus, doivent être enregistrées dans ADAMS.
- ❖ Les décisions approuvées en vertu de l'article 4.3 ne devraient porter que sur le RAA connexe et, au besoin, sur une période ultérieure couvrant toute violation d'usage potentielle. Si le sportif a également besoin d'une AUT prospective, celle-ci doit être évaluée et enregistrée séparément.
- ❖ Pour les sportifs qui ne sont pas de niveau international ou national ou qui sont de niveau récréatif, il n'est pas nécessaire de consulter l'AMA, mais cette dernière recommande d'inclure l'adresse medical@wada-ama.org dans la correspondance lorsque l'OAD avise le sportif de sa décision.
- ❖ Pour les sportifs de niveau international et national dont l'OAD a refusé la demande, le responsable/administrateur d'AUT doit enregistrer la décision normalement.
- ❖ Pour les sportifs de niveau international et national dont l'OAD a approuvé la demande, le responsable/administrateur d'AUT doit suivre les étapes suivantes :
 1. Créer une AUT dans ADAMS (statut : en processus)
 2. Télécharger toute l'information relative à la demande qui doit inclure :
 - Toute l'information médicale analysée dans l'évaluation des conditions de l'article 4.2 (notamment un sommaire traduit si cette information n'est ni en français ni en anglais);
 - Le sommaire de l'OAD justifiant l'approbation conditionnelle;



- Une lettre du sportif décrivant les circonstances et la logique de sa demande au titre de l'article 4.3 (le cas échéant);
 - Le formulaire de demande d'AUT (le cas échéant);
 - Toute autre information pertinente.
3. Aviser l'AMA par courriel de l'approbation conditionnelle.
 4. Une fois la décision justifiée par l'AMA reçue, le responsable/administrateur d'AUT doit télécharger le document dans l'onglet de diagnostic d'ADAMS.
 5. Le statut de l'AUT doit être modifié pour refléter la décision.
 6. L'OAD doit informer le sportif de la décision.

3.0 Exemples



EXEMPLE 4.3 – CAS 1

Sportif ayant un déficit en hormone de croissance

Contexte

- ❖ Le sportif est un skieur alpin de 18 ans.
- ❖ Il s'agit de sa première participation sur le circuit après s'être qualifié chez les juniors.
- ❖ Après sa qualification à la coupe du monde de ski, le sportif parle avec le médecin de l'équipe, qui le rassure en lui disant qu'il enverra les dossiers nécessaires à l'obtention d'une AUT. Le sportif pense qu'il possède une AUT valide l'autorisant à prendre part aux compétitions alors qu'il prend des médicaments pour traiter son déficit en hormone de croissance.
- ❖ Le sportif a 17 ans à ce moment et il subit son premier contrôle antidopage.
- ❖ Il fournit un échantillon d'urine, indiquant qu'il prend des hormones de croissance sur le formulaire de contrôle du dopage (FCD).
- ❖ Il obtient un RAA pour les hormones de croissance, une substance figurant dans la Liste des substances et méthodes interdites (S2).

Résumé des antécédents médicaux

- ❖ Le sportif a reçu à 13 ans un diagnostic de déficit statural posé par un spécialiste, et son cas présentait de nombreuses justifications médicales appelant à un traitement.
- ❖ Le traitement a été arrêté après son 18^e anniversaire.
- ❖ Les examens ont révélé que plusieurs courriels ont été échangés avec le médecin, corroborant les faits décrits par le sportif.
- ❖ Le médecin a admis qu'il n'avait pas envoyé la demande, plaçant le sportif dans une situation difficile.

Considérations

- ❖ Toutes les conditions de l'article 4.2 du SIAUT sont-elles satisfaites?
- ❖ Est-ce qu'il y a suffisamment de preuves corroborant sa version des faits (que le médecin devait s'occuper de la demande d'AUT)?
- ❖ Le sportif admet avoir une connaissance limitée du processus d'AUT, comme il participait jusqu'à tout récemment aux jeux mondiaux de la jeunesse.
- ❖ La FI confirme n'avoir pas fourni de formation antidopage au sportif.
- ❖ Bien que le médecin soit fautif, le sportif reste responsable des médicaments qu'il prend.
- ❖ Le sportif a-t-il déclaré l'utilisation de la substance sur son FCD?
- ❖ Le sportif a-t-il fourni des preuves médicales suffisantes pour justifier une AUT?
- ❖ Ce sportif a-t-il commis une VRAD méritant une sanction?
- ❖ Le médecin de l'équipe doit-il être considéré comme responsable de quelque manière que ce soit?
- ❖ Le portrait complet de la situation doit être évalué afin de déterminer s'il serait manifestement injuste pour le sportif de se voir refuser une AUT.



EXEMPLE 4.3 – CAS 2

Sportive voyageant en haute altitude

Contexte

- ❖ Une marathoniennne se rend en Amérique du Sud pour une compétition.
- ❖ La ville où se déroule la compétition se trouve à 239 m au-dessus du niveau de la mer.
- ❖ La sportive remporte son épreuve. Elle est soumise à un contrôle en compétition par l'ONAD locale et n'obtient pas de RAA.
- ❖ Après la compétition, la sportive se rend dans un parc national à environ 4 000 m d'altitude.
- ❖ Son médecin lui prescrit de l'acétazolamide, une prophylaxie contre le mal d'altitude.
- ❖ La sportive se demande s'il s'agit d'une violation d'usage et consulte son ONAD pour savoir si elle doit demander une AUT.
- ❖ L'ONAD demande les informations médicales, mais l'avise qu'une AUT rétroactive pourrait être accordée en vertu de l'article 4.3 du SIAUT, si elle prend le médicament et obtient un RAA.

Résumé des antécédents médicaux

- ❖ Dans cette situation, il serait difficile pour la sportive de présenter une demande en vertu de l'article 4.2(a) du SIAUT : comme il s'agit d'un traitement prophylactique, elle n'a pas de problème de santé diagnostiqué.

Considérations

- ❖ Le traitement prophylactique du mal aigu des montagnes et de l'œdème cérébral et pulmonaire potentiel chez les sportifs de haut niveau est rare et problématique.
- ❖ Un plan d'ascension et de descente réfléchi doit être mis en œuvre, mais certaines considérations pratiques pourraient fausser la donne.
- ❖ L'acétazolamide est reconnu comme le seul traitement prophylactique du mal aigu des montagnes fondé sur des données probantes.
- ❖ Les OAD et les CAUT doivent faire preuve de jugement et évaluer ce type de situations au cas par cas.

En vertu de l'article 4.3 du SIAUT, la sportive pourrait obtenir une AUT, même si les critères de l'article 4.2(a-d) du SIAUT ne sont pas remplis, quoiqu'ils devraient être pris en compte. Par conséquent, l'absence de diagnostic n'exclurait pas une demande ou une délivrance d'AUT en vertu de l'article 4.3.



EXEMPLE 4.3 – CAS 3 Sportif avec TDAH

Contexte

- ❖ Le sportif est un snowboarder de 20 ans; il concourt au niveau national depuis qu'il a 18 ans.
- ❖ Il demande et obtient une AUT d'un an pour le méthylphénidate qui expire le 31 janvier.
- ❖ Le 26 février, le sportif participe à une compétition lors de laquelle il subit un contrôle du dopage.
- ❖ Le sportif obtient un RAA pour le méthylphénidate.
- ❖ Le sportif a déclaré l'utilisation du méthylphénidate sur son FCD.
- ❖ Le 11 mars, le sportif demande une AUT rétroactive en vertu de l'article 4.3 du SIAUT.
- ❖ Il avait commencé à préparer son renouvellement d'AUT le 17 janvier, il avait même vu son nouveau médecin, mais il a oublié d'envoyer la demande à l'ONAD, en raison de son horaire de compétition et de voyage.
- ❖ L'AUT du sportif a expiré environ 40 jours avant qu'il envoie sa demande de renouvellement.
- ❖ Il n'y a aucune modification de posologie dans la nouvelle demande.

Résumé des antécédents médicaux

Le sportif a reçu à 17 ans un diagnostic de trouble déficitaire de l'attention avec hyperactivité (TDAH) posé par un psychiatre consultant.

- ❖ Le diagnostic répondait aux critères du DSM-5 et a été confirmé par des grilles de diagnostic/échelles d'évaluation, et une évaluation psychiatrique.
- ❖ Il prend 20 mg de méthylphénidate par jour (S6 – stimulants interdits en compétition uniquement).

Considérations

- ❖ Le sportif devrait-il avoir le droit de demander une AUT rétroactive?
- ❖ Sans AUT rétroactive, un RAA entraînerait une VRAD et une sanction. Il est possible que, dans ce cas-ci, une demande d'AUT rétroactive au titre de l'article 4.3 du SIAUT soit la seule option.

- ❖ C'est d'abord à l'ONAD d'évaluer les raisons pour lesquelles le sportif n'a pas demandé d'AUT prospective, notamment :
- ❖ la récente expiration de son AUT;
- ❖ il ne connaît pas encore bien le processus antidopage, il a un problème de santé documenté et il n'avait pas pris en note le délai administratif;
- ❖ il a déclaré la substance sur le FCD;
- ❖ tous les critères de l'article 4.2 sont remplis.
- ❖ Globalement, serait-il manifestement injuste pour le sportif de se voir refuser une AUT et de subir une sanction?



EXEMPLE 4.3 – CAS 4

Sportif souffrant d'hypertension artérielle

Contexte

- ❖ Le sportif est un joueur de badminton de niveau national de 45 ans concourant à un niveau inférieur dans son pays.
- ❖ Peu avant les championnats nationaux, plusieurs sportifs contractent la COVID-19 et doivent déclarer forfait. Le sportif est donc invité à prendre part à la compétition. C'est la première et la dernière fois qu'il participe à une compétition de haut niveau.
- ❖ Avant l'épreuve, le sportif montre une liste de ses médicaments à un physiothérapeute sur place, qui lui dit qu'aucune substance n'est interdite.
- ❖ Pendant la manifestation, le sportif est sélectionné pour un prélèvement d'échantillons aléatoire en compétition. Il n'a jamais subi de contrôle du dopage auparavant.
- ❖ Il obtient un RAA pour l'hydrochlorothiazide (HCTZ), une substance interdite.
- ❖ Le sportif a déclaré sur son FCD qu'il prenait de l'ATACAND.

Résumé des antécédents médicaux

- ❖ Le sportif a des antécédents bien documentés d'hypertension, diagnostiquée sept ans avant le contrôle antidopage.
- ❖ Le sportif a commencé par prendre un inhibiteur de l'enzyme de conversion de l'angiotensine, mais il a développé une toux sèche; il est donc passé au candésartan, un antagoniste des récepteurs de l'angiotensine II. L'hypertension a été bien contrôlée pendant les trois premières années, mais après plusieurs mesures de tension artérielle élevées, le médecin du sportif a introduit un inhibiteur calcique.
- ❖ Un an avant le RAA, le médecin avait ajouté un diurétique au régime de traitement, une fois de plus après une période prolongée d'hypertension mal contrôlée.
- ❖ Toutefois, cet ajout s'est fait sous la forme d'une association médicamenteuse (ATACAND Plus : candésartan + HCTZ).

Considérations

- ❖ Est-ce qu'une des conditions de l'article 4.1 est remplie? Sinon, la seule option est de demander une AUT en vertu de l'article 4.3.

- ❖ Toutes les conditions de l'article 4.2 du SIAUT ont été satisfaites, bien qu'avec l'hypertension, les preuves ne proviennent généralement que d'examens et de notes cliniques.
- ❖ Le sportif est considéré comme « de niveau relativement faible », mais il est tout de même un sportif de niveau national selon l'ONAD et aurait donc dû faire une demande à l'avance.
- ❖ Le sportif a déclaré sur son FCD qu'il prenait de l'ATACAND (contenant du candésartan), mais pas de l'ATACAND Plus, qui contient également de l'HCTZ.
- ❖ Les combinaisons d'antihypertenseurs sont souvent une source de confusion pour les sportifs, notamment en raison des noms commerciaux.
- ❖ Le sportif était très peu familier avec la lutte antidopage et il s'agissait de son premier contrôle du dopage.
- ❖ Le sportif ne se serait pas trouvé dans cette position s'il n'avait pas eu à remplacer un membre de l'équipe atteint de la COVID-19.
- ❖ L'ONAD du sportif a confirmé qu'il n'avait jamais reçu de formation sur la lutte antidopage.
- ❖ Le physiothérapeute l'a mal conseillé, certes, mais cela décharge-t-il le sportif de ses responsabilités?
- ❖ Est-il possible que le sportif n'ait pas remarqué la différence entre les deux formules du médicament (avec et sans HCTZ)?
- ❖ Globalement, serait-il manifestement injuste pour le sportif de se voir refuser une AUT et de subir une sanction?



EXEMPLE 4.3 – CAS 5

Sportive souffrant d'infertilité

Contexte

- ❖ La sportive est une hockeyeuse sur gazon professionnelle de 38 ans en fin de carrière.
- ❖ Elle subit un contrôle du dopage hors compétition et obtient un résultat positif pour le clomifène, une substance interdite.
- ❖ Deux mois avant le prélèvement de l'échantillon, un médecin a prescrit du clomifène à la sportive après la saison des compétitions dans le cadre d'un programme de traitement de l'infertilité.
- ❖ La sportive n'a pas déclaré la substance sur son FCD.
- ❖ La sportive a demandé à plusieurs reprises si la prise des médicaments prescrits risquait d'entraîner une violation des règles antidopage; chaque fois, ses médecins lui ont confirmé à tort que ces médicaments n'étaient pas interdits, ignorant que le clomifène figurait dans la Liste des interdictions de l'AMA.
- ❖ La sportive a consulté la base de données des médicaments de son ONAD, qui n'a produit aucun résultat pour la marque Clomid.

Résumé des antécédents médicaux

- ❖ La sportive a des antécédents médicaux complets fournis par sa clinique de fertilité, décrivant son traitement.
- ❖ La sportive a d'abord été vue pour discuter d'insémination par donneur. Comme ses règles étaient irrégulières, elle a eu besoin d'un médicament de stimulation d'ovulation afin de pouvoir choisir le moment de l'insémination.
- ❖ La sportive a subi trois cycles de clomifène et deux inséminations.
- ❖ C'est à l'issue du dernier cycle que la sportive est tombée enceinte.

Considérations

- ❖ Est-ce qu'une des conditions de l'article 4.1 est remplie? Sinon, la seule option est de demander une AUT en vertu de l'article 4.3.
- ❖ Toutes les conditions de l'article 4.2 sont-elles satisfaites?

- ❖ C'est d'abord à l'ONAD d'évaluer les raisons pour lesquelles la sportive n'a pas demandé d'AUT prospective.
- ❖ La sportive est expérimentée et aurait dû connaître les règles antidopage.
- ❖ Les dossiers médicaux de la consultation à la clinique de fertilité indiquent que le médecin savait que la patiente était une sportive, et qu'il l'a spécifiquement avisée que le clomifène n'était pas une substance interdite.
- ❖ La sportive indique avoir tout de même consulté la base de données en ligne de l'OAD pour vérifier si le clomifène était interdit, mais elle a vérifié par erreur uniquement le nom de la marque.
- ❖ La sportive n'a pas déclaré l'utilisation de la substance sur son FCD, car le clomifène avait été pris plus de sept jours avant le prélèvement de l'échantillon.
- ❖ L'OAD a vérifié que le profil pharmacocinétique corroborait le récit de la sportive, c'est-à-dire que la prescription correspondait à la quantité de substance trouvée dans l'échantillon.
- ❖ Dans la demande d'AUT au titre de l'article 4.3, le médecin de la sportive a indiqué qu'il n'existait aucune preuve attestant que le clomifène est une substance améliorant la performance chez les femmes.
- ❖ Globalement, serait-il manifestement injuste de refuser une AUT à la sportive?

SECTION 4 :

Responsabilités des OAD

Cette section aborde tous les articles du SIAUT de manière à aider les OAD à s'assurer que tous les membres de leur personnel comprennent les exigences de leur programme d'AUT et sont en mesure de s'y conformer. La création d'un processus hautement fonctionnel appuyé par du personnel adéquatement formé est la clé du succès de tout programme d'AUT.



CHAPITRE 14 :

Comment les OAD doivent-elles traiter les demandes d'AUT?

LISTE DES INTERDICTIONS

SECTION 1  Liste des interdictions

DEMANDER UNE AUT

SECTION 2 


- Le processus de demande
- Quand faire une demande d'AUT?
- Où faire une demande d'AUT?
- Quelles sont les responsabilités d'un sportif qui présente une demande d'AUT?
- Que se passe-t-il après qu'un sportif a soumis une demande d'AUT?
- Que se passe-t-il une fois l'AUT accordée?
- Que se passe-t-il si une AUT est refusée?
- Où en appeler d'une décision relative à une AUT?
- Informations personnelles des sportifs

OBTENTION D'UNE AUT

SECTION 3 

- Critères d'AUT rétroactive
- Critères de délivrance d'une AUT
- Quand serait-il manifestement injuste de refuser une AUT rétroactive?

RESPONSABILITÉS DES OAD

SECTION 4 


- Comment les OAD doivent-elles traiter les demandes d'AUT?
- OAD participant au processus d'AUT
- Comment les OAD doivent-elles orienter les sportifs?
- Comment les OAD doivent-elles traiter l'information confidentielle?

COMITÉ D'AUT (CAUT)

SECTION 5 

- Mise en place d'un CAUT
- Comment fonctionne un CAUT?

PROCESSUS DE RECONNAISSANCE D'UNE AUT

SECTION 6 

- Principes généraux de la reconnaissance d'AUT
- Types de reconnaissance

EXAMENS DES AUT PAR L'AMA

SECTION 7 

- Qu'est-ce qu'un examen d'AUT par l'AMA?
- Demande d'examen d'AUT par l'AMA
- Statut d'une AUT durant un examen par l'AMA

AUT et ADAMS

SECTION 8  Qu'est-ce qu'ADAMS?

1.0 Mise en place d'un processus d'AUT

Les OAD doivent établir un processus de réception et d'évaluation des AUT. Elles doivent commencer par offrir de l'information et de la formation aux sportifs pour leur permettre de savoir ce qu'est une AUT et de comprendre la procédure afin d'en demander une au besoin. Il incombe en outre aux OAD d'aider et de guider les sportifs tout au long du processus. Elles doivent indiquer clairement dans leurs règles antidopage quels sportifs relèvent de leur compétence, afin qu'ils puissent savoir à quelle organisation demander une AUT, et s'ils sont tenus de faire une demande à l'avance. Les OAD doivent aussi minimalement publier l'information relative à leur processus bien en vue sur leur site Web. L'AMA recommande aux OAD d'utiliser le [modèle de site Web](#) accessible à partir de son site Web ou dans l'[annexe](#).

2.0 Mise en place de procédures internes

L'OAD doit mettre en place un système pour recevoir les demandes d'AUT de manière sûre et confidentielle, et doit communiquer le processus privilégié à ses sportifs. Elle doit confier à un ou plusieurs membres de son personnel la tâche de recevoir les demandes et les questions des sportifs. Le responsable ou le membre du personnel affecté à une demande d'AUT doit d'abord déterminer si le sportif relève de la compétence de l'OAD, s'il a réellement besoin d'une AUT et s'il doit faire une demande à l'avance. Le responsable ou le membre du personnel doit ensuite évaluer la demande d'AUT, en vérifiant que le sportif a bien fourni les renseignements nécessaires et un dossier médical complet. Les [Listes de vérification sur les AUT](#) peuvent être un outil utile à cet égard.

Si la demande est incomplète, l'AMA recommande que l'OAD en informe le sportif par écrit et lui indique ce qui manque. Lorsque le responsable ou le membre du personnel affecté à la demande est d'avis que le sportif a fourni toute l'information nécessaire, la demande doit être transmise au CAUT. Celui-ci doit rendre sa décision dès que possible, habituellement (sauf circonstances exceptionnelles) dans les 21 jours à compter de la date de la réception d'une demande d'AUT complète (ou d'une demande de reconnaissance, le cas échéant). Une fois que le CAUT a pris sa décision, le responsable ou le membre du personnel de l'OAD affecté à l'AUT doit rapidement en informer le sportif par écrit. Cette personne doit également entrer la décision dans ADAMS dans les 21 jours afin que l'AMA et les autres OAD aient accès à l'information.

Si l'AUT est accordée, la décision doit préciser la substance ou la méthode approuvée, la posologie, la fréquence, la voie d'administration, la durée de l'AUT (et, si elle est différente, la durée du traitement prescrit), et toute condition imposée relativement à l'AUT. Il pourrait arriver qu'un sportif souffre d'un problème de santé chronique nécessitant l'utilisation d'une substance interdite avant que celle-ci soit soumise aux règles antidopage. Dans ce cas, l'utilisation ou la possession antérieure de la substance ne nécessite pas d'AUT rétroactive; le sportif n'a qu'à faire une demande d'AUT, normalement.

Si l'AUT n'est pas accordée, le responsable ou le membre du personnel de l'OAD affecté à cette AUT doit informer le sportif par écrit des raisons du refus, en précisant notamment quels éléments des critères de l'article 4.2 du SIAUT n'ont pas été satisfaits et pourquoi. L'OAD doit également informer le sportif de la procédure d'appel ou de révision (le cas échéant).

Pour évaluer les demandes d'AUT, les OAD peuvent fonctionner de différentes manières; elles peuvent s'en remettre à un CAUT permanent ou rapidement mettre en place un CAUT pour chaque demande, selon les connaissances et la disponibilité des experts auxquels elles ont accès. Le respect des conditions de délivrance d'AUT rétroactive (articles 4.1 et 4.3 du SIAUT)

peut être déterminé par l'OAD en consultation avec un ou plusieurs membres du CAUT. Pour plus d'informations, voir la section 3.

Les FI et les organisateurs de grandes manifestations peuvent choisir de reconnaître automatiquement les AUT préexistantes, mais il doit exister un mécanisme permettant aux sportifs participant à une manifestation d'une FI ou d'un organisateur de grandes manifestations d'obtenir une nouvelle AUT au besoin. Il incombe à chaque FI et organisateur de grandes manifestations de mettre en place son propre CAUT à cette fin ou de confier cette tâche à un tiers, comme l'International Testing Agency (ITA - Agence de contrôles internationale).

3.0 Mise à jour du formulaire de demande d'AUT

Les OAD doivent mettre à jour leur formulaire de demande d'AUT en se fondant sur le modèle de l'AMA, accessible [ici](#). Elles peuvent y ajouter des demandes d'informations supplémentaires, mais aucune section ni aucun élément ne peut être supprimé. Le formulaire de demande d'AUT peut être traduit dans d'autres langues par les OAD, mais le texte français ou anglais doit demeurer sur le formulaire. L'AMA recommande aux ONAD d'ajouter la langue locale à leur formulaire de demande.

4.0 Respect des échéances

Un sportif qui n'a pas reçu de réponse concernant sa demande d'AUT dans les 21 jours à compter de la date de la soumission de son dossier complet, ou avant une manifestation, selon le cas, doit contacter l'OAD à ce sujet.

Sauf circonstances exceptionnelles, l'OAD doit rendre une décision dans un délai raisonnable concernant les demandes d'AUT soumises en bonne et due forme, soit généralement dans les 21 jours à compter de la date de la réception d'un dossier complet. Si ce délai n'est pas respecté et que le sportif n'arrive pas à obtenir de l'information ou une mise à jour de la part de son OAD, il peut contacter l'AMA pour obtenir de l'aide.

L'incapacité d'une OAD à rendre une décision dans un délai raisonnable concernant une demande complète est considérée comme un refus de la demande et déclenchera le droit du sportif de demander une révision ou d'interjeter appel, selon les circonstances (article 4.4.9 du Code).




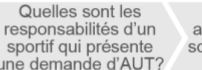
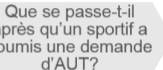
CHAPITRE 15 :

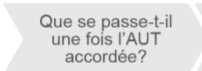
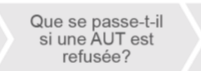
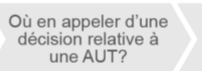

OAD participant au processus d'AUT

LISTE DES INTERDICTIONS

SECTION 1  Liste des interdictions

DEMANDER UNE AUT

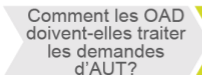


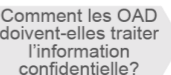
SECTION 2  Le processus de demande  Quand faire une demande d'AUT?  Où faire une demande d'AUT?  Quelles sont les responsabilités d'un sportif qui présente une demande d'AUT?  Que se passe-t-il après qu'un sportif a soumis une demande d'AUT?

 Que se passe-t-il une fois l'AUT accordée?  Que se passe-t-il si une AUT est refusée?  Où en appeler d'une décision relative à une AUT?  Informations personnelles des sportifs

OBTENTION D'UNE AUT

SECTION 3  Critères d'AUT rétroactive  Critères de délivrance d'une AUT  Quand serait-il manifestement injuste de refuser une AUT rétroactive?

RESPONSABILITÉS DES OAD

SECTION 4  Comment les OAD doivent-elles traiter les demandes d'AUT?  OAD participant au processus d'AUT  Comment les OAD doivent-elles orienter les sportifs?  Comment les OAD doivent-elles traiter l'information confidentielle?

COMITÉ D'AUT (CAUT)

SECTION 5  Mise en place d'un CAUT  Comment fonctionne un CAUT?

PROCESSUS DE RECONNAISSANCE D'UNE AUT

SECTION 6  Principes généraux de la reconnaissance d'AUT  Types de reconnaissance

EXAMENS DES AUT PAR L'AMA

SECTION 7  Qu'est-ce qu'un examen d'AUT par l'AMA?  Demande d'examen d'AUT par l'AMA  Statut d'une AUT durant un examen par l'AMA

AUT et ADAMS

SECTION 8  Qu'est-ce qu'ADAMS?

1.0 Organisations nationales antidopage (ONAD)

Les ONAD sont des organisations désignées par chaque pays comme autorité principale responsable de l'adoption et de la mise en œuvre des règles antidopage nationales, de l'éducation antidopage, de la planification des contrôles et de la gestion des résultats au niveau national. Elles peuvent également contrôler les sportifs d'autres pays qui participent à des compétitions ou s'entraînent à l'intérieur des frontières de leur pays.

Afin d'alléger leur charge de travail, les ONAD peuvent cibler des sports de priorité inférieure pour lesquels les sportifs ne sont pas tenus de faire une demande d'AUT à l'avance. Cela devrait cependant être clairement communiqué aux sportifs sur le site Web de l'ONAD (voir commentaire sur l'article 5.1 du SIAUT).

Lorsqu'une ONAD accorde une AUT, elle doit avertir le sportif par écrit que :

- ❖ l'AUT est valide seulement à l'échelle nationale;
- ❖ si le sportif devient un sportif de niveau international ou participe à une manifestation internationale, cette AUT ne sera pas valable sauf si elle est reconnue par la FI ou l'organisateur de grandes manifestations. L'ONAD doit aider le sportif à déterminer quand il doit présenter une demande de reconnaissance de l'AUT à une FI ou à un organisateur de grandes manifestations, et le guider et le soutenir tout au long du processus de reconnaissance.

Lorsqu'un sportif de niveau national possède une AUT accordée par son ONAD, elle n'est valable qu'au niveau national, en compétition et hors compétition. Cependant, cette AUT est valable au niveau national partout dans le monde et n'a pas besoin d'être reconnue officiellement par d'autres ONAD (voir le scénario ci-dessous). Si le sportif participe régulièrement à des compétitions, pendant une longue période, dans un autre pays, ou s'il décide d'y déménager de façon permanente, il pourrait relever de la compétence de l'ONAD de ce pays en ce qui a trait aux règles antidopage. Une nouvelle demande auprès de cette ONAD ne devrait pas être nécessaire, sauf si le sportif a déménagé de façon permanente dans ce pays et que son AUT a expiré ou lui a été retirée. Les deux ONAD peuvent décider ensemble de qui relève le sportif. En cas de conflit, l'AMA tranchera. Rappelons que pour mieux comprendre la notion de compétence, vous pouvez vous reporter aux principes du [chapitre 3](#) applicables dans les cas où les sportifs font une demande pour la première fois.



Scénario :

- ❖ Le sportif est un joueur de cricket sud-africain de 38 ans qui a reçu un diagnostic d'hypertension et est traité à l'aide d'un certain nombre d'antihypertenseurs, notamment une dose quotidienne de 25 mg d'hydrochlorothiazide.
- ❖ Il a obtenu une AUT de quatre ans de l'ONAD d'Afrique du Sud (SAIDS).
- ❖ Après une année, il signe un contrat de trois mois pour jouer dans l'Indian Premier League, après quoi il se joindra à une équipe du Royaume-Uni durant une autre période de trois mois, avant de rentrer en Afrique du Sud.

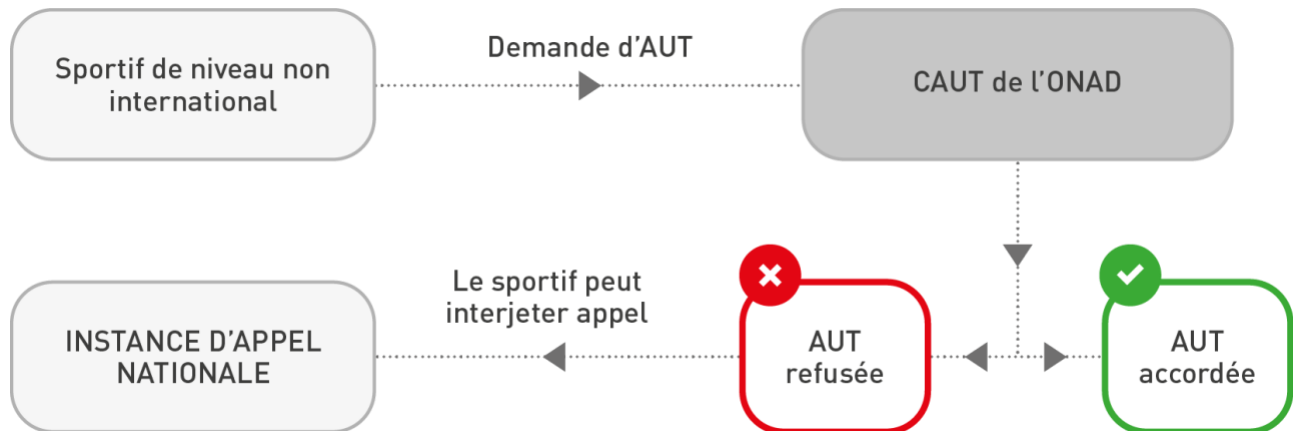
Points de discussion :

- ❖ L'AUT de niveau national du sportif sera valable partout dans le monde pour les manifestations de niveau national ou inférieur dans n'importe quel pays.
- ❖ Si le sportif est considéré comme un sportif de niveau international par la FI (tel que défini dans ses règles et sur son site Web), il doit faire une demande de reconnaissance auprès de la FI.
- ❖ Que se passe-t-il si le sportif déménage de façon plus permanente pour participer à des compétitions au Royaume-Uni, et qu'il doit ensuite refaire une demande d'AUT parce que la sienne a expiré?
- ❖ Le sportif doit alors suivre les règles de la section « Où les sportifs de niveau national (ou inférieur) doivent-ils faire leur demande? », au chapitre 4 (figure 2).
- ❖ Cela signifie que le sportif devra faire une demande auprès de l'Agence antidopage du Royaume-Uni (UKAD)¹.
- ❖ Le sportif pourrait maintenir sa relation avec SAIDS¹, si l'UKAD l'autorise et que SAIDS accepte d'évaluer l'AUT.
- ❖ S'il y a un différend sur la question de savoir de quelle ONAD relève le sportif, l'AMA tranchera.

¹ Tous les scénarios des présentes Lignes directrices sont fictifs. Des pays sont mentionnés dans le présent scénario pour faciliter la compréhension.

Figure 6 : Diagramme d'AUT pour les ONAD

Lorsqu'une ONAD refuse d'accorder une AUT, le sportif peut en appeler de la décision uniquement auprès de l'instance nationale d'appel.



Dans le cadre de ces appels, les règles devront respecter les principes suivants :

- ❖ audience dans un délai raisonnable;
- ❖ instance d'audience équitable, impartiale, indépendante sur le plan opérationnel et indépendante sur le plan institutionnel;
- ❖ droit d'être représenté par un avocat aux frais du sportif;
- ❖ droit à une décision motivée et écrite dans un délai raisonnable.

Si une telle instance n'existe pas ou n'est pas disponible au moment de l'appel, le sportif a le droit d'en appeler devant le TAS.

Instance nationale d'appel pour les AUT – Recommandations de l'AMA

- ❖ Il est recommandé qu'au moins un médecin fasse partie des comités d'appel auxquels sont présentées les AUT.
- ❖ Les médecins devraient posséder une expérience en matière de soins et de traitement des sportifs ainsi qu'une solide connaissance de la médecine clinique, sportive et de l'exercice. Dans les cas où une expertise spécifique est requise (par exemple, pour un sportif handicapé, lorsque la substance ou la méthode est liée au handicap), au moins un médecin doit posséder cette expertise.

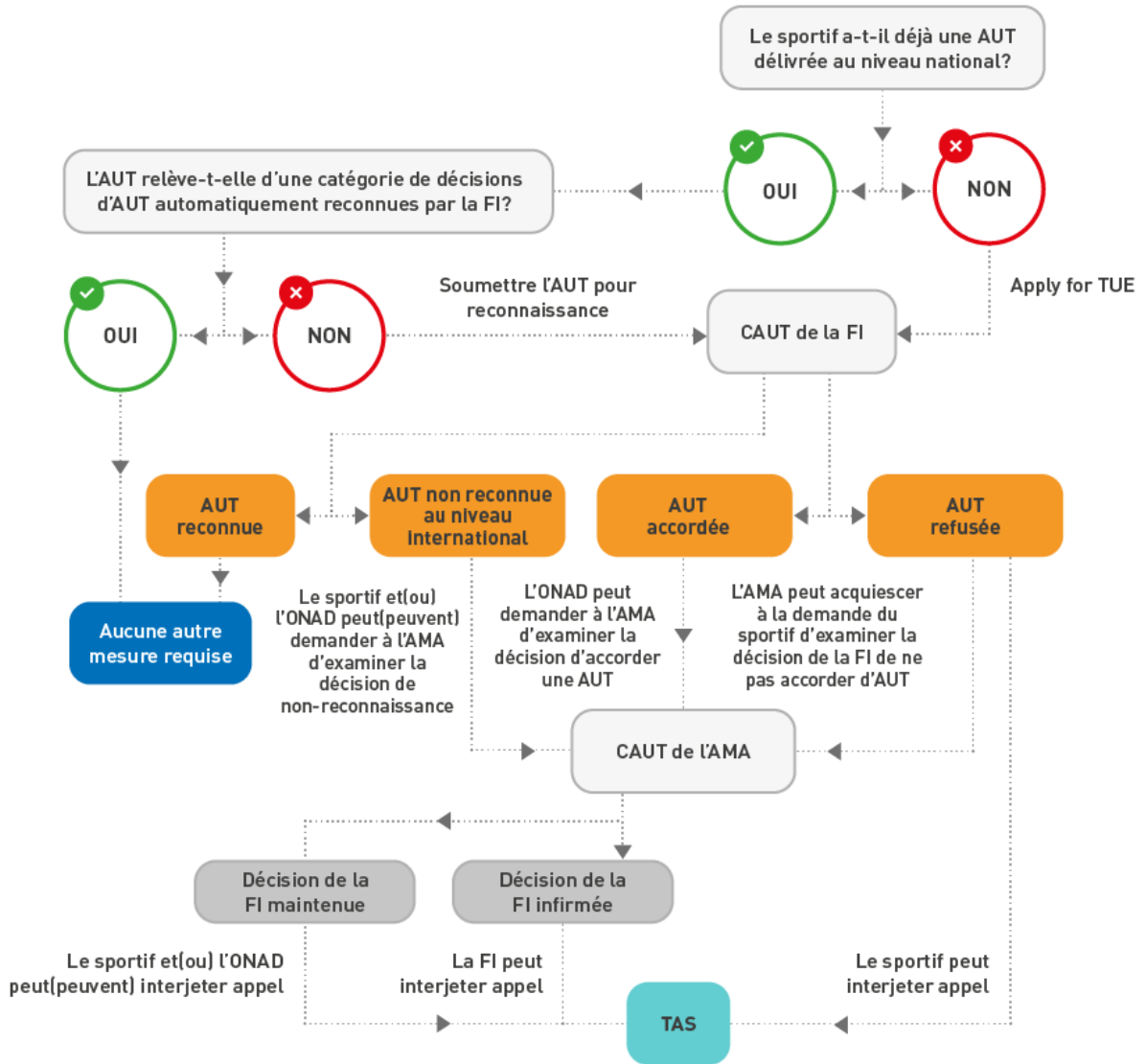
2.0 Fédérations internationales (FI)

Les activités antidopage exigées des FI par le Code comprennent les contrôles en compétition et hors compétition, la mise en place de programmes d'éducation et, le cas échéant, les sanctions des sportifs qui commettent des VRAD.

Les sportifs de niveau international doivent demander une AUT directement à leur FI. Les FI doivent établir un processus clair permettant aux sportifs de demander une AUT et le publier sur leur site Web.

Les FI doivent également aider les sportifs à déterminer quand soumettre une demande de reconnaissance d'AUT aux ONAD et les guider tout au long du processus de reconnaissance. Voir la section 6 pour plus d'informations sur la reconnaissance. Les FI ne doivent pas exiger des sportifs qu'ils soumettent une nouvelle demande si toutes les informations ont déjà été saisies dans ADAMS. Elles doivent indiquer clairement quels sportifs relevant de leur compétence ont besoin d'une reconnaissance de leur AUT (et pour quelles manifestations internationales).

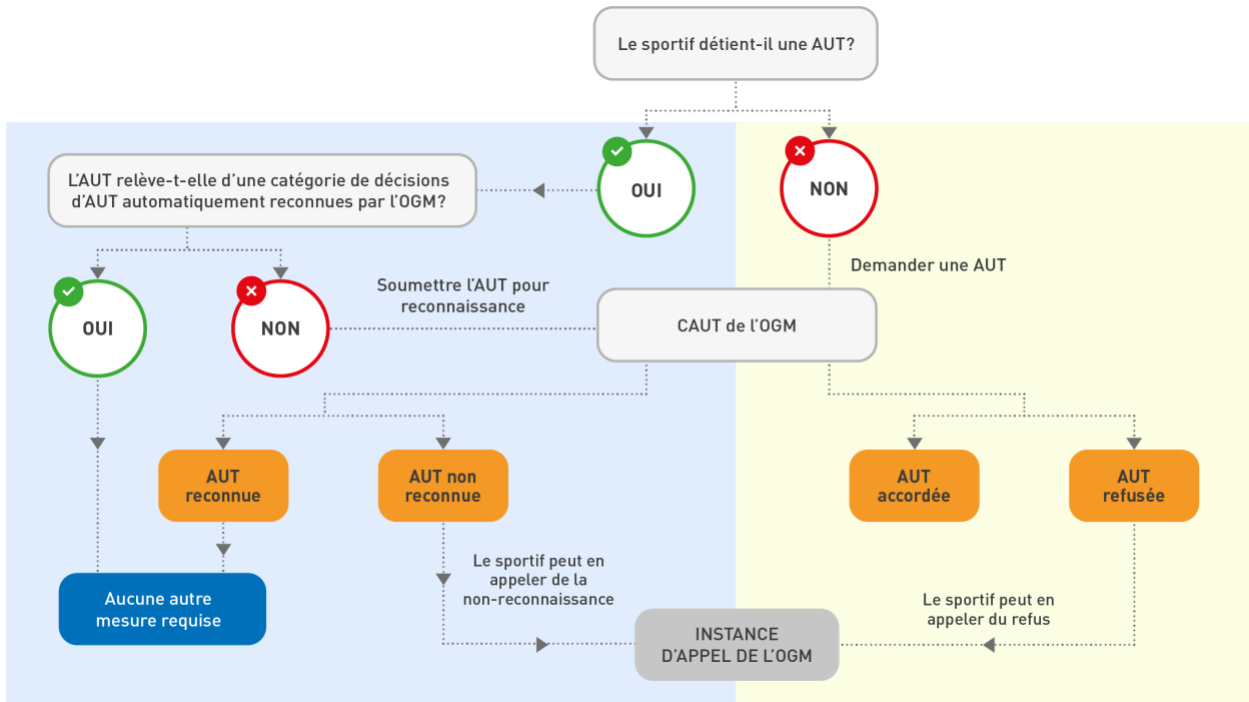
Figure 7 : Diagramme d'AUT pour les FI



3.0 Organismes de grandes manifestations

Le processus d'AUT des organisateurs de grandes manifestations fonctionne à bien des égards comme celui d'une FI, mais les AUT sont accordées ou reconnues uniquement pour la durée des manifestations. Les organisateurs de grandes manifestations peuvent reconnaître les AUT des FI ou des ONAD. Ils peuvent choisir de reconnaître automatiquement les AUT préexistantes, mais il doit exister un mécanisme permettant aux sportifs participant à une manifestation d'obtenir une nouvelle AUT au besoin. Il incombe à chaque organisateur de grandes manifestations de mettre en place son propre CAUT à cette fin ou de confier cette tâche à un tiers. L'objectif dans chaque cas devrait être de s'assurer que les sportifs participant à de telles manifestations puissent facilement faire une demande et obtenir rapidement une décision concernant leur demande d'AUT.

Figure 8 : Diagramme d'AUT pour les organisateurs de grandes manifestations



4.0 Organisations régionales antidopage (ORAD)

L'AMA a créé le programme des ORAD pour soutenir les ONAD qui manquent de ressources et les comités nationaux olympiques (CNO) agissant en tant qu'ONAD. De plus amples informations et des liens vers les différents sites Web des ORAD sont accessibles à partir du [site Web de l'AMA](#).

Chaque ORAD doit décrire son processus d'AUT sur son site Web et s'assurer que son formulaire de demande d'AUT peut être téléchargé.

Les AUT des ORAD ont la même valeur que celles des ONAD :

- ❖ Elles sont valides seulement à l'échelle nationale.
- ❖ Si le sportif devient un sportif de niveau international ou participe à une manifestation internationale, son AUT ne sera pas valable sauf si elle est reconnue par la FI ou l'organisateur de grandes manifestations concerné.

Si la demande d'un sportif est refusée par le CAUT d'une ORAD, il peut en appeler de la décision auprès de l'instance d'appel, conformément aux règles antidopage applicables.


CHAPITRE 16 :

Comment les OAD doivent-elles orienter les sportifs?

LISTE DES INTERDICTIONS

SECTION 1  Liste des interdictions

DEMANDER UNE AUT

SECTION 2 


The diagram for 'DEMANDER UNE AUT' consists of two rows of arrows pointing right. The top row contains four arrows with the following text: 'Le processus de demande', 'Quand faire une demande d'AUT?', 'Où faire une demande d'AUT?', and 'Quelles sont les responsabilités d'un sportif qui présente une demande d'AUT?'. The bottom row contains four arrows with the following text: 'Que se passe-t-il une fois l'AUT accordée?', 'Que se passe-t-il si une AUT est refusée?', 'Où en appeler d'une décision relative à une AUT?', and 'Informations personnelles des sportifs'.

OBTENTION D'UNE AUT

SECTION 3 

The diagram for 'OBTENTION D'UNE AUT' consists of three arrows pointing right with the following text: 'Critères d'AUT rétroactive', 'Critères de délivrance d'une AUT', and 'Quand serait-il manifestement injuste de refuser une AUT rétroactive?'.

RESPONSABILITÉS DES OAD

SECTION 4 


The diagram for 'RESPONSABILITÉS DES OAD' consists of four arrows pointing right. The first arrow contains 'Comment les OAD doivent-elles traiter les demandes d'AUT?'. The second arrow contains 'OAD participant au processus d'AUT'. The third arrow is highlighted in yellow and contains 'Comment les OAD doivent-elles orienter les sportifs?'. The fourth arrow contains 'Comment les OAD doivent-elles traiter l'information confidentielle?'.

COMITÉ D'AUT (CAUT)

SECTION 5 

The diagram for 'COMITÉ D'AUT (CAUT)' consists of two arrows pointing right with the following text: 'Mise en place d'un CAUT' and 'Comment fonctionne un CAUT?'.

PROCESSUS DE RECONNAISSANCE D'UNE AUT

SECTION 6 

The diagram for 'PROCESSUS DE RECONNAISSANCE D'UNE AUT' consists of two arrows pointing right with the following text: 'Principes généraux de la reconnaissance d'AUT' and 'Types de reconnaissance'.

EXAMENS DES AUT PAR L'AMA

SECTION 7 

The diagram for 'EXAMENS DES AUT PAR L'AMA' consists of three arrows pointing right with the following text: 'Qu'est-ce qu'un examen d'AUT par l'AMA?', 'Demande d'examen d'AUT par l'AMA', and 'Statut d'une AUT durant un examen par l'AMA'.

AUT et ADAMS

SECTION 8  Qu'est-ce qu'ADAMS?

1.0 Information à fournir après le refus d'une AUT

Lorsqu'une OAD décide de refuser la demande d'AUT ou la demande de reconnaissance d'un sportif, elle doit lui expliquer les raisons du refus. Elle doit également l'informer de son droit d'interjeter appel ou de demander une révision, et doit le guider tout au long du processus.

Si le refus est dû au fait qu'il manque à la demande un élément d'information essentiel, de nouveaux renseignements pertinents ou des résultats d'analyse, le dossier doit être complété et soumis à nouveau. Si le refus est dû à d'autres raisons, un sportif de niveau national peut faire appel de la décision auprès de l'instance nationale d'appel compétente et un sportif de niveau international peut demander à l'AMA de réviser la décision de la FI compétente. L'AMA n'est toutefois pas tenue de réviser toutes les décisions d'AUT. Si l'AMA refuse de réviser une décision d'AUT visant un sportif de niveau international, ou si elle le fait, mais n'infirmes pas cette décision, ce sportif peut interjeter appel devant le TAS (article 4.4.7 du Code). Un sportif peut également faire appel devant le TAS de toute décision de l'AMA d'infirmes une décision d'AUT.

Si un organisateur de grandes manifestations décide de ne pas reconnaître une AUT accordée par l'ONAD ou la FI d'un sportif, ce dernier peut en appeler de la décision auprès de l'instance d'appel indépendante établie par l'organisateur. S'il n'y a pas d'appel ou si l'appel est rejeté, l'AUT n'est pas valable pour la manifestation de l'organisateur, mais reste valable en dehors de cette manifestation.


Si une FI décide de ne pas reconnaître une AUT d'ONAD, et si l'affaire n'est pas transférée à l'AMA pour examen, l'ONAD du sportif doit évaluer si l'AUT initiale qu'elle a accordée doit néanmoins rester valide pour les compétitions de niveau national et les contrôles hors compétition (si le sportif cesse d'être un sportif de niveau international et ne participe plus à des compétitions internationales).

Pour plus d'information sur les révisions de l'AMA, voir la section 7.

2.0 Éducation en lien avec le processus d'AUT

Conformément au Code (article 18.2) et au [Standard international pour l'éducation](#) (article 5.2 du SIE), une OAD doit établir un programme éducatif portant notamment sur la prise de médicaments et les AUT. Ce programme doit être disponible publiquement sur le site Web de l'OAD.

L'OAD est tenue de créer un pool d'éducation, à l'image des groupes cibles de sportifs soumis aux contrôles. Les membres des groupes cibles de sportifs soumis aux contrôles de l'OAD et les sportifs dont la période de suspension est terminée doivent obligatoirement faire partie de ce pool d'éducation. L'AMA suggère fortement aux OAD d'envisager d'y inclure tous les sportifs, en particulier ceux qui sont soumis à leurs règles antidopage. Les OAD doivent expliquer pourquoi des sportifs soumis aux règles antidopage sont exclus de ce pool d'éducation et comment la situation sera gérée à l'avenir. La communication entre les OAD et leurs sportifs concernant



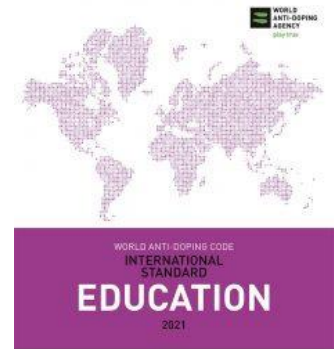
Rappel important

Tous les refus d'AUT doivent être saisis dans ADAMS.

l'éducation et les AUT est essentielle pour améliorer les connaissances des sportifs et la conformité au processus d'AUT.



SIE 7.2.2 – Chaque organisation nationale antidopage élaborera un programme d'éducation pour les personnes relevant de sa compétence et figurant dans son pool d'éducation. Les organisations nationales antidopage documenteront un plan d'éducation pour démontrer comment leur programme d'éducation sera mis en œuvre et comment en assurer le suivi. Les organisations nationales antidopage procéderont à une évaluation annuelle de leur programme d'éducation.



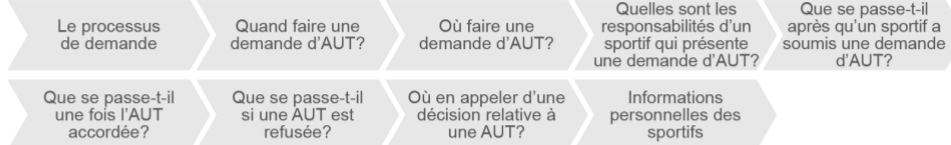
CHAPITRE 17 :

Comment les OAD doivent-elles traiter l'information confidentielle?

LISTE DES INTERDICTIONS

SECTION 1  Liste des interdictions

DEMANDER UNE AUT

SECTION 2 


- Le processus de demande
- Quand faire une demande d'AUT?
- Où faire une demande d'AUT?
- Quelles sont les responsabilités d'un sportif qui présente une demande d'AUT?
- Que se passe-t-il après qu'un sportif a soumis une demande d'AUT?
- Que se passe-t-il une fois l'AUT accordée?
- Que se passe-t-il si une AUT est refusée?
- Où en appeler d'une décision relative à une AUT?
- Informations personnelles des sportifs

OBTENTION D'UNE AUT

SECTION 3 

- Critères d'AUT rétroactive
- Critères de délivrance d'une AUT
- Quand serait-il manifestement injuste de refuser une AUT rétroactive?

RESPONSABILITÉS DES OAD

SECTION 4 


- Comment les OAD doivent-elles traiter les demandes d'AUT?
- OAD participant au processus d'AUT
- Comment les OAD doivent-elles orienter les sportifs?
- Comment les OAD doivent-elles traiter l'information confidentielle?

COMITÉ D'AUT (CAUT)

SECTION 5 

- Mise en place d'un CAUT
- Comment fonctionne un CAUT?

PROCESSUS DE RECONNAISSANCE D'UNE AUT

SECTION 6 

- Principes généraux de la reconnaissance d'AUT
- Types de reconnaissance

EXAMENS DES AUT PAR L'AMA

SECTION 7 

- Qu'est-ce qu'un examen d'AUT par l'AMA?
- Demande d'examen d'AUT par l'AMA
- Statut d'une AUT durant un examen par l'AMA

AUT et ADAMS

SECTION 8  Qu'est-ce qu'ADAMS?

1.0 Exigences strictes en matière de confidentialité du contenu des AUT

La collecte, le stockage, le traitement, la divulgation et la conservation des informations personnelles par les OAD et l'AMA pendant le processus d'AUT doivent être conformes aux critères du SIPRP. Tout le contenu d'une demande d'AUT, y compris les informations médicales justificatives et toute autre information associée à l'évaluation de la demande d'AUT, doit être traité conformément aux principes de la confidentialité médicale. Ces informations doivent être utilisées uniquement pour évaluer les demandes d'AUT ou dans le contexte d'enquêtes et de procédures relatives aux VRAD.

Le SIPRP exige spécifiquement des OAD qu'elles appliquent des niveaux de sécurité plus élevés aux informations relatives aux AUT en raison de la sensibilité de ces informations (article 9.2 du SIPRP), et qu'elles évaluent régulièrement la proportionnalité et les risques associés au traitement des informations relatives aux AUT (article 9.6 du SIPRP). Grâce à cette évaluation, les OAD devraient également déterminer si des mesures pourraient atténuer les risques ciblés et, le cas échéant, mettre en œuvre ces mesures.

En pratique, l'AMA recommande aux responsables ou aux membres du personnel de l'OAD affectés aux AUT de formuler une stratégie pour gérer le processus d'AUT et répondre aux questions suivantes :

- ❖ Quel type d'informations personnelles doivent être recueillies?
- ❖ Comment ces informations sont-elles recueillies et auprès de qui?
- ❖ Comment et quand la personne sur qui portent ces informations est-elle informée de leur traitement aux fins de l'AUT?
- ❖ Pourquoi ces informations personnelles sont-elles nécessaires (à quelles fins sont-elles utilisées)?
- ❖ À qui les informations personnelles sont-elles communiquées?
- ❖ Comment sont-elles communiquées?
- ❖ Où et comment les informations personnelles sont-elles stockées?
- ❖ Quand et comment les informations personnelles sont-elles supprimées lorsqu'elles ne sont plus nécessaires?
- ❖ Quels sont les mécanismes en place pour protéger les informations personnelles?
- ❖ Durant le processus, quels systèmes ou outils sont utilisés pour traiter les informations personnelles?

Les réponses à ces questions doivent être consignées dans un registre de traitement, comme l'exige le SIPRP (article 4.4).

Ensuite, les responsables ou les membres du personnel affectés aux AUT, idéalement avec l'aide du responsable de la protection de la confidentialité de l'OAD, doivent évaluer le processus et déterminer si des mesures supplémentaires doivent être mises en œuvre pour protéger les informations relatives aux AUT.

Il faut se poser les questions suivantes :

- ❖ Les sportifs ont-ils accès à suffisamment de renseignements pour comprendre comment les signataires, les CAUT, l'AMA et les autres experts traiteront les informations relatives à leur AUT?
 - Pour des conseils, voir la section « Avis de confidentialité aux sportifs » ci-dessous.
- ❖ Les sportifs connaissent-ils les mesures qu'ils doivent prendre pour protéger leur demande d'AUT et les documents justificatifs (par exemple, ne pas envoyer de documents non chiffrés par courriel)?
- ❖ Quels membres du personnel ont accès aux informations relatives aux AUT? Ces personnes ont-elles besoin de consulter toutes ces informations pour remplir leurs fonctions? Pour certaines d'entre elles, ne pourrait-on pas limiter les accès?
- ❖ L'accès est-il limité et contrôlé dans chaque système où les informations sur les AUT sont stockées ou traitées (documents internes, ADAMS, systèmes de gestion des documents internes, etc.)?
- ❖ Les informations personnelles sont-elles supprimées de chacun de ces systèmes, conformément à l'[annexe A du SIPRP \(module sur les AUT\)](#)?
- ❖ Quelles sont les exigences en matière d'authentification (mots de passe, authentification à deux facteurs, etc.) pour chacun de ces systèmes?
- ❖ Lorsque des informations personnelles sont communiquées, sont-elles protégées par un chiffrement et des contrôles d'accès?
 - Pour des conseils sur la communication d'information aux CAUT (et aux médecins qui en font partie), voir la [Déclaration de respect de la confidentialité et de non-conflit d'intérêts](#).
- ❖ Tous les destinataires d'informations personnelles ont-ils signé des ententes de confidentialité ou sont-ils assujettis à des obligations légales de confidentialité?

Les OAD doivent documenter leurs évaluations et mettre en œuvre des mesures d'atténuation. Ce processus doit être répété régulièrement afin de garantir que les informations relatives aux AUT demeurent strictement confidentielles en tout temps.

2.0 Information relative aux AUT aux fins d'enquête/de traitement des VRAD

Les informations relatives aux AUT renferment des renseignements personnels sensibles. En règle générale, l'accès à ces informations doit être limité au personnel médical.

Lorsque la divulgation de données relatives aux AUT est nécessaire dans le cadre d'une enquête ou d'une procédure concernant une éventuelle VRAD, en vertu de l'article 9.5 du SIAUT, les OAD doivent appliquer les principes clés suivants : le membre du personnel demandant des informations doit établir son « besoin de savoir », le membre du personnel affecté à l'AUT doit communiquer uniquement les informations requises pour répondre à ce besoin, et les informations doivent être transmises en toute sécurité. En plus des exemples inclus ci-dessous, des conseils sur chacun de ces principes figurent aux pages 65 et 66 des Lignes directrices pour le SIPRP (voir la section « Appliquer les principes communs » du chapitre « Comment partager les renseignements personnels de manière responsable »).

EXEMPLE DE DEMANDE D'INFORMATIONS RELATIVES AUX AUT

Annabelle est la responsable des AUT d'une OAD. Elle reçoit et traite les demandes d'AUT, les envoie au CAUT aux fins d'évaluation, enregistre les décisions dans ADAMS et transmet de l'information aux sportifs.

Scénario 1 : Annabelle reçoit une demande d'un membre du service des enquêtes concernant une AUT récemment accordée à un sportif.

Elle pose quelques questions à la personne pour clarifier la demande :

Annabelle : *De quelle information avez-vous besoin et pourquoi?*

Membre de l'équipe des enquêtes : *Je souhaite obtenir toutes les informations figurant sur le formulaire de demande d'AUT et les informations médicales associées à la demande. L'un des coéquipiers du sportif a récemment été reconnu coupable de dopage et nous voulons enquêter sur l'ensemble de l'équipe.*

Annabelle : *Avez-vous un doute raisonnable concernant ce sportif en particulier et possédez-vous des preuves suggérant que l'AUT est pertinente dans le cadre de l'enquête?*

Membre de l'équipe des enquêtes : *Pas en ce moment, car l'enquête vient de commencer.*

En fonction des réponses du membre de l'équipe des enquêtes, Annabelle refuse la demande. Elle lui explique que les demandes doivent être motivées par des raisons précises. L'information sur la santé et les renseignements médicaux d'un sportif sont sensibles et doivent être réservés au personnel médical.

Scénario 2 : Annabelle reçoit une demande d'une responsable des services juridiques au sujet d'un RAA.

Elle pose quelques questions à la personne pour clarifier la demande :

Annabelle : *De quelle information avez-vous besoin et pourquoi?*

Responsable des services juridiques : *Nous avons reçu un rapport de laboratoire confirmant que sportif X a obtenu un RAA. Cette personne a-t-elle une AUT à son dossier?*

Annabelle : *Oui, il y a deux AUT au dossier. Pouvez-vous me dire quelle est la substance en cause et quelle est la date du RAA?*

Responsable des services juridiques : *Le sportif a subi un contrôle en compétition le 1^{er} janvier 2023 et a obtenu un RAA pour le méthylphénidate. Il a déclaré la substance sur son FCD et indiqué qu'il a une AUT valide.*

Annabelle : *Oui, je vous l'envoie.*

Sur la base des réponses de la responsable des services juridiques, Annabelle ne fournit que les informations nécessaires. Elle confirme que le sportif disposait d'une AUT valide au moment du contrôle de la substance pour laquelle un RAA a été obtenu.

3.0 Avis de confidentialité aux sportifs

Avant de recueillir des renseignements personnels ou d'obtenir le consentement d'un sportif, l'OAD doit communiquer à ce dernier les informations énoncées à l'[article 7.1 du SIPRP](#). Ces informations sont essentiellement les mêmes que celles que les OAD doivent consigner dans le cadre de l'évaluation du processus d'AUT décrit ci-dessus.

Un sportif faisant une demande d'AUT ou de reconnaissance d'AUT doit être spécifiquement informé par l'OAD :

- a) que toutes les informations relatives à sa demande seront transmises à tous les membres du CAUT autorisés à examiner le dossier et, au besoin, à d'autres experts médicaux ou scientifiques indépendants, ainsi qu'à tout le personnel nécessaire (y compris le personnel de l'AMA) participant à la gestion, à la révision ou à l'appel des demandes d'AUT;
- b) qu'il doit autoriser son médecin à communiquer au CAUT sur demande les renseignements de santé jugés nécessaires pour évaluer la demande;
- c) qu'il peut revenir sur sa décision en tout temps en informant le médecin concerné et l'OAD que le CAUT n'est plus autorisé à obtenir des informations médicales directement auprès du médecin;
- d) que la conséquence du retrait de l'autorisation sera le retrait de la demande sans approbation/reconnaissance;
- e) que la décision concernant la demande sera communiquée à toutes les OAD ayant autorité de contrôle et/ou autorité de gestion des résultats (AGR) sur lui.

Toutes les OAD doivent minimalement fournir cet avis de confidentialité aux sportifs qui font une demande d'AUT, peu importe le motif juridique pour lequel les informations personnelles correspondantes sont traitées. Si une OAD a besoin du consentement d'un sportif pour le traitement d'informations personnelles relatives à l'AUT, elle doit obtenir une confirmation écrite et expresse de la part de ce sportif qu'il consent au traitement décrit dans l'avis. Le [modèle de formulaire de demande d'AUT](#) de l'AMA contient un court avis de confidentialité accompagné d'une déclaration à signer conçu pour permettre aux OAD, y compris celles qui ont besoin d'un consentement pour le traitement des renseignements personnels, de remplir cette obligation. Le formulaire de demande d'AUT n'offrant qu'un espace limité pour décrire le traitement des informations personnelles, les OAD sont encouragées à compléter ce court avis de confidentialité par une description plus exhaustive de leurs activités de traitement des données. Elles peuvent inclure un hyperlien vers leur politique générale de confidentialité, des documents de questions-réponses ou d'autres documents conçus pour expliquer le processus d'AUT aux sportifs.

Où trouver de l'aide?

Pour des conseils généraux sur le SIPRP, les OAD peuvent consulter les [Lignes directrices sur la protection des renseignements personnels](#) et de nombreuses autres ressources sur ADEL. Pour de l'aide dans l'évaluation des risques, les OAD sont encouragées à utiliser le modèle de [formulaire d'évaluation des risques](#). De l'aide à la rédaction d'avis de confidentialité pour le formulaire de demande d'AUT et d'autres avis de confidentialité est disponible sous forme de modèle de formulaire de demande d'AUT et d'autres modèles d'avis de confidentialité de l'AMA. Par ailleurs, les OAD peuvent en apprendre davantage sur la mise en œuvre de mesures de sécurité appropriées en regardant le webinaire *Cybersecurity Essentials for ADOs* (en anglais), à partir d'ADEL. Pour obtenir de l'aide sur les processus et les autorisations d'accès à ADAMS, les OAD peuvent contacter l'équipe de soutien d'ADAMS à l'adresse adams@wada-ama.org ou un des responsables des AUT de l'AMA.

SECTION 5 :

Comité d'autorisation d'usage à des fins thérapeutiques (CAUT)

Cette section porte sur les articles 4.0 à 9.0 du SIAUT. Elle vise à aider les OAD à mettre sur pied des CAUT, à soutenir les CAUT et à proposer des ressources.




CHAPITRE 18 :

Mise en place d'un CAUT

LISTE DES INTERDICTIONS

SECTION 1  Liste des interdictions

DEMANDER UNE AUT

SECTION 2 


- Le processus de demande
- Quand faire une demande d'AUT?
- Où faire une demande d'AUT?
- Quelles sont les responsabilités d'un sportif qui présente une demande d'AUT?
- Que se passe-t-il après qu'un sportif a soumis une demande d'AUT?
- Que se passe-t-il une fois l'AUT accordée?
- Que se passe-t-il si une AUT est refusée?
- Où en appeler d'une décision relative à une AUT?
- Informations personnelles des sportifs

OBTENTION D'UNE AUT

SECTION 3 

- Critères d'AUT rétroactive
- Critères de délivrance d'une AUT
- Quand serait-il manifestement injuste de refuser une AUT rétroactive?

RESPONSABILITÉS DES OAD

SECTION 4 

- Comment les OAD doivent-elles traiter les demandes d'AUT?
- OAD participant au processus d'AUT
- Comment les OAD doivent-elles orienter les sportifs?
- Comment les OAD doivent-elles traiter l'information confidentielle?

COMITÉ D'AUT (CAUT)

SECTION 5 

- Mise en place d'un CAUT
- Comment fonctionne un CAUT?

PROCESSUS DE RECONNAISSANCE D'UNE AUT

SECTION 6 

- Principes généraux de la reconnaissance d'AUT
- Types de reconnaissance

EXAMENS DES AUT PAR L'AMA

SECTION 7 

- Qu'est-ce qu'un examen d'AUT par l'AMA?
- Demande d'examen d'AUT par l'AMA
- Statut d'une AUT durant un examen par l'AMA

AUT et ADAMS

SECTION 8  Qu'est-ce qu'ADAMS?

1.0 Composition d'un CAUT

Un CAUT doit être composé d'au moins trois médecins, et un membre doit assurer la présidence. Les membres doivent avoir une bonne connaissance de la médecine clinique, sportive et de l'exercice. En outre, lorsque c'est approprié, le CAUT doit demander l'avis d'un médecin possédant une expertise de l'état du sportif – qu'il soit membre du comité ou non. Par exemple, un cas impliquant de la testostérone devrait être évalué avec l'aide d'un endocrinologue. Pour les demandes concernant des sportifs handicapés, il pourrait être nécessaire de consulter un expert connaissant les soins et les traitements connexes.

2.0 Composition d'un CAUT d'organisateur de grandes manifestations

Le président du CAUT doit nommer un CAUT ad hoc composé d'au moins trois médecins parmi les membres du CAUT de l'organisateur de grandes manifestations afin de garantir que les sportifs participant à la manifestation de cet organisateur soient en mesure d'obtenir une AUT rapidement avant et pendant la manifestation.

3.0 Conflit d'intérêts et confidentialité pour les médecins d'un CAUT

Pour garantir l'impartialité des décisions, les membres du CAUT doivent signer une déclaration de respect de la confidentialité et de non-conflit d'intérêts. Le modèle de [Déclaration de respect de la confidentialité pour les CAUT](#) est disponible sur le site de l'AMA.

Lorsque les membres du CAUT ont besoin de l'avis d'experts indépendants externes pour un cas en particulier, le CAUT doit en informer l'OAD, qui doit s'assurer que ces experts sont soumis à des exigences de confidentialité, par leur ordre professionnel ou contractuellement. Il en va de même lorsque l'OAD doit consulter un expert juridique externe concernant un cas donné.

Les OAD doivent fournir aux membres des CAUT (et à tout autre expert indépendant) la quantité minimum de renseignements personnels (le cas échéant) nécessaire à l'évaluation des AUT.

L'OAD doit également fournir des instructions aux membres du CAUT pour la transmission sécurisée des informations (entre l'OAD et le CAUT et entre le CAUT et les experts externes). Comme il est mentionné ci-dessus, l'OAD et les membres du CAUT doivent d'abord supprimer toute information personnelle inutile de leurs communications. Ensuite, le chiffrement et des contrôles d'accès doivent être utilisés pour protéger l'information confidentielle transmise; par exemple, les systèmes de partage de fichiers permettent à l'utilisateur d'exiger que le destinataire s'authentifie (notamment par mot de passe), d'offrir le téléchargement de documents pour une période limitée seulement et d'être informé de tout accès ou téléchargement par le destinataire.

Les membres du CAUT doivent traiter toutes les informations confidentielles reçues comme ils traiteraient les informations médicales de leurs propres patients. Ils doivent notamment s'assurer que des mesures de sécurité appropriées ont été mises en place pour protéger ces informations et que les dossiers cliniques et autres données ne sont conservés que le temps nécessaire pour procéder à l'évaluation et respecter leurs obligations réglementaires et

professionnelles. Une fois la période de conservation terminée, les informations relatives à l'AUT doivent être détruites en toute sécurité par un membre du CAUT.



- ❖ Un CAUT est un panel de médecins indépendants réunis par une OAD pour examiner des demandes d'AUT de sportifs.
- ❖ L'AMA recommande de mettre sur pied un groupe de médecins, dont trois pourraient être sélectionnés pour évaluer une AUT.
- ❖ Les médecins du groupe doivent appartenir à différents domaines de spécialisation et avoir de l'expérience dans le traitement des sportifs.
- ❖ Les demandes d'AUT doivent être examinées par un panel d'au moins trois membres.
- ❖ Les médecins doivent être sélectionnés selon le problème de santé de la demande d'AUT.
- ❖ Un consensus doit normalement être atteint au sein d'un CAUT pour qu'une demande puisse être approuvée.

CHAPITRE 19 :

Comment fonctionne un CAUT?

LISTE DES INTERDICTIONS

SECTION 1

Liste des interdictions

DEMANDER UNE AUT

SECTION 2

Le processus de demande

Quand faire une demande d'AUT?

Où faire une demande d'AUT?

Quelles sont les responsabilités d'un sportif qui présente une demande d'AUT?

Que se passe-t-il après qu'un sportif a soumis une demande d'AUT?

Que se passe-t-il une fois l'AUT accordée?

Que se passe-t-il si une AUT est refusée?

Où en appeler d'une décision relative à une AUT?

Informations personnelles des sportifs

OBTENTION D'UNE AUT

SECTION 3

Critères d'AUT rétroactive

Critères de délivrance d'une AUT

Quand serait-il manifestement injuste de refuser une AUT rétroactive?

RESPONSABILITÉS DES OAD

SECTION 4

Comment les OAD doivent-elles traiter les demandes d'AUT?

OAD participant au processus d'AUT

Comment les OAD doivent-elles orienter les sportifs?

Comment les OAD doivent-elles traiter l'information confidentielle?

COMITÉ D'AUT (CAUT)

SECTION 5

Mise en place d'un CAUT

Comment fonctionne un CAUT?

PROCESSUS DE RECONNAISSANCE D'UNE AUT

SECTION 6

Principes généraux de la reconnaissance d'AUT

Types de reconnaissance

EXAMENS DES AUT PAR L'AMA

SECTION 7

Qu'est-ce qu'un examen d'AUT par l'AMA?

Demande d'examen d'AUT par l'AMA

Statut d'une AUT durant un examen par l'AMA

AUT et ADAMS

SECTION 8

Qu'est-ce qu'ADAMS?

1.0 Procédure générale du CAUT

Le CAUT d'une OAD fonctionne normalement par consensus, sous la direction d'un président. Advenant une divergence d'opinions ou un désaccord concernant une décision ou une mesure à prendre, la majorité absolue l'emporte.

Le CAUT doit rendre sa décision dès que possible, habituellement (sauf circonstances exceptionnelles) dans les 21 jours à compter de la date de réception d'une demande d'AUT complète (ou d'une demande de reconnaissance, selon le cas). Lorsqu'une demande d'AUT est soumise dans un délai raisonnable avant une manifestation, le CAUT doit faire de son mieux pour rendre sa décision avant le début de la manifestation.

2.0 Évaluation d'AUT et rapport aux OAD

Les CAUT doivent se reporter aux [Lignes directrices sur les AUT à l'intention des médecins](#) et aux [Listes de vérification sur les AUT](#) pour des conseils sur l'évaluation des demandes d'AUT ou de reconnaissance et sur la prise de décisions.

Une demande d'AUT est complète si elle permet au CAUT de déterminer si les critères énoncés à l'article 4.2 ou 4.3 du SIAUT sont respectés. Le CAUT peut demander d'autres renseignements, examens, tests, études d'imagerie, etc., à un sportif ou à son médecin, ou faire intervenir d'autres experts médicaux.

Le CAUT peut délivrer une AUT rétroactive seulement si la demande satisfait aux critères énoncés à l'article 4.0 du SIAUT.

En vertu de l'article 4.3 du SIAUT, les demandes d'AUT rétroactives concernant des sportifs de niveau international ou national doivent être soumises à l'approbation de l'AMA avant de pouvoir être accordées². Pour ces demandes, un CAUT de trois membres n'est souvent pas nécessaire; cependant, l'AMA recommande que l'OAD consulte au moins un expert médical (parmi son groupe de membres du CAUT) lors de l'évaluation de ces demandes.

Le CAUT doit expliquer toute décision de refuser ou de ne pas reconnaître une AUT.

² En vertu de l'article 4.3 du SIAUT, les OAD peuvent évaluer et délivrer des AUT pour les sportifs de niveau sous-national sans consulter l'AMA.

3.0 Durée des AUT

La durée des AUT doit être établie au cas par cas, bien que les [Lignes directrices sur les AUT à l'intention des médecins](#) fournissent des recommandations à cet égard. Le tableau ci-dessous est un résumé des recommandations provenant de chacune des lignes directrices. Mentionnons que la durée d'une AUT n'est **pas** un critère qu'une OAD peut utiliser pour refuser de reconnaître une AUT accordée en vertu des critères de l'article 4.2 du SIAUT.

La durée maximale de l'AUT de 10 ans est fondée sur les exigences du [SIPRP](#) en matière de conservation des données.

ÉTAT DE SANTÉ	SUBSTANCE/MÉTHODE	DURÉE RECOMMANDÉE
TDAH	Stimulants, comme le méthylphénidate	12 mois pour un nouveau diagnostic Jusqu'à 4 ans pour les sportifs dont le diagnostic remonte à plus de 12 mois et dont la dose est stable
Insuffisance surrénale primaire	Glucocorticoïdes	10 ans en cas d'insuffisance primaire, de maladie hypophysaire ou de chirurgie
Insuffisance surrénale secondaire	Glucocorticoïdes	De 4 à 12 semaines
Anaphylaxie	Stimulants et glucocorticoïdes 1. Épinéphrine (adrénaline) 2. Glucocorticoïdes systémiques : hydrocortisone ou méthylprednisolone	La plupart des patients répondent à 1 ou 2 doses AUT pour l'épinéphrine pour les sportifs présentant un risque d'anaphylaxie future; jusqu'à 5 ans, mais aviser à chaque usage
Carence en androgène/hypogonadisme mâle – primaire ou secondaire	Testostérone ou gonadotrophine chorionique humaine (hCG)	4 ans, mais suivi régulier obligatoire par l'OAD
Asthme	1. Bêta-2 agonistes 2. Glucocorticoïdes	Bêta-2 agonistes : 4 ans Glucocorticoïdes : jusqu'à 12 mois
Affections cardiovasculaires : hypertension artérielle	1. Diurétiques 2. Bêtabloquants	Jusqu'à 4 ans pour l'hypertension artérielle Jusqu'à 10 ans pour un SQTL congénital

ÉTAT DE SANTÉ	SUBSTANCE/MÉTHODE	DURÉE RECOMMANDÉE
Diabète – Type 1	Insuline	La première AUT accordée ne doit pas dépasser 1 an. Toutes les AUT subséquentes peuvent être valides jusqu'à 10 ans.
Sportif transgenre (féminin à masculin)	Testostérone	10 ans
Déficit en hormone de croissance (adulte)	hGH	10 ans si le déficit en GH est dû à une anomalie structurale génétique, congénitale ou hypothalamo-hypophysaire 2 ans si le déficit en GH est dû à un traumatisme cérébral ou à une irradiation crânienne
Déficit en hormone de croissance (enfant et adolescent)	hGH	10 ans si le déficit en GH est dû à une anomalie structurale génétique, congénitale ou hypothalamo-hypophysaire 4 ans si le déficit en GH est dû à un traumatisme cérébral ou à une irradiation crânienne Pour les sportifs en transition vers l'âge adulte, la durée doit être établie selon la situation
Infertilité/syndrome des ovaires polykystiques	1. Clomifène 2. Spironolactone	Infertilité : 2 ans Syndrome des ovaires polykystiques : 10 ans
Maladie inflammatoire de l'intestin	Glucocorticoïdes	4 ans
Perfusion intraveineuse	Administration de fluides par voie intraveineuse	1 fois
Troubles intrinsèques du sommeil	Stimulants (comme le modafinil, le méthylphénidate et la dexamphétamine)	4 ans avec examen annuel d'un médecin spécialiste
Affections musculosquelettiques	1. Glucocorticoïdes 2. Narcotiques	La prise de glucocorticoïdes et de narcotiques doit être la plus courte possible, de quelques jours à quelques semaines Dans certains cas de douleur chronique, la prise de glucocorticoïdes et de narcotiques peut être plus longue

ÉTAT DE SANTÉ	SUBSTANCE/MÉTHODE	DURÉE RECOMMANDÉE
Gestion de la douleur	<ol style="list-style-type: none"> 1. Narcotiques 2. Cannabinoïdes 	<p>Douleur aiguë (pendant la récupération postopératoire, par exemple) : de quelques jours à une semaine</p> <p>Douleur chronique : de 1 à 4 ans</p>
Transplantation rénale	<ol style="list-style-type: none"> 1. Glucocorticoïdes 2. Bêtabloquants 3. Diurétiques 4. Érythropoïétine (EPO) 	10 ans (EPO : suivi régulier des paramètres sanguins et examen de spécialiste)
Sinusite	<ol style="list-style-type: none"> 1. Glucocorticoïdes 2. Pseudoéphédrine 	De quelques jours à quelques semaines

SECTION 6 :

Processus de reconnaissance d'une AUT

Cette section porte sur l'article 7.0 du SIAUT. Elle vise à aider les OAD à appliquer le processus de reconnaissance, en optimisant leurs efforts et en réduisant le travail en double.



CHAPITRE 20 :

Principes généraux de la reconnaissance d'AUT

LISTE DES INTERDICTIONS

SECTION 1

Liste des interdictions

DEMANDER UNE AUT

SECTION 2

Le processus de demande

Quand faire une demande d'AUT?

Où faire une demande d'AUT?

Quelles sont les responsabilités d'un sportif qui présente une demande d'AUT?

Que se passe-t-il après qu'un sportif a soumis une demande d'AUT?

Que se passe-t-il une fois l'AUT accordée?

Que se passe-t-il si une AUT est refusée?

Où en appeler d'une décision relative à une AUT?

Informations personnelles des sportifs

OBTENTION D'UNE AUT

SECTION 3

Critères d'AUT rétroactive

Critères de délivrance d'une AUT

Quand serait-il manifestement injuste de refuser une AUT rétroactive?

RESPONSABILITÉS DES OAD

SECTION 4

Comment les OAD doivent-elles traiter les demandes d'AUT?

OAD participant au processus d'AUT

Comment les OAD doivent-elles orienter les sportifs?

Comment les OAD doivent-elles traiter l'information confidentielle?

COMITÉ D'AUT (CAUT)

SECTION 5

Mise en place d'un CAUT

Comment fonctionne un CAUT?

PROCESSUS DE RECONNAISSANCE D'UNE AUT

SECTION 6

Principes généraux de la reconnaissance d'AUT

Types de reconnaissance

EXAMENS DES AUT PAR L'AMA

SECTION 7

Qu'est-ce qu'un examen d'AUT par l'AMA?

Demande d'examen d'AUT par l'AMA

Statut d'une AUT durant un examen par l'AMA

AUT et ADAMS

SECTION 8

Qu'est-ce qu'ADAMS?

1.0 Traitement du processus de reconnaissance

La reconnaissance des AUT vise à réduire la charge et le travail des sportifs et des OAD. Au lieu d'exiger du sportif qu'il remplisse une nouvelle demande d'AUT lorsqu'il change de niveau (c'est-à-dire lorsqu'il passe du niveau national au niveau international) ou lorsqu'il participe à une manifestation internationale relevant d'une FI ou d'un organisateur de grandes manifestations, l'OAD de niveau supérieur peut simplement reconnaître (ou non) l'AUT déjà accordée.

Les OAD doivent accorder ou refuser une reconnaissance d'AUT en se fondant uniquement sur les critères de l'article 4.2 du SIAUT. Par conséquent, la durée des AUT en soi n'est pas une raison pour refuser de reconnaître une AUT (à moins qu'elle soit liée à la satisfaction des conditions de l'article 4.2). La durée des AUT pour un certain nombre de problèmes de santé doit être établie en tenant compte des Lignes directrices sur les AUT à l'intention des médecins de l'AMA, dont un résumé figure à la page 107 sous la section « Durée des AUT ».

Pour alléger encore la charge des sportifs et des OAD, les organisateurs de grandes manifestations et les FI peuvent décider de reconnaître automatiquement certaines décisions d'AUT (voir la section « Processus de reconnaissance automatique », ci-dessous).

En général, les sportifs de niveau national ou inférieur s'adressent directement à leur ONAD pour obtenir une AUT, et les sportifs de niveau international s'adressent directement à leur FI. Si un sportif de niveau national participe à une manifestation relevant d'une FI pour laquelle une AUT est requise (tel que déterminé et communiqué par la FI), il devra demander à cette FI une reconnaissance de l'AUT accordée par son ONAD. Dans les cas où une reconnaissance n'est pas requise, et où la FI choisit de contrôler un sportif qui n'est pas de niveau international, elle est tenue de reconnaître l'AUT de l'ONAD du sportif.

Un sportif qui a besoin d'une nouvelle AUT pour participer à une manifestation majeure doit en faire la demande directement auprès de l'organisateur de grandes manifestations. Cependant, s'il dispose déjà d'une AUT d'ONAD ou de FI, il demandera à l'organisateur de grandes manifestations de la reconnaître (sauf si un mécanisme de reconnaissance automatique est en place). Mentionnons que les AUT reconnues ou accordées par les organisateurs de grandes manifestations ne sont valables que pour la durée de leur manifestation.

L'OAD doit déterminer si un sportif relève de sa compétence avant de reconnaître son AUT. Si une FI reconnaît une AUT parce que le sportif est passé au niveau international (et qu'il satisfait à la définition de sportif de niveau international), l'AUT du sportif devient une AUT de la FI et restera valable pour les manifestations internationales jusqu'à son expiration.

CHAPITRE 21 :

Types de reconnaissance

LISTE DES INTERDICTIONS

SECTION 1

Liste des interdictions

DEMANDER UNE AUT

SECTION 2

Le processus de demande

Quand faire une demande d'AUT?

Où faire une demande d'AUT?

Quelles sont les responsabilités d'un sportif qui présente une demande d'AUT?

Que se passe-t-il après qu'un sportif a soumis une demande d'AUT?

Que se passe-t-il une fois l'AUT accordée?

Que se passe-t-il si une AUT est refusée?

Où en appeler d'une décision relative à une AUT?

Informations personnelles des sportifs

OBTENTION D'UNE AUT

SECTION 3

Critères d'AUT rétroactive

Critères de délivrance d'une AUT

Quand serait-il manifestement injuste de refuser une AUT rétroactive?

RESPONSABILITÉS DES OAD

SECTION 4

Comment les OAD doivent-elles traiter les demandes d'AUT?

OAD participant au processus d'AUT

Comment les OAD doivent-elles orienter les sportifs?

Comment les OAD doivent-elles traiter l'information confidentielle?

COMITÉ D'AUT (CAUT)

SECTION 5

Mise en place d'un CAUT

Comment fonctionne un CAUT?

PROCESSUS DE RECONNAISSANCE D'UNE AUT

SECTION 6

Principes généraux de la reconnaissance d'AUT

Types de reconnaissance

EXAMENS DES AUT PAR L'AMA

SECTION 7

Qu'est-ce qu'un examen d'AUT par l'AMA?

Demande d'examen d'AUT par l'AMA

Statut d'une AUT durant un examen par l'AMA

AUT et ADAMS

SECTION 8

Qu'est-ce qu'ADAMS?

1.0 Processus de reconnaissance standard

Lorsque c'est nécessaire, les sportifs sont tenus de demander à leur FI et/ou à l'organisateur de grandes manifestations de reconnaître l'AUT de leur ONAD³. Les ONAD doivent les aider dans ce processus. Une fois qu'une demande est soumise à une FI ou à un organisateur de grandes manifestations, cette FI ou organisateur de grandes manifestations contacte l'ONAD ou la FI (selon le cas) pour obtenir l'accès aux dossiers médicaux du sportif dans ADAMS afin de déterminer si l'AUT satisfait à tous les critères de l'article 4.2 du SIAUT.

La FI ou l'organisateur de grandes manifestations doit rendre une décision dès que possible, habituellement (sauf circonstances exceptionnelles) dans les 21 jours à compter de la date de la réception de la demande de reconnaissance complète. La FI ou l'organisateur de grandes manifestations doit informer rapidement le sportif lorsqu'une décision est prise et enregistrer la décision dans ADAMS dans les 21 jours suivants. Si la FI ne parvient pas à une décision dans le délai approprié ou décide de refuser la demande de reconnaissance, son accès aux informations médicales du sportif dans ADAMS sera retiré. Ce contrôle d'accès sert à protéger les informations médicales des sportifs en réduisant les accès au strict nécessaire dans le cadre du processus de reconnaissance d'AUT, conformément à l'article 5 du SIPRP. Par conséquent, un accès ne devrait être accordé à une OAD que si la reconnaissance est nécessaire.

En faisant une demande de reconnaissance auprès de sa FI ou d'un organisateur de grandes manifestations, un sportif soumet essentiellement une nouvelle fois sa demande d'AUT (soumise préalablement à son ONAD ou sa FI). La FI ou l'organisateur de grandes manifestations doit donc mettre en place un CAUT pour évaluer la demande comme il est décrit plus haut dans les sections 4 et 5. Bien que le SIAUT recommande la formation d'un groupe d'au moins trois médecins, la FI ou l'organisateur de grandes manifestations peut, à sa discrétion, faire appel à un CAUT composé d'un seul membre pour certaines évaluations de reconnaissance. Ces décisions doivent être prises au cas par cas et uniquement pour les substances à faible risque dans le sport concerné.

Par exemple, une joueuse de badminton demande à sa FI la reconnaissance de son AUT pour l'insuline. Elle a reçu un diagnostic de diabète de type 1 durant la petite enfance. Le président du groupe de médecins du CAUT de la FI examine son dossier médical détaillé et décide que ce cas ne justifie pas un examen complet par un groupe de trois membres. Cela est indiqué lorsque l'AUT fait l'objet d'une reconnaissance officielle dans ADAMS.

Si la FI décide de ne pas reconnaître une AUT accordée par une ONAD, elle doit expliquer les raisons de sa décision par écrit au sportif et à l'ONAD. Mentionnons que la durée d'une AUT n'est pas un critère du SIAUT et qu'un CAUT ne devrait donc **pas** refuser de reconnaître une AUT en raison d'un désaccord concernant la durée. Le sportif ou son ONAD a 21 jours à compter de la notification de la décision pour soumettre le dossier à l'AMA à des fins d'examen. Pendant l'examen par l'AMA, l'AUT de l'ONAD est seulement valide pour les compétitions de niveau national et les contrôles hors compétition.

Si le sportif ou l'ONAD décide de ne pas soumettre le dossier à l'AMA, l'ONAD doit déterminer si l'AUT initialement accordée devrait rester valable pour les contrôles lors des compétitions de niveau national et les contrôles hors compétition. Dans l'attente de la décision de l'ONAD, l'AUT reste valide **seulement** dans le cas des contrôles lors des compétitions de niveau national et hors compétition (article 4.4.3.1 du Code).

Dans les rares cas où un sportif a besoin d'une AUT de deux FI (par exemple, pour le biathlon et le ski nordique), il doit s'adresser aux deux FI indépendamment. Le refus de l'AUT par une FI n'annule pas

³ Un sportif pourrait également être tenu de soumettre une AUT de FI à un organisateur de grandes manifestations pour reconnaissance en vertu de l'article 4.4.4.2 du Code.

l'AUT pour d'autres sports ou niveaux. Cependant, le sportif peut demander un examen ou l'AMA peut entreprendre un examen.

Si un organisateur de grandes manifestations refuse de reconnaître l'AUT d'un sportif qui a été accordée par son ONAD ou sa FI, ce sportif peut interjeter appel de la décision auprès de l'instance indépendante établie ou désignée par l'organisateur de grandes manifestations. L'AUT du sportif reste valable pour toutes les compétitions autres que la manifestation majeure.

2.0 Processus de reconnaissance automatique

La reconnaissance automatique accélère encore plus le processus visant à garantir que l'AUT d'un sportif sera approuvée s'il progresse vers un niveau de compétition plus élevé. Les FI et les organisateurs de grandes manifestations peuvent décider de reconnaître automatiquement certaines décisions ou certaines catégories de décisions relatives aux AUT (par exemple les décisions de certaines OAD ou relatives à certaines substances). Les informations concernant une telle reconnaissance automatique doivent être publiées sur le site Web des OAD et envoyées à l'AMA et aux ONAD (l'AMA recommande qu'une liste soit mise à jour chaque année). La reconnaissance automatique est particulièrement utile pour les sportifs qui passent de manière soudaine au niveau international ou qui se qualifient rapidement pour une manifestation internationale ou majeure et qui, autrement, pourraient ne pas voir leur AUT reconnue à temps.

Les FI et les organisateurs de grandes manifestations ont accès aux informations médicales des sportifs dans ADAMS pour toutes les AUT qu'elles reconnaissent automatiquement. Le processus de reconnaissance automatique dépend de l'utilisation d'ADAMS en temps opportun. Les FI et les organisateurs de grandes manifestations doivent vérifier si les sportifs relèvent de leur compétence (sportif accédant au niveau international ou se qualifiant à une manifestation internationale) avant de reconnaître une AUT. Une fois qu'il est établi qu'un sportif ayant une AUT d'ONAD relève d'une FI ou d'un organisateur de grandes manifestations, cette FI ou cet organisateur de grandes manifestations met la touche finale à la reconnaissance dans ADAMS si l'AUT de l'ONAD figure dans les catégories d'AUT qui sont automatiquement reconnues.

Il incombe tout de même au sportif de consulter le site Web de la FI ou de l'organisateur de grandes manifestations ou de communiquer directement avec elle pour savoir si son AUT figure parmi les catégories d'AUT automatiquement reconnues.

Les FI et les organisateurs de grandes manifestations doivent déterminer rigoureusement quelles AUT seront reconnues automatiquement (provenant de quelles OAD et pour quelles substances ou méthodes). Un processus interne devrait être mis en place pour aider à prendre des décisions à ce chapitre. L'AMA recommande d'établir d'abord un bon réseau de communication avec les OAD. Les décisions relatives à la reconnaissance automatique de catégories de substances ou de méthodes interdites prises par les FI et les organisateurs de grandes manifestations seront propres à chaque sport et à chaque FI ou organisateur de grandes manifestations. L'AMA recommande de mener des consultations approfondies auprès de médecins et d'experts dans le cadre du processus décisionnel.

SECTION 7 :

Examens des AUT par l'AMA

Cette section porte sur l'article 8.0 du SIAUT et vise à présenter le processus d'examen des AUT de l'AMA.



CHAPITRE 22 :

Qu'est-ce qu'un examen d'AUT par l'AMA?

LISTE DES INTERDICTIONS

SECTION 1

Liste des interdictions

DEMANDER UNE AUT

SECTION 2

Le processus de demande

Quand faire une demande d'AUT?

Où faire une demande d'AUT?

Quelles sont les responsabilités d'un sportif qui présente une demande d'AUT?

Que se passe-t-il après qu'un sportif a soumis une demande d'AUT?

Que se passe-t-il une fois l'AUT accordée?

Que se passe-t-il si une AUT est refusée?

Où en appeler d'une décision relative à une AUT?

Informations personnelles des sportifs

OBTENTION D'UNE AUT

SECTION 3

Critères d'AUT rétroactive

Critères de délivrance d'une AUT

Quand serait-il manifestement injuste de refuser une AUT rétroactive?

RESPONSABILITÉS DES OAD

SECTION 4

Comment les OAD doivent-elles traiter les demandes d'AUT?

OAD participant au processus d'AUT

Comment les OAD doivent-elles orienter les sportifs?

Comment les OAD doivent-elles traiter l'information confidentielle?

COMITÉ D'AUT (CAUT)

SECTION 5

Mise en place d'un CAUT

Comment fonctionne un CAUT?

PROCESSUS DE RECONNAISSANCE D'UNE AUT

SECTION 6

Principes généraux de la reconnaissance d'AUT

Types de reconnaissance

EXAMENS DES AUT PAR L'AMA

SECTION 7

Qu'est-ce qu'un examen d'AUT par l'AMA?

Demande d'examen d'AUT par l'AMA

Statut d'une AUT durant un examen par l'AMA

AUT et ADAMS

SECTION 8

Qu'est-ce qu'ADAMS?

1.0 Description d'un examen d'AUT par l'AMA

L'AMA peut établir un CAUT pour procéder à l'évaluation d'une décision relative à une AUT qu'un sportif ou une OAD lui soumet; c'est ce que l'on appelle un « examen d'AUT par l'AMA ». Le processus est le même pour les sportifs et les OAD, qui peuvent demander à l'AMA d'examiner une AUT pour différentes raisons (divers scénarios figurent ci-dessous). L'AMA peut également décider, à sa discrétion, d'examiner n'importe quelle décision d'OAD.

2.0 Demande d'examen d'AUT par l'AMA

Un sportif peut demander à l'AMA d'examiner une demande d'AUT refusée par son OAD. L'AMA peut le faire à sa discrétion (SIAUT 8.3; article 4.4.6 du Code).

Toute décision de l'AMA de ne pas soumettre une décision relative à une AUT à son CAUT est définitive et ne peut faire l'objet d'aucun appel. La décision initiale peut cependant être soumise à l'instance d'appel désignée dans les règles antidopage applicables.

3.0 Examens obligatoires d'AUT par l'AMA

Il existe deux situations où l'AMA doit examiner obligatoirement le dossier si le sportif ou l'ONAD lui en fait la demande (article 4.4.6 du Code) :

- ❖ Si une FI refuse de reconnaître l'AUT d'une ONAD
 - Si une FI refuse de reconnaître une AUT, le sportif ou l'ONAD a 21 jours à compter de la notification pour soumettre la question à l'AMA pour examen.
- ❖ Si une ONAD n'est pas d'accord avec la décision d'une FI d'accorder une AUT
 - La FI doit en aviser l'ONAD du sportif lorsqu'elle accorde une AUT. L'ONAD a 21 jours à compter de la notification pour soumettre la question à l'AMA pour examen.

L'AMA peut demander à la FI ou à l'ONAD :

- ❖ de fournir des éclaircissements (si les raisons de la décision ne sont pas claires, par exemple);
- ❖ de reconsidérer sa décision (si l'AUT a été refusée uniquement parce qu'il manquait des examens médicaux ou d'autres renseignements requis pour démontrer le respect des critères de l'article 4.2 du SIAUT, par exemple).

CHAPITRE 23 :

Demande d'examen d'AUT par l'AMA

LISTE DES INTERDICTIONS

SECTION 1

Liste des interdictions

DEMANDER UNE AUT

SECTION 2

Le processus de demande

Quand faire une demande d'AUT?

Où faire une demande d'AUT?

Quelles sont les responsabilités d'un sportif qui présente une demande d'AUT?

Que se passe-t-il après qu'un sportif a soumis une demande d'AUT?

Que se passe-t-il une fois l'AUT accordée?

Que se passe-t-il si une AUT est refusée?

Où en appeler d'une décision relative à une AUT?

Informations personnelles des sportifs

OBTENTION D'UNE AUT

SECTION 3

Critères d'AUT rétroactive

Critères de délivrance d'une AUT

Quand serait-il manifestement injuste de refuser une AUT rétroactive?

RESPONSABILITÉS DES OAD

SECTION 4

Comment les OAD doivent-elles traiter les demandes d'AUT?

OAD participant au processus d'AUT

Comment les OAD doivent-elles orienter les sportifs?

Comment les OAD doivent-elles traiter l'information confidentielle?

COMITÉ D'AUT (CAUT)

SECTION 5

Mise en place d'un CAUT

Comment fonctionne un CAUT?

PROCESSUS DE RECONNAISSANCE D'UNE AUT

SECTION 6

Principes généraux de la reconnaissance d'AUT

Types de reconnaissance

EXAMENS DES AUT PAR L'AMA

SECTION 7

Qu'est-ce qu'un examen d'AUT par l'AMA?

Demande d'examen d'AUT par l'AMA

Statut d'une AUT durant un examen par l'AMA

AUT et ADAMS

SECTION 8

Qu'est-ce qu'ADAMS?

Voici une description du processus d'examen de décision relative à une AUT par l'AMA (article 8 du SIAUT) :

- ❖ Pour les examens obligatoires, l'AMA ne facture généralement pas de frais; toutefois, l'OAD « désavantagée » par l'examen pourrait avoir à rembourser les frais de demande et/ou le paiement des coûts encourus.
- ❖ Pour les examens non obligatoires, si l'AMA accepte la demande du sportif, il devra payer des frais administratifs de 500 \$ US.
- ❖ Pour les examens entrepris par l'AMA, l'AMA peut demander à l'OAD qui a pris la décision initiale examinée de payer les frais encourus si l'AUT est annulée.
- ❖ Les demandes d'examen d'AUT doivent être soumises à l'AMA par écrit et doivent contenir toutes les informations envoyées lors de la soumission initiale (c'est-à-dire le dossier complet), ainsi que la décision initiale rendue et l'explication par l'OAD des raisons de n'avoir pas accordé ou reconnu l'AUT. Le sportif ou l'OAD doit confirmer quels documents faisaient partie de la demande initiale d'AUT.
- ❖ Lorsqu'il soumet une demande d'examen, le sportif doit en informer l'OAD dont il fait appel de la décision. Si la demande est soumise par une OAD au nom d'un sportif, ce dernier doit également être inclus dans la démarche.
- ❖ Dans les cas où un examen n'est pas obligatoire, l'AMA indiquera à la partie requérante si la décision d'AUT sera examinée ou non par le CAUT de l'AMA.
- ❖ L'AMA commencera l'examen dès qu'elle aura reçu le paiement (le cas échéant) et tous les documents nécessaires.
- ❖ L'AMA établira un CAUT qui examinera le cas et rendra une décision. La délivrance ou le refus initial de l'AUT demeurera en vigueur jusqu'à ce que cette décision soit prise.
- ❖ Le CAUT de l'AMA évaluera le cas sur la base des informations fournies dans la demande initiale. Si le sportif dispose de nouvelles informations, comme des examens médicaux, il doit présenter une nouvelle demande à l'OAD compétente.
 - Un CAUT de l'AMA peut, à sa discrétion, demander des informations supplémentaires, qui peuvent être considérées comme faisant partie de l'examen de l'AUT.
- ❖ Le CAUT de l'AMA peut obtenir l'assistance d'autres experts médicaux ou scientifiques s'il juge que c'est approprié.
- ❖ L'AMA communiquera rapidement la décision motivée de son CAUT au sportif et à son ONAD, à sa FI et (le cas échéant) à l'organisateur de grandes manifestations.
- ❖ Si, à la suite de l'examen, une AUT est accordée par le CAUT de l'AMA, elle entrera en vigueur conformément aux conditions définies par le CAUT de l'AMA.
- ❖ Si, à la suite de l'examen, une AUT est annulée par le CAUT de l'AMA, l'OAD dont la décision a été infirmée devra reporter le changement de statut dans ADAMS.

Commentaires additionnels

- ❖ Toute décision en matière d'AUT prise par une FI (ou par une ONAD qui a accepté d'étudier la demande au nom d'une FI) et qui n'est pas examinée par l'AMA, ou qui est examinée par l'AMA, mais n'est pas infirmée, peut faire l'objet d'un appel par le sportif et/ou l'ONAD, exclusivement devant le TAS.
- ❖ Dans de tels cas, la décision faisant l'objet de l'appel est la décision en matière d'AUT de la FI, et non pas la décision de l'AMA de ne pas examiner la décision en matière d'AUT ou (après examen) de ne pas l'infirmier.
- ❖ Une décision de l'AMA d'annuler une AUT peut faire l'objet d'un appel par le sportif, par l'ONAD ou par la FI concernée, et ce, exclusivement auprès du TAS. À moins que le TAS n'en décide autrement, la décision de l'AMA demeure en vigueur jusqu'à ce que le TAS rende une décision définitive.
- ❖ Le délai pour faire appel de la décision en matière d'AUT ne court que dès la date où l'AMA communique sa décision (commentaire sur l'article 4.4.7 du Code).

La demande et l'information à faire examiner par l'AMA doivent être envoyées par l'intermédiaire d'une méthode en ligne sécurisée ou par courrier recommandé à l'adresse suivante :

Département médical de l'AMA
Agence mondiale antidopage
800, Place Victoria
Montréal (Québec) H4Z 1B7 Canada

L'adresse courriel à utiliser pour poser des questions ou envoyer la demande d'examen est la suivante :
medical@wada-ama.org

CHAPITRE 24 :

Statut d'une AUT durant un examen par l'AMA

LISTE DES INTERDICTIONS

SECTION 1

Liste des interdictions

DEMANDER UNE AUT

SECTION 2

Le processus de demande

Quand faire une demande d'AUT?

Où faire une demande d'AUT?

Quelles sont les responsabilités d'un sportif qui présente une demande d'AUT?

Que se passe-t-il après qu'un sportif a soumis une demande d'AUT?

Que se passe-t-il une fois l'AUT accordée?

Que se passe-t-il si une AUT est refusée?

Où en appeler d'une décision relative à une AUT?

Informations personnelles des sportifs

OBTENTION D'UNE AUT

SECTION 3

Critères d'AUT rétroactive

Critères de délivrance d'une AUT

Quand serait-il manifestement injuste de refuser une AUT rétroactive?

RESPONSABILITÉS DES OAD

SECTION 4

Comment les OAD doivent-elles traiter les demandes d'AUT?

OAD participant au processus d'AUT

Comment les OAD doivent-elles orienter les sportifs?

Comment les OAD doivent-elles traiter l'information confidentielle?

COMITÉ D'AUT (CAUT)

SECTION 5

Mise en place d'un CAUT

Comment fonctionne un CAUT?

PROCESSUS DE RECONNAISSANCE D'UNE AUT

SECTION 6

Principes généraux de la reconnaissance d'AUT

Types de reconnaissance

EXAMENS DES AUT PAR L'AMA

SECTION 7

Qu'est-ce qu'un examen d'AUT par l'AMA?

Demande d'examen d'AUT par l'AMA

Statut d'une AUT durant un examen par l'AMA

AUT et ADAMS

SECTION 8

Qu'est-ce qu'ADAMS?

La procédure d'examen n'a pas pour effet de suspendre la décision initiale, qui reste en vigueur pendant toute la durée de l'examen jusqu'à ce que le CAUT de l'AMA rende sa décision. Cela dit, si le sportif a obtenu une AUT d'une ONAD non reconnue par une FI, cette AUT est valable pour des compétitions de niveau national et des contrôles hors compétition, dans l'attente de l'issue de l'examen de l'AMA, mais pas pour des compétitions de niveau international (article 4.4.3 du Code).

Si une AUT est accordée par une FI et que l'ONAD du sportif la transmet à l'AMA pour examen, elle reste valable pour des compétitions de niveau international et des contrôles hors compétition, mais pas pour des compétitions de niveau national, dans l'attente de l'issue de l'examen de l'AMA.

Si le CAUT de l'AMA infirme la décision initiale et accorde l'AUT, le sportif peut commencer à utiliser la substance ou la méthode conformément à l'AUT accordée par le CAUT de l'AMA. L'AUT sera valable au niveau national et international. Inversement, si le CAUT de l'AMA considère que l'AUT ne devrait pas être accordée, elle ne sera valable à aucun niveau.

SECTION 8 :

AUT et ADAMS

Cette section porte sur les principales fonctionnalités d'ADAMS relativement au processus d'AUT.



CHAPITRE 25 :

Qu'est-ce qu'ADAMS?

LISTE DES INTERDICTIONS

SECTION 1

Liste des interdictions

DEMANDER UNE AUT

SECTION 2

Le processus de demande

Quand faire une demande d'AUT?

Où faire une demande d'AUT?

Quelles sont les responsabilités d'un sportif qui présente une demande d'AUT?

Que se passe-t-il après qu'un sportif a soumis une demande d'AUT?

Que se passe-t-il une fois l'AUT accordée?

Que se passe-t-il si une AUT est refusée?

Où en appeler d'une décision relative à une AUT?

Informations personnelles des sportifs

OBTENTION D'UNE AUT

SECTION 3

Critères d'AUT rétroactive

Critères de délivrance d'une AUT

Quand serait-il manifestement injuste de refuser une AUT rétroactive?

RESPONSABILITÉS DES OAD

SECTION 4

Comment les OAD doivent-elles traiter les demandes d'AUT?

OAD participant au processus d'AUT

Comment les OAD doivent-elles orienter les sportifs?

Comment les OAD doivent-elles traiter l'information confidentielle?

COMITÉ D'AUT (CAUT)

SECTION 5

Mise en place d'un CAUT

Comment fonctionne un CAUT?

PROCESSUS DE RECONNAISSANCE D'UNE AUT

SECTION 6

Principes généraux de la reconnaissance d'AUT

Types de reconnaissance

EXAMENS DES AUT PAR L'AMA

SECTION 7

Qu'est-ce qu'un examen d'AUT par l'AMA?

Demande d'examen d'AUT par l'AMA

Statut d'une AUT durant un examen par l'AMA

AUT et ADAMS

SECTION 8

Qu'est-ce qu'ADAMS?

ADAMS est un système en ligne conçu dans le plus strict respect du Code pour aider l'AMA et ses partenaires dans leurs activités antidopage.

À titre de centre d'information pour les données relatives aux contrôles du dopage et les décisions de gestion des résultats, ADAMS permet la saisie, la communication, le partage et la conservation des renseignements dans un environnement hautement sécurisé, dont l'accès est limité aux parties autorisées concernées.

Le module de gestion des AUT d'ADAMS offre les fonctionnalités suivantes :

- ❖ Soumission en ligne de demandes d'AUT par :
 - les sportifs
 - les médecins des sportifs
 - les OAD (aux médecins des CAUT)
- ❖ Gestion en ligne des demandes d'AUT
- ❖ Notification de réception aux sportifs
- ❖ Notification de refus d'accorder une AUT aux sportifs
- ❖ Envoi de certificats d'AUT aux sportifs
- ❖ Notification en ligne de l'expiration/du changement de statut d'une AUT aux parties concernées
- ❖ Communication d'information relative à l'AUT à toutes les parties concernées
- ❖ Reconnaissance par la FI des AUT accordées par les ONAD
- ❖ Lien entre les AUT et les RAA
- ❖ Fonction de recherche et impression de rapports

Annexe

Demandes d'AUT – Traduction des informations médicales :

L'information relative à l'AUT doit être saisie dans ADAMS en français ou en anglais, conformément à l'article 5.5 du SIAUT. Il est acceptable de fournir un résumé traduit expliquant le diagnostic, les éléments clés des examens cliniques, les tests médicaux et le plan de traitement. Il serait insuffisant toutefois de traduire deux lignes de la déclaration d'un médecin énonçant le diagnostic et le traitement. Le résumé doit être préparé soit par le médecin traitant, soit par un médecin ou un membre du personnel de l'OAD ayant une bonne connaissance du cas/problème de santé. L'AMA pourrait cependant demander au besoin d'autres traductions du dossier médical, en partie ou en totalité.

Un résumé traduit complet doit offrir suffisamment d'information pour aider le médecin du CAUT à comprendre comment le diagnostic a été établi.

Exemples de résumés traduits inadéquats :



EXEMPLE 1

Le sportif est un triathlonien de 25 ans ayant reçu un diagnostic d'hypogonadisme secondaire qui prend chaque jour 40 mg d'Andriol (testostérone) par voie orale. Les antécédents médicaux comprennent un retard du développement sexuel, un volume testiculaire de 11 ml à l'âge de 20 ans et un stade de Tanner IV. Sans antécédents de lésions testiculaires, baisse d'énergie, trouble de l'humeur, dépression et gynécomastie.

Derniers résultats de laboratoire le 25 juin 2020 :

- ❖ Taux sérique de testostérone totale = 1,5 nmol/L (9,9-52,4)
- ❖ FSH = 14,7 mUI/ml (1,5-12,4)
- ❖ LH = 4,2 mUI/ml (1,7-8,6)
- ❖ TSH = 0,689 mUI/ml (0,45-4,5)
- ❖ Estradiol = 20,9 pg/ml (7,6-42,6)
- ❖ Prolactine = 8,5 ng/ml (4,0-15,2)
- ❖ Analyse de sperme – 0 spermatozoïde viable

Tous les examens ont été effectués à 8 h. Une IRM de l'hypophyse a montré un adénome (voir l'imagerie jointe et la lettre de l'endocrinologue). La pathologie est de nature organique. Les causes fonctionnelles ont été écartées – pas de surentraînement (programme d'entraînement fourni), pas d'obésité.

D'autres documents non traduits ont été téléchargés dans ADAMS.



EXEMPLE 2

Le sportif est un joueur de tennis de 29 ans ayant reçu un diagnostic d'asthme à 10 ans. Antécédents de rhinite, d'atopie et d'allergies saisonnières. Le bilan diagnostique a été refait à 21 ans par un médecin spécialiste des maladies respiratoires, confirmant le diagnostic d'asthme. Le sportif a été admis deux fois à l'hôpital cette année pour des exacerbations aiguës pendant des séances d'entraînement. À 24 ans, une nouvelle spirométrie a été effectuée, démontrant les éléments suivants (veuillez consulter les graphiques joints à cette demande d'AUT) :

	Spirométrie	Interprétation
Référence	VE1 = 3,24 (76 % prévu) CVF = 4,82 (91 % prévu) rapport VEMS/CVF = 0,67	Normal réduit Légèrement réduit
Post bronchodilatateur	VEMS = 4,17 (+930 ml et 29 %)	Réversibilité importante

La spirométrie révèle un léger degré d'obstruction très réactif (hautement réversible) au salbutamol. Cette réversibilité et les antécédents cliniques sont des indicateurs d'asthme (confirmation par spirométrie). Le test de réactivité des voies respiratoires a été effectué par provocation à la méthacholine.

Le sportif prend 250/25 µg d'Advair Diskus (fluticasone/formotérol) et du salbutamol au besoin. Pendant son match, il a eu de graves symptômes d'essoufflement correspondant à une crise d'asthme. On lui a administré 50 mg de prednisone par voie orale et il a été transporté à l'hôpital où ses symptômes d'asthme (respiration sifflante et essoufflement) ont disparu.



EXEMPLE 3

Déficit en hormone de croissance

1) DIAGNOSTIC ÉTIOLOGIQUE

Sportif masculin de 14 ans atteint d'un déficit en hormone de croissance idiopathique

2) ÉLÉMENTS CLÉS DES EXAMENS CLINIQUES

Première observation le 2 octobre 2021, le sportif mesurait 134 cm (-3.01 DS), son IMC était de 14,63 kg/m², sa vitesse de croissance sur six mois était de (-3,88 DS) pour l'âge
Stade pubertaire : poils pubiens – 1; stade génital – 1 A : 0
DEXA : âge osseux retardé de 3 ans

3) BILAN MÉDICAL ET DE LABORATOIRE

Le diagnostic a été établi par deux épreuves de provocation (pic de clonidine : 1,73 ng/ml, pic d'arginine : 0,38 ng/ml, IGF-1 : 159 ng/ml : < 50 %). L'IRM a montré une petite hypophyse sans autre anomalie.

4) PLAN THÉRAPEUTIQUE

Le traitement par hormone de croissance a été adapté (0,027 mg/kg par jour). L'IGF-1 sous traitement est de 428 ng/ml (< -2 DS). Suivi dans 6 mois. Voir le rapport médical complet et les résultats de laboratoire dans ADAMS.



EXEMPLE 4

Diagnostic : TDAH (depuis l'enfance) : La sportive a reçu de son pédiatre un diagnostic de TDAH à l'âge de 11 ans. Elle prend 54-72 mg de Concerta (méthylphénidate, comprimés à libération prolongée) par jour. Voir l'ordonnance jointe à la présente demande.

Approbation d'une AUT (ONAD)

Logo ou nom de
l'organisation nationale
antidopage (ONAD)
Identification de l'OAD

N° d'AUT dans ADAMS [insérer le numéro de référence]
N° de référence de l'ONAD [insérer le numéro de référence]

DATE

CONFIDENTIEL

COORDONNÉES DU SPORTIF

Cher/Chère [NOM DU SPORTIF],

**DÉCISION RELATIVE À LA DEMANDE D'AUTORISATION D'USAGE À DES FINS
THÉRAPEUTIQUES (AUT)**

Nous vous remercions d'avoir soumis à [insérer le nom de l'ORGANISATION NATIONALE ANTIDOPAGE (ONAD)] une demande d'autorisation d'usage à des fins thérapeutiques pour [insérer la SUBSTANCE ou la MÉTHODE interdite].

Votre demande a été soumise au Comité d'AUT de [insérer le nom de l'ONAD] pour évaluation et nous sommes heureux de vous informer qu'elle a été approuvée.

Vous trouverez ci-joint le certificat d'AUT. N'oubliez pas que l'AUT est accordée pour un médicament, une posologie et une durée en particulier. Si votre médecin change la posologie, la fréquence, la voie d'administration ou la durée d'administration, vous devez communiquer avec nous pour savoir si vous devez faire une nouvelle demande d'AUT.

À ajouter, le cas échéant :

Veillez noter les conditions de cette AUT; si vous ne les respectez pas, elle pourrait vous être retirée à tout moment.

On vous a accordé une AUT qui pourrait toutefois être annulée après examen par l'AMA ou en appel.

Si vous devez continuer à utiliser [insérer la SUBSTANCE ou la MÉTHODE interdite] après la date d'expiration de cette AUT, vous devrez soumettre un nouveau formulaire de demande accompagné d'informations médicales récentes bien avant cette date, pour qu'une décision puisse être prise suffisamment à l'avance.

Votre AUT est valable au niveau national partout dans le monde, y compris si vous concourez temporairement au niveau national dans un autre pays. Cependant, si l'on vous sélectionne pour participer à une manifestation internationale relevant d'une fédération internationale ou d'un organisateur de grandes manifestations, cette AUT ne sera pas valable à moins qu'elle ne soit d'abord reconnue par cette fédération

internationale ou cet organisateur de grandes manifestations. N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions sur le processus de reconnaissance.

Meilleures salutations,

ONAD

c. c. **MÉDECIN DU SPORTIF**

CERTIFICAT D'APPROBATION – AUTORISATION D'USAGE À DES FINS THÉRAPEUTIQUES

Coordonnées du sportif

Nom	Prénom	
Date de naissance	Sport	Discipline

Détails de l'AUT

Le sportif a reçu une approbation d'utilisation de(s) substance(s)/méthode(s) interdite(s) suivante(s) :

Substance(s)/méthode(s) interdite(s) :

Posologie :

Fréquence d'administration :

Voie d'administration :

Date d'entrée en vigueur :

Date d'expiration de l'AUT :

Conditions et commentaires :

Autorisé par :

ONAD :

Date :

Coordonnées de la personne-ressource :

Décision du CAUT

Nom du président du CAUT :

Approbation d'une AUT (FI)

Logo ou nom de la
fédération internationale (FI)
Identification de l'OAD

N° d'AUT dans ADAMS [insérer le numéro de référence]
N° de référence de la FI [insérer le numéro de référence]

DATE

CONFIDENTIEL

COORDONNÉES DU SPORTIF

Cher/Chère **[NOM DU SPORTIF]**,

DÉCISION RELATIVE À LA DEMANDE D'AUTORISATION D'USAGE À DES FINS THÉRAPEUTIQUES (AUT)

Nous vous remercions d'avoir soumis à **[insérer le nom de la FÉDÉRATION INTERNATIONALE (FI)]** une demande d'autorisation d'usage à des fins thérapeutiques pour **[insérer la SUBSTANCE ou la MÉTHODE interdite]**.

Votre demande a été soumise au Comité d'AUT de **[insérer le nom de la FI]** pour évaluation et nous sommes heureux de vous informer qu'elle a été approuvée.

Vous trouverez ci-joint le certificat d'AUT. N'oubliez pas que l'AUT est accordée pour un médicament, une posologie et une durée en particulier. Si votre médecin change la posologie, la fréquence, la voie d'administration ou la durée d'administration, vous devez communiquer avec nous pour savoir si vous devez faire une nouvelle demande d'AUT.

À ajouter, le cas échéant :

Veillez noter les conditions de cette AUT; si vous ne les respectez pas, elle pourrait vous être retirée à tout moment.

On vous a accordé une AUT qui pourrait toutefois être annulée après examen par l'AMA ou en appel.

Si vous devez continuer à utiliser **[insérer la SUBSTANCE ou la MÉTHODE interdite]** après la date d'expiration de cette AUT, vous devrez soumettre un nouveau formulaire de demande accompagné d'informations médicales récentes bien avant cette date, pour qu'une décision puisse être prise suffisamment à l'avance.

Si l'on vous sélectionne pour participer à une manifestation internationale relevant d'un organisateur de grandes manifestations, cette AUT ne sera pas valable à moins qu'elle ne soit d'abord reconnue par cet organisateur de grandes manifestations. N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions sur le processus de reconnaissance.

Meilleures salutations,

FI

c. c. **MÉDECIN DU SPORTIF**

CERTIFICAT D'APPROBATION – AUTORISATION D'USAGE À DES FINS THÉRAPEUTIQUES

Coordonnées du sportif

Nom	Prénom	
Date de naissance	Sport	Discipline

Détails de l'AUT

Le sportif a reçu une approbation d'utilisation de(s) substance(s)/méthode(s) interdite(s) suivante(s) :

Substance(s)/méthode(s) interdite(s) :

Posologie :

Fréquence d'administration :

Voie d'administration :

Date d'entrée en vigueur :

Date d'expiration de l'AUT :

Conditions et commentaires :

Autorisé par :

FI :

Date :

Coordonnées de la personne-ressource :

Décision du CAUT

Nom du président du CAUT :

Approbation d'une AUT (Organisateur de grande manifestation)

Logo ou nom de l'organisateur de
grande manifestation
Identification de l'OAD

N° d'AUT dans ADAMS [insérer le numéro de référence]
N° de référence de l'organisateur
de grandes manifestations [insérer le numéro de référence]

DATE

CONFIDENTIEL

COORDONNÉES DU SPORTIF

Cher/Chère [NOM DU SPORTIF],

DÉCISION RELATIVE À LA DEMANDE D'AUTORISATION D'USAGE À DES FINS THÉRAPEUTIQUES (AUT)

Nous vous remercions d'avoir soumis à [insérer le nom de l'ORGANISATEUR DE GRANDES MANIFESTATIONS] une demande d'autorisation d'usage à des fins thérapeutiques pour [insérer la SUBSTANCE ou la MÉTHODE interdite].

Votre demande a été soumise au Comité d'AUT de [insérer le nom de l'ORGANISATEUR DE GRANDES MANIFESTATIONS] pour évaluation et nous sommes heureux de vous informer qu'elle a été approuvée.

Vous trouverez ci-joint le certificat d'AUT. N'oubliez pas que l'AUT est accordée pour un médicament, une posologie et une durée en particulier. Si votre médecin change la posologie, la fréquence, la voie d'administration ou la durée d'administration, vous devez communiquer avec nous pour savoir si vous devez faire une nouvelle demande d'AUT.

À ajouter, le cas échéant :

Veillez noter les conditions de cette AUT; si vous ne les respectez pas, elle pourrait vous être retirée à tout moment.

On vous a accordé une AUT qui pourrait toutefois être annulée après examen par l'AMA ou en appel.

Votre AUT est valable uniquement durant la période de [nom de l'événement]. Si vous devez continuer à utiliser [insérer la SUBSTANCE ou la MÉTHODE interdite] après l'événement, vous devrez soumettre une nouvelle demande à l'organisation nationale antidopage ou à la fédération sportive internationale compétente.

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions.

Meilleures salutations,

ORGANISATEUR DE GRANDES MANIFESTATIONS

c. c. **MÉDECIN DU SPORTIF**

CERTIFICAT D'APPROBATION – AUTORISATION D'USAGE À DES FINS THÉRAPEUTIQUES

Coordonnées du sportif

Nom	Prénom	
Date de naissance	Sport	Discipline
Nom de l'événement		

Détails de l'AUT

Le sportif a reçu une approbation d'utilisation de(s) substance(s)/méthode(s) interdite(s) suivante(s) :

Substance(s)/méthode(s) interdite(s) :
Posologie :
Fréquence d'administration :
Voie d'administration :
Date d'entrée en vigueur :
Date d'expiration de l'AUT :
Conditions et commentaires :

Autorisé par :

Organisateur de grandes manifestations :	Date :
Coordonnées de la personne-ressource :	

Décision du CAUT

Nom du président du CAUT :

Refus d'AUT

DATE

Insérer le logo de l'OAD
ici

CONFIDENTIEL

COORDONNÉES DU SPORTIF

c. c. COORDONNÉES DU MÉDECIN DU SPORTIF

Cher/chère [NOM DU SPORTIF]

DÉCISION RELATIVE À LA DEMANDE D'AUTORISATION D'USAGE À DES FINS THÉRAPEUTIQUES (AUT) [insérer le numéro de référence ADAMS] POUR [insérer la SUBSTANCE ou la MÉTHODE interdite]

La présente porte sur votre demande d'autorisation d'usage à des fins thérapeutiques pour [insérer la SUBSTANCE ou la MÉTHODE interdite], qui figure dans la Liste des interdictions de l'Agence mondiale antidopage (AMA), présentée à [insérer le nom de l'ORGANISATION ANTIDOPAGE (OAD)], le [insérer la DATE].

La demande d'AUT et la documentation d'appui NE répondent PAS aux critères du Code mondial antidopage ou aux règles antidopage de [insérer le nom de l'OAD].

La demande d'AUT est donc refusée.

Nous vous écrivons pour vous expliquer les raisons de la décision. Le Comité d'AUT de [insérer le nom de l'OAD] a examiné la demande soumise conformément aux conditions de l'article 4.2 du Standard international pour les autorisations d'usage à des fins thérapeutiques.

La demande d'AUT a été **refusée** pour la(les) raison(s) suivante(s) :

[AJOUTER LA JUSTIFICATION DU COMITÉ D'AUT DE L'OAD. Il est important d'expliquer pourquoi la demande a été refusée et pas simplement d'indiquer qu'elle ne répondait pas à un ou plusieurs critères du SIAUT. Veuillez vous reporter également à article du SIAUT sur les demandes.]

Si vous utilisez [insérer la SUBSTANCE ou la MÉTHODE interdite] sans AUT valable et continuez de pratiquer votre sport, vous risquez de vous rendre coupable de violation des règles antidopage et de vous

voir imposer une sanction pouvant aller jusqu'à la suspension de toute activité sportive en vertu du Code mondial antidopage.

Il importe de préciser que **[insérer le nom de l'OAD]** ne vous déconseille pas d'utiliser ce médicament ou ce traitement. La décision d'y recourir ou non doit toujours être prise en consultation avec votre médecin pour garantir que votre santé n'est pas compromise. **[Insérer le nom de l'OAD]** vous recommande de communiquer immédiatement avec votre médecin pour discuter de vos options de traitement.

Cela dit, rappelons que **vous ne disposez pas d'une autorisation d'usage de cette substance ou méthode** lorsque vous participez à des compétitions sportives. Si vous continuez de l'utiliser, vous pourriez de vous rendre coupable de violation des règles antidopage.

Si vous souhaitez contester la décision, vous pouvez **[INSÉRER LA DESCRIPTION du PROCESSUS D'APPEL DE L'OAD]**.

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions.

Sincères salutations,

OAD

c. c. **MÉDECIN DU SPORTIF**

Non-reconnaissance d'une AUT

DATE

Insérer le logo de l'OAD
ici

CONFIDENTIEL

COORDONNÉES DU SPORTIF

c. c. COORDONNÉES DU MÉDECIN DU SPORTIF

Cher/Chère **[NOM DU SPORTIF]**

DÉCISION RELATIVE À LA DEMANDE DE RECONNAISSANCE D'AUTORISATION D'USAGE À DES FINS THÉRAPEUTIQUES (AUT) **[insérer le numéro de référence ADAMS]**

La présente porte sur votre demande de reconnaissance d'AUT accordée par **[insérer le nom de l'ONAD ou de la FI]** pour **[insérer la SUBSTANCE ou la MÉTHODE interdite]**, qui figure dans la Liste des interdictions de l'Agence mondiale antidopage (AMA), présentée à **[insérer le nom de l'ORGANISATION ANTIDOPAGE (OAD)]**, le **[insérer la DATE]**.

La demande de reconnaissance d'AUT et la documentation d'appui NE répondent PAS aux critères du Code mondial antidopage ou aux règles antidopage de [insérer le nom de l'OAD].

L'AUT n'est donc PAS reconnue.

Nous vous écrivons pour vous expliquer les raisons de la décision. Le Comité d'AUT de **[insérer le nom de l'OAD]** a examiné la demande soumise conformément aux conditions de l'article 4.2 du Standard international pour les autorisations d'usage à des fins thérapeutiques.

L'AUT n'a pas été reconnue pour la(les) raison(s) suivante(s) :

[AJOUTER LA JUSTIFICATION DU COMITÉ D'AUT DE L'OAD. Il est important d'expliquer pourquoi la demande a été refusée et pas simplement d'indiquer qu'elle ne répondait pas à un ou plusieurs critères du SIAUT. Veuillez également inclure des références aux articles du SIAUT.]

Si vous ou **[insérer le nom de l'ONAD]** souhaitez contester la décision, vous avez 21 jours à compter de la date de cette notification pour soumettre le dossier à l'AMA à des fins d'examen. L'adresse de courriel à utiliser pour poser des questions ou envoyer la demande d'examen est la suivante : medical@wada-ama.org.

Dans l'attente de la décision de l'AMA, l'AUT de **[insérer le nom de l'ONAD]** reste valable pour les contrôles de compétitions de niveau national et pour les contrôles hors compétition seulement.

Si la question n'est pas soumise à l'AMA pour examen, votre ONAD doit déterminer si l'AUT initialement accordée devrait rester valable pour les contrôles de compétitions de niveau national et les contrôles hors compétition.

Mentionnons que si vous utilisez **[insérer la SUBSTANCE ou la MÉTHODE interdite]** sans reconnaissance d'AUT et participez à une manifestation internationale/grande manifestation, vous risquez de vous rendre coupable de violation des règles antidopage et de vous voir imposer une sanction pouvant aller jusqu'à la suspension de toute activité sportive en vertu du Code mondial antidopage.

Il importe de préciser que **[insérer le nom de l'OAD]** ne vous déconseille pas d'utiliser ce médicament ou ce traitement. La décision d'y recourir ou non doit toujours être prise en consultation avec votre médecin pour garantir que votre santé n'est pas compromise. **[insérer le nom de l'OAD]** vous recommande de communiquer immédiatement avec votre médecin pour discuter de vos options de traitement.

Rappelons néanmoins que vous ne disposez pas d'une autorisation d'usage de **[insérer la SUBSTANCE ou la MÉTHODE interdite]** lorsque vous participez à des manifestations de **[insérer le nom de l'OAD]**.

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions.

Sincères salutations,

OAD

c. c. **MÉDECIN DU SPORTIF**

Exemple de page Web décrivant le processus d'AUT des sportifs (ONAD)

QU'EST-CE QU'UNE AUTORISATION D'USAGE À DES FINS THÉRAPEUTIQUES (AUT)?

Les sportifs peuvent être atteints d'une affection médicale qui les force à prendre des médicaments ou à avoir recours à certaines procédures. Si le médicament ou la méthode qu'un sportif doit utiliser pour traiter une affection particulière est interdit selon la [Liste des interdictions](#) de l'Agence mondiale antidopage (AMA), une AUT peut permettre au sportif de recourir à cette substance ou à cette méthode tout en participant à des compétitions sportives, et ce, sans se rendre coupable d'une violation des règles antidopage (VRAD) ni subir de sanction applicable. Les demandes d'AUT sont évaluées par un comité de médecins, le Comité d'autorisation d'usage à des fins thérapeutiques (CAUT).

Les AUT des ONAD ne sont valables que pour les contrôles de compétitions de niveau national et les contrôles hors compétition.

QUELS SONT LES CRITÈRES POUR ACCORDER UNE AUT?

L'ensemble des quatre critères suivants doivent être respectés (pour en savoir plus, veuillez consulter [l'article 4.2 du Standard international pour les autorisations d'usage à des fins thérapeutiques \(SIAUT\)](#) de l'AMA) :

- Le sportif a reçu un diagnostic pour une affection médicale devant être traitée au moyen d'une substance ou méthode interdite.
- L'utilisation de la substance à des fins thérapeutiques ne produira pas, par prépondérance des probabilités, d'amélioration significative de la performance au-delà de celle attribuable au retour à l'état de santé normal du sportif.
- La substance ou méthode interdite est un traitement indiqué de l'affection médicale, et il n'existe pas d'alternative thérapeutique autorisée et raisonnable.
- La nécessité d'utiliser cette substance ou cette méthode n'est pas une conséquence de l'usage antérieur (sans AUT) d'une substance ou méthode qui était interdite au moment de son usage.

QUI DOIT DEMANDER UNE AUT? OÙ ET QUAND EN DEMANDER UNE?

Les sportifs qui sont soumis aux règles antidopage ont besoin d'une AUT pour faire usage d'une substance interdite ou d'une méthode interdite. Vous devez vous informer auprès de **[insérer le nom de l'ONAD]** pour savoir à qui envoyer la demande et s'il est possible de demander une AUT à titre rétroactif.

Tout d'abord, vérifiez si le médicament ou la méthode que vous avez l'intention de prendre ou d'utiliser est interdit selon la Liste des interdictions de l'AMA.

[Liste des interdictions/page. Il est possible d'ajouter ici une référence ou un lien vers une base de données nationale des médicaments ou un outil en ligne, par exemple globaldro.com.]

Vous avez la responsabilité d'informer votre médecin que vous êtes un sportif soumis aux règles antidopage. Vous et votre médecin devez vérifier si la substance ou la méthode prescrite figure sur la [Liste des interdictions](#). Si c'est le cas, envisagez des options qui ne sont pas interdites; s'il n'y en a aucune, soumettez une demande d'AUT. Rappelez-vous qu'au bout du compte, cette responsabilité incombe aux sportifs. Contactez **[insérer le nom de l'ONAD]** en cas de difficultés.

Par la suite, communiquez avec **[insérer le nom de l'ONAD]** pour déterminer votre niveau de compétition et les exigences relatives à la demande d'AUT.

Si l'on détermine que vous êtes un sportif de niveau national, *[insérer la définition que donne l'ONAD d'un sportif de niveau national]* vous devez soumettre votre demande d'AUT à **[insérer le nom de l'ONAD]** à l'avance, dès que le besoin surgit, à moins d'une urgence ou de circonstances exceptionnelles.

Dans le cas des substances interdites seulement en compétition, vous devez demander une AUT au moins 30 jours avant votre prochaine compétition. Veuillez consulter la section « Comment demander une AUT auprès de **[insérer le nom de l'ONAD]**? » ci-dessous.

Si votre niveau est inférieur au niveau national tel qu'il est défini ci-dessus, *[insérer la définition que donne l'ONAD des sportifs de niveau inférieur, s'il y a lieu]* vous avez le droit de présenter une demande pour une AUT rétroactive après avoir été soumis à un contrôle par **[insérer le nom de l'ONAD]** ou toute autre organisation antidopage (OAD).

Remarque importante :

Une AUT accordée par **[insérer le nom de l'ONAD]** n'est valable qu'au plan national. Si vous êtes ou devenez un sportif de niveau international ou participez à une grande manifestation sportive, cette AUT ne sera pas valable à moins d'avoir été reconnue par la fédération internationale (FI) ou par l'organisateur de grandes manifestations concerné. Il est de votre responsabilité de vérifier si l'AUT de **[insérer le nom de l'ONAD]** est automatiquement reconnue par cette FI ou cet organisateur de grandes manifestations.

[insérer le nom de l'ONAD] peut vous aider à déterminer votre niveau et les exigences à satisfaire à l'égard de la demande d'AUT et, au besoin, vous aider à présenter l'AUT de votre **[insérer le nom de l'ONAD]** à une FI ou un organisateur de grandes manifestations en vue d'obtenir une reconnaissance. Veuillez communiquer avec *[insérer les coordonnées applicables]*.

PUIS-JE OBTENIR UNE AUT RÉTROACTIVE?

Vous pouvez faire une demande d'AUT de manière rétroactive auprès de **[insérer le nom de l'ONAD]** uniquement dans les cas suivants :

- Vous aviez besoin d'un traitement d'urgence pour une affection médicale.
- Il n'y avait pas assez de temps pour présenter une demande d'AUT, vous n'en avez pas eu l'occasion ou d'autres circonstances exceptionnelles vous ont empêché de soumettre une demande d'AUT ou de la faire évaluer avant d'être soumis au contrôle.

- Conformément aux règles antidopage de **(insérer le nom de l'ONAD concernée)**, vous n'aviez pas le droit ou n'étiez pas tenu de faire une demande d'AUT à l'avance.
- Vous êtes un sportif de niveau inférieur qui ne relève pas de la compétence d'une FI ou d'une ONAD et avez été soumis à un contrôle.
- Vous avez obtenu un résultat positif après avoir fait usage d'une substance hors compétition qui n'est interdite qu'en compétition (par exemple, les glucocorticoïdes).

Dans des cas rares et exceptionnels, et nonobstant toute autre disposition du SIAUT, vous pouvez faire une demande d'approbation rétroactive pour l'utilisation thérapeutique d'une substance ou méthode interdite et obtenir cette approbation si, étant donné l'objectif du Code, il serait manifestement injuste que l'AUT rétroactive ne soit pas accordée.

Cette AUT rétroactive unique ne sera accordée qu'avec l'approbation préalable de l'AMA (et l'AMA peut, à sa libre et entière appréciation, accepter ou rejeter la décision de **[insérer le nom de l'ONAD]**).

Remarque importante :

L'usage d'une substance ou méthode interdite sans AUT pourrait aboutir à une VRAD.

Si une demande d'AUT rétroactive est nécessaire à la suite d'un prélèvement d'échantillons, nous vous conseillons fortement de préparer un dossier médical à soumettre pour évaluation.

COMMENT DEMANDER UNE AUT AUPRÈS DE **[INSÉRER LE NOM DE L'ONAD]**?

[Remarque : L'ONAD choisit une seule option (option 1 ou option 2)]

[Option 1 – Seulement au moyen d'ADAMS]

Vous devez soumettre votre demande d'AUT, y compris le dossier médical requis, exclusivement au moyen d'ADAMS. Si vous n'avez pas encore de compte ADAMS, veuillez communiquer **avec [insérer les coordonnées applicables]** pour qu'on vous en configure un.

[Option 2 – Au moyen d'ADAMS ou d'un formulaire de demande d'AUT imprimé/électronique]

[insérer le nom de l'ONAD] vous encourage à soumettre les demandes d'AUT au moyen d'ADAMS, de même que le dossier médical requis. Si vous n'avez pas encore de compte ADAMS, veuillez communiquer avec **[insérer les coordonnées applicables]** pour qu'on vous en configure un.

Autrement, veuillez télécharger le formulaire de demande d'AUT de **[insérer le nom de l'ONAD]** **[insérer le lien vers une version personnalisée du modèle de demande d'AUT de l'AMA]** et, après l'avoir rempli et signé, envoyez-le avec le dossier médical exigé à **[insérer les coordonnées applicables]**.

Votre demande d'AUT doit être rédigée en lettres majuscules ou caractères d'imprimerie lisibles.

Le dossier médical doit comprendre :

- des antécédents médicaux complets, y compris la documentation du ou des médecins ayant posé le diagnostic original (si possible);

les résultats de tous les examens, analyses de laboratoire et études d'imagerie en rapport avec la demande.

[Insérer les modalités touchant les frais relatifs à la demande d'AUT, c.-à-d. à la charge du sportif, y compris tout examen médical, test ou étude d'imagerie complémentaire, etc.]

Les demandes d'AUT incomplètes ou non lisibles ne seront pas traitées et seront retournées pour qu'elles soient remplies et soumises de nouveau.

Pour vous aider, vous et votre médecin, à fournir les documents médicaux appropriés, nous vous suggérons de consulter les [Listes de vérification aux fins d'une AUT](#) de l'AMA, pour des conseils et de l'assistance pendant le processus de demande d'AUT, et les [Informations médicales pour éclairer les décisions des CAUT](#), pour des conseils sur des affections médicales courantes, certains traitements et substances, etc.

Conservez une copie du formulaire de demande d'AUT et de toutes les informations médicales soumises à l'appui de votre demande, ainsi qu'une preuve d'envoi.

QUE SE PASSE-T-IL LORS DES GRANDES MANIFESTATIONS?

Un organisateur de grandes manifestations peut exiger que les sportifs demandent une reconnaissance de leur AUT s'ils souhaitent faire usage d'une substance ou d'une méthode interdite en lien avec cette manifestation.

Si vous détenez une AUT de **[insérer le nom de l'ONAD]** et que vous prévoyez de concourir lors d'une grande manifestation, comme les Jeux olympiques, vous devriez communiquer avec l'organisateur concerné pour obtenir de l'information sur son processus de reconnaissance.

QUAND VAIS-JE RECEVOIR LA DÉCISION CONCERNANT MA DEMANDE D'AUT?

Le CAUT de **[insérer le nom de l'ONAD]** doit rendre une décision dès que possible, habituellement dans les 21 jours à compter de la date de réception de la demande d'AUT dûment remplie, y compris les informations médicales exigées.

ET SI J'AI BESOIN DE RENOUELER MON AUT?

La durée de chaque AUT varie, après quoi elle expire automatiquement. Si vous devez continuer d'utiliser la substance ou méthode interdite, il est de votre responsabilité de soumettre une nouvelle demande d'AUT accompagnée des informations médicales mises à jour avant la date d'expiration, afin qu'une décision puisse être prise avant l'expiration de l'AUT courante.

Remarque importante :

La présence (à la suite d'un prélèvement d'échantillons), l'utilisation, la possession ou l'administration de la substance ou méthode interdite doit être en accord avec les conditions de votre AUT. Par conséquent,

si vous avez besoin d'une posologie, fréquence, voie ou durée d'administration d'une manière qui diffère sensiblement de celle indiquée dans l'AUT, vous devez communiquer avec **[insérer le nom de l'ONAD]**, car vous pourriez devoir présenter une nouvelle demande d'AUT. Certaines posologies et substances, comme l'insuline, font souvent l'objet de modifications pendant le traitement; ces changements éventuels doivent être mentionnés par le médecin traitant dans la demande d'AUT et ils seront généralement acceptés par le CAUT de l'OAD.

ET SI MA DEMANDE D'AUT AUPRÈS DE **[INSÉRER LE NOM DE L'ONAD]** EST REFUSÉE?

Tout refus d'une demande d'AUT est accompagné d'une explication écrite des motifs de la décision. Si les explications ne vous semblent pas claires, veuillez communiquer avec **[insérer le nom de l'ONAD]** pour comprendre exactement pourquoi l'AUT a été refusée. Parfois, il manque un important élément d'information, un test de diagnostic, des résultats de laboratoire, etc. Dans ces cas-là, la demande doit être soumise de nouveau. Autrement, vous pouvez porter la décision en appel comme suit :

[Décrire brièvement le processus de l'ONAD pour faire appel auprès de l'instance d'appel nationale pertinente]

ET SI L'AUT DE MON **[INSÉRER LE NOM DE L'ONAD]** N'EST PAS RECONNUE PAR MA FI?

Vous ou **[insérer le nom de l'ONAD]** avez 21 jours à compter de la notification de non-reconnaissance pour soumettre le dossier à l'AMA aux fins d'examen. Vous devez envoyer les mêmes informations que vous avez soumises à **[insérer le nom de l'ONAD]** et sur lesquelles a reposé la décision du CAUT, par l'intermédiaire d'une méthode en ligne sécurisée ou par courrier recommandé à l'adresse suivante :

Département médical de l'AMA
Agence mondiale antidopage
Tour de la Bourse
800, Place Victoria, bureau 1700
C. P. 120
Montréal (Québec) H4Z 1B7
Canada

L'adresse courriel à utiliser pour poser des questions ou envoyer la demande d'examen est la suivante : medical@wada-ama.org.

Dans l'attente de la décision de l'AMA, l'AUT de **[insérer le nom de l'ONAD]** reste valable pour les contrôles de compétitions de niveau national et pour les contrôles hors compétition seulement. Si la question n'est pas soumise à l'AMA pour examen, **[insérer le nom de l'ONAD]** doit déterminer si l'AUT initialement accordée devrait rester valable pour les contrôles de compétitions de niveau national et les contrôles hors compétition.

MES INFORMATIONS MÉDICALES SERONT-ELLES TRAITÉES DE FAÇON CONFIDENTIELLE?

Tout le contenu d'une demande d'AUT, y compris les informations médicales justificatives et toute autre information associée à l'évaluation de votre demande d'AUT, demeure strictement confidentiel et est traité conformément à la déclaration du sportif contenue dans le processus AUT d'ADAMS [Pour l'option 2 de la section « Comment demander une AUT? » seulement :], ajouter : et dans le formulaire de demande d'AUT de [insérer le nom de l'ONAD] [insérer le lien vers une version personnalisée du modèle de demande d'AUT]. Tous les membres du CAUT et les autres destinataires autorisés de votre demande d'AUT et des informations connexes (tel qu'il est précisé dans la déclaration du sportif) sont soumis au secret professionnel ou à une obligation contractuelle en matière de confidentialité.

Veillez lire attentivement les termes de la déclaration du sportif. En particulier, veuillez noter que si vous souhaitez révoquer le droit du CAUT de [insérer le nom de l'ONAD] d'obtenir les informations associées à votre demande d'AUT, conformément à la déclaration du sportif, la demande de reconnaissance d'AUT sera considérée comme retirée sans qu'une approbation ait été délivrée.

[insérer le nom de l'ONAD] et tout autre destinataire autorisé ne conserveront pas les informations liées à votre demande d'AUT plus longtemps que nécessaire aux fins décrites dans la déclaration du sportif, conformément au Standard international pour la protection des renseignements personnels.

COORDONNÉES

Si vous avez des questions ou désirez obtenir d'autres renseignements à propos des pratiques de gestion des renseignements personnels de [insérer le nom de l'ONAD], veuillez communiquer avec [insérer les coordonnées du responsable de la protection des données de l'ONAD].

Si vous avez des doutes quant à l'organisme auquel vous devez soumettre une demande d'AUT ou à propos du processus de reconnaissance, ou si vous avez d'autres questions sur les AUT, veuillez communiquer avec : [insérer les coordonnées applicables de [insérer le nom de l'ONAD]].

AUTRES LIENS UTILES

[Standard international pour les autorisations d'usage à des fins thérapeutiques \(SIAUT\) de l'AMA](#)

[Listes de vérification aux fins d'une AUT](#)

[Lignes directrices de l'AMA pour le Standard international pour les autorisations d'usage à des fins thérapeutiques \(SIAUT\) 2021 \(en anglais\)](#)

[Plateforme d'éducation et d'apprentissage antidopage \(ADEL\) de l'AMA](#)

[Insérer d'autres liens pertinents, s'il y a lieu, p. ex., SIPRP ou page Web pertinente concernant la protection des données]

Exemple de page Web décrivant le processus d'AUT des sportifs (FI)

QU'EST-CE QU'UNE AUTORISATION D'USAGE À DES FINS THÉRAPEUTIQUES (AUT)?

Les sportifs peuvent être atteints d'une affection médicale qui les force à prendre des médicaments ou à avoir recours à certaines procédures. Si le médicament ou la méthode qu'un sportif doit utiliser pour traiter une affection particulière est interdit selon la [Liste des interdictions](#) de l'Agence mondiale antidopage (AMA), une AUT peut permettre au sportif de recourir à cette substance ou à cette méthode tout en participant à des compétitions sportives, et ce, sans se rendre coupable d'une violation des règles antidopage (VRAD) ni subir de sanction applicable. Les demandes d'AUT sont évaluées par un comité de médecins, le Comité d'autorisation d'usage à des fins thérapeutiques (CAUT).

QUELS SONT LES CRITÈRES POUR ACCORDER UNE AUT?

L'ensemble des quatre critères suivants doivent être respectés (pour en savoir plus, veuillez consulter [l'article 4.2 du Standard international pour les autorisations d'usage à des fins thérapeutiques \(SIAUT\)](#) de l'AMA) :

- Le sportif a reçu un diagnostic pour une affection médicale devant être traitée au moyen d'une substance ou méthode interdite.
- L'utilisation de la substance à des fins thérapeutiques ne produira pas, par prépondérance des probabilités, d'amélioration significative de la performance au-delà de celle attribuable au retour à l'état de santé normal du sportif.
- La substance ou méthode interdite est un traitement indiqué de l'affection médicale, et il n'existe pas d'alternative thérapeutique autorisée et raisonnable.
- La nécessité d'utiliser cette substance ou méthode n'est pas une conséquence de l'usage antérieur (sans AUT) d'une substance ou méthode qui était interdite au moment de son usage.

QUI DOIT DEMANDER UNE AUT? OÙ ET QUAND EN DEMANDER UNE?

Les sportifs qui sont soumis aux règles antidopage ont besoin d'une AUT pour faire usage d'une substance interdite ou d'une méthode interdite. Vous devez vous informer auprès de **[insérer le nom de la FI]** pour savoir à qui envoyer la demande et s'il est possible de demander une AUT à titre rétroactif.

Tout d'abord, vérifiez si le médicament ou la méthode que vous avez l'intention de prendre ou d'utiliser est interdit selon la Liste des interdictions de l'AMA.

[Liste des interdictions/page] Vous pouvez aussi consulter une base de données des médicaments en ligne ou demander à votre organisation nationale antidopage (ONAD) si elle en a une.

Vous avez la responsabilité d'informer votre médecin que vous êtes un sportif soumis aux règles antidopage. Vous et votre médecin devez vérifier si la substance ou méthode prescrite figure sur la [Liste des interdictions](#). Si c'est le cas, envisagez des options qui ne sont pas interdites; s'il n'y en a aucune, soumettez une demande d'AUT. Rappelez-vous qu'au bout du compte, cette responsabilité incombe aux sportifs. Contactez votre ONAD ou **[insérer le nom de la FI]** en cas de difficultés.

Par la suite, communiquez avec **[insérer le nom de la FI et ajouter ses coordonnées]** pour déterminer votre niveau de compétition et les exigences relatives à la demande d'AUT.

→ **Si l'on détermine que vous êtes un sportif de niveau international** *[insérer la définition que donne la FI d'un sportif de niveau international]*, vous devez soumettre votre demande d'AUT à **[insérer le nom de la FI]** à l'avance, dès que le besoin surgit, à moins d'une urgence ou de circonstances exceptionnelles.

Dans le cas des substances interdites seulement en compétition, vous devez demander une AUT au moins 30 jours avant votre prochaine compétition, à moins que l'une des exceptions sur les AUT rétroactives (voir ci-dessous) s'applique.

Veuillez consulter la section « Comment demander une AUT auprès de **[insérer le nom de la FI]**? » ci-dessous.

Si vous détenez déjà une AUT délivrée par votre ONAD :

[Remarque : La FI doit choisir une seule des deux options applicables.]

[Option 1 – Reconnaissance automatique pour des ONAD spécifiques ou des substances spécifiques] :

[Décrire les catégories de décisions (substances ou ONAD) où la FI reconnaît automatiquement les décisions en matière d'AUT et en dresser la liste.]

Dans ce cas, veuillez informer **[insérer le nom de la FI]** que vous avez obtenu une AUT auprès de votre ONAD.

Si votre AUT actuelle n'appartient à aucune des catégories de décisions décrites ci-dessus, vous devez soumettre une demande de reconnaissance auprès de **[insérer le nom de la FI]**. Reportez-vous à la section « Comment soumettre une demande de reconnaissance de l'AUT de mon ONAD auprès de **[insérer le nom de la FI]**? » ci-dessous.

[Option 2 – Aucune reconnaissance automatique]

L'AUT de votre ONAD n'est valable qu'au plan national, et vous devez soumettre une demande de reconnaissance de votre AUT à **[insérer le nom de la FI]**. Reportez-vous à la section « Comment soumettre une demande de reconnaissance de l'AUT de mon ONAD auprès de **[insérer le nom de la FI]**? » ci-dessous.

→ **Si vous n'êtes PAS un sportif de niveau international et que vous avez été soumis à un contrôle par** **[insérer le nom de la FI]**, **[insérer le nom de la FI]** reconnaît une AUT valide accordée par votre ONAD (c'est-à-dire qu'elle satisfait au critère du SIAUT pour l'attribution d'une AUT), à moins que

vous ne soyez tenu d'effectuer une demande de reconnaissance de l'AUT pour participer à une compétition sportive lors d'un événement international.

Si vous n'êtes PAS un sportif de niveau national selon la définition qui en est donnée par votre ONAD et que vous avez été soumis à un contrôle par [insérer le nom de la FI], vous devez faire une demande d'AUT rétroactive auprès de [insérer le nom de la FI].

PUIS-JE OBTENIR UNE AUT RÉTROACTIVE?

Vous pouvez faire une demande d'AUT rétroactive auprès de [insérer le nom de la FI] uniquement dans les cas suivants :

Vous aviez besoin d'un traitement d'urgence pour une affection médicale.

Il n'y avait pas assez de temps pour présenter une demande d'AUT, vous n'en avez pas eu l'occasion ou d'autres circonstances exceptionnelles vous ont empêché de soumettre une demande d'AUT ou de la faire évaluer avant d'être soumis au contrôle.

Vous êtes un sportif de niveau inférieur qui ne relève pas de la compétence de [insérer le nom de la FI] ou d'une ONAD et avez été soumis à un contrôle.

Vous avez obtenu un résultat positif après avoir fait usage d'une substance hors compétition qui n'est interdite qu'en compétition (par exemple, les glucocorticoïdes).

Dans des cas rares et exceptionnels, et nonobstant toute autre disposition du SIAUT, vous pouvez faire une demande d'approbation rétroactive pour l'utilisation thérapeutique d'une substance ou méthode interdite et obtenir cette approbation si, étant donné l'objectif du Code, il serait manifestement injuste que l'AUT rétroactive ne soit pas accordée.

Cette AUT rétroactive unique ne sera accordée qu'avec l'approbation préalable de l'AMA (et l'AMA peut, à sa libre et entière appréciation, accepter ou rejeter la décision de [insérer le nom de la FI]).

Remarque importante :

L'usage d'une substance ou méthode interdite sans AUT pourrait aboutir à une VRAD.

Si une demande d'AUT rétroactive est nécessaire à la suite d'un prélèvement d'échantillons, nous vous conseillons fortement de préparer un dossier médical à soumettre pour évaluation.

COMMENT DEMANDER UNE AUT AUPRÈS DE [INSÉRER LE NOM DE LA FI]?

[Remarque : La FI doit choisir une seule des deux options ci-dessous.]

[Option 1 – Seulement au moyen d'ADAMS]

Vous devez soumettre votre demande d'AUT, y compris le dossier médical requis, exclusivement au moyen d'ADAMS. Si vous n'avez pas encore de compte ADAMS, veuillez communiquer avec [insérer les coordonnées applicables] pour qu'on vous en configure un.

[Option 2 – Au moyen d'ADAMS ou d'un formulaire de demande d'AUT imprimé/électronique]

[insérer le nom de la FI] vous encourage à soumettre les demandes d'AUT au moyen d'ADAMS, de même que les informations médicales requises. Si vous n'avez pas encore de compte ADAMS, veuillez communiquer avec **[insérer les coordonnées applicables]** pour qu'on vous en configure un. Autrement, veuillez télécharger le formulaire de demande d'AUT de **[insérer le nom de la FI]** **[insérer le lien vers une version personnalisée du modèle de demande d'AUT de l'AMA]** et, après l'avoir rempli et signé, envoyez-le avec le dossier médical exigé à **[insérer les coordonnées applicables]**.

Votre demande d'AUT doit être rédigée en lettres majuscules ou caractères d'imprimerie lisibles.

Le dossier médical doit comprendre :

- des antécédents médicaux complets, y compris la documentation du ou des médecins ayant posé le diagnostic original (si possible);

- les résultats de tous les examens, analyses de laboratoire et études d'imagerie en rapport avec la demande.

[insérer les modalités touchant les frais relatifs à la demande d'AUT, c.-à-d. à la charge du sportif, y compris tout examen médical, test ou étude d'imagerie complémentaire, etc.]

Les demandes d'AUT incomplètes ou non lisibles ne seront pas traitées et seront retournées pour qu'elles soient remplies et soumises de nouveau.

Pour vous aider, vous et votre médecin, à fournir les documents médicaux appropriés, nous vous suggérons de consulter les [Listes de vérification aux fins d'une AUT](#) de l'AMA, pour des conseils et de l'assistance, et les [Informations médicales pour éclairer les décisions des CAUT](#), pour des conseils sur des affections médicales courantes, certains traitements et substances, etc.

Conservez une copie du formulaire de demande d'AUT et de toutes les informations médicales soumises à l'appui de votre demande, ainsi qu'une preuve d'envoi.

COMMENT SOUMETTRE UNE DEMANDE DE RECONNAISSANCE DE L'AUT DE MON ONAD AUPRÈS DE **[insérer le nom de la FI]**?

Votre demande de reconnaissance doit être soumise à **[insérer le nom de la FI]** par écrit et indiquer le numéro de référence de l'AUT dans ADAMS.

Conservez une copie de la preuve d'envoi de votre demande de reconnaissance à **[insérer le nom de la FI]**.

QUE SE PASSE-T-IL LORS DES GRANDES MANIFESTATIONS?

Un organisateur de grandes manifestations peut exiger que les sportifs demandent une reconnaissance de leur AUT s'ils souhaitent faire usage d'une substance ou d'une méthode interdite en lien avec cette manifestation.

Si vous détenez une AUT de [insérer le nom de la FI] et que vous prévoyez de concourir lors d'une grande manifestation, comme les Jeux olympiques, vous devriez communiquer avec l'organisateur concerné pour obtenir de l'information sur son processus de reconnaissance.

QUAND VAIS-JE RECEVOIR LA DÉCISION CONCERNANT MA DEMANDE D'AUT [OU DEMANDE DE RECONNAISSANCE]?

Le CAUT de [insérer le nom de la FI] doit rendre une décision dès que possible, habituellement dans les 21 jours à compter de la date de réception de la demande d'AUT dûment remplie [ou de la demande de reconnaissance].

ET SI J'AI BESOIN DE RENOUELER MON AUT?

La durée de chaque AUT varie, après quoi elle expire automatiquement. Si vous devez continuer d'utiliser la substance ou méthode interdite, il est de votre responsabilité de soumettre une nouvelle demande d'AUT accompagnée des informations médicales mises à jour avant la date d'expiration, afin qu'une décision puisse être prise avant l'expiration de l'AUT courante.

Remarque importante :

La présence (à la suite d'un prélèvement d'échantillons), l'utilisation, la possession ou l'administration de la substance ou méthode interdite doit être en accord avec les conditions de votre AUT. Par conséquent, si vous avez besoin d'une posologie, fréquence, voie ou durée d'administration d'une manière qui diffère sensiblement de celle indiquée dans l'AUT, vous devez communiquer avec [insérer le nom de la FI], car vous pourriez devoir présenter une nouvelle demande d'AUT. Certaines posologies et substances, comme l'insuline, font souvent l'objet de modifications pendant le traitement; ces changements éventuels doivent être mentionnés par le médecin traitant dans la demande d'AUT et ils seront généralement acceptés par le CAUT de l'OAD.

ET SI MA DEMANDE D'AUT AUPRÈS DE [INSÉRER LE NOM DE LA FI] EST REFUSÉE?

Tout refus d'une demande d'AUT est accompagné d'une explication écrite des motifs de la décision. Si les explications ne vous semblent pas claires, veuillez communiquer avec [insérer le nom de la FI] pour comprendre exactement pourquoi l'AUT a été refusée. Parfois, il manque un important élément d'information, un test de diagnostic, des résultats de laboratoire, etc. Dans ces cas-là, la demande doit être soumise de nouveau.

Vous ou votre ONAD pouvez soumettre le dossier à l'AMA pour examen dans un délai maximal de 21 jours suivant la notification de la décision rendue par le CAUT de [insérer le nom de la FI]. Vous devez envoyer les mêmes informations que vous nous avez soumises et qui ont conduit au refus de l'AUT, par l'intermédiaire d'une méthode en ligne sécurisée ou par courrier recommandé à l'adresse suivante :

Département médical de l'AMA
Agence mondiale antidopage

Tour de la Bourse
800, Place Victoria, bureau 1700
C. P. 120
Montréal (Québec) H4Z 1B7
Canada

L'adresse courriel à utiliser pour poser des questions ou envoyer la demande d'examen est la suivante : medical@wada-ama.org.

Veillez noter que l'AMA n'est pas obligée d'accepter une demande d'examen. Si la demande est refusée, vous ou votre ONAD pouvez en appeler au Tribunal arbitral du sport.

ET SI L'AUT DE MON ONAD N'EST PAS RECONNUE PAR [INSÉRER LE NOM DE LA FI]?

Vous ou votre ONAD avez 21 jours à compter de la date de la décision pour soumettre le dossier à l'AMA aux fins d'examen. L'adresse de courriel à utiliser pour poser des questions ou envoyer la demande d'examen est la suivante : medical@wada-ama.org. Vous pouvez aussi envoyer un courrier à l'adresse suivante :

Département médical de l'AMA
Agence mondiale antidopage
Tour de la Bourse
800, Place Victoria, bureau 1700
C. P. 120
Montréal (Québec) H4Z 1B7
Canada

Vous devez soumettre à l'AMA les mêmes renseignements que vous avez fournis à votre ONAD. Assurez-vous d'utiliser une méthode en ligne sécurisée si vous ne les envoyez pas par courrier recommandé.

Dans l'attente de la décision de l'AMA, l'AUT de votre ONAD reste valable pour les contrôles de compétitions de niveau national et pour les contrôles hors compétition seulement.

Si la question n'est pas soumise à l'AMA pour examen, votre ONAD doit déterminer si l'AUT accordée initialement devrait rester valable pour les contrôles de compétitions de niveau national et les contrôles hors compétition.

MES INFORMATIONS MÉDICALES SERONT-ELLES TRAITÉES DE FAÇON CONFIDENTIELLE?

Tout le contenu d'une demande d'AUT, y compris les informations médicales justificatives et toute autre information associée à l'évaluation de votre demande d'AUT, demeure strictement confidentiel et est traité conformément à la déclaration du sportif contenue dans le processus AUT d'ADAMS [Pour l'option 2 de la section « Comment demander une AUT auprès de [FI]? », ajouter : et dans le formulaire de demande d'AUT de [insérer le nom de la FI] [Insérer le lien vers une version personnalisée du modèle de demande d'AUT de l'AMA]. Tous les membres du CAUT et les autres destinataires autorisés de votre demande d'AUT et des informations connexes (tel qu'il est précisé dans la déclaration du sportif) sont soumis au secret professionnel ou à une obligation contractuelle en matière de confidentialité.

Veillez lire attentivement les termes de la déclaration du sportif. En particulier, veuillez noter que si vous souhaitez révoquer le droit du CAUT de **[insérer le nom de la FI]** d'obtenir les informations associées à votre AUT, conformément à la déclaration du sportif, la demande de reconnaissance d'AUT sera considérée comme retirée sans qu'une approbation [ou reconnaissance] ait été délivrée.

[insérer le nom de la FI] et tout autre destinataire autorisé ne conserveront pas les informations liées à votre demande d'AUT plus longtemps que nécessaire aux fins décrites dans la déclaration du sportif, conformément au Standard international pour la protection des renseignements personnels.

COORDONNÉES

Si vous avez des questions ou désirez obtenir d'autres renseignements à propos des pratiques de gestion des renseignements personnels de **[insérer le nom de la FI]**, veuillez communiquer avec **[insérer les coordonnées du responsable de la protection des données de la FI]**.

Si vous avez des doutes quant à l'organisme auquel vous devez soumettre une demande d'AUT ou à propos du processus de reconnaissance, ou si vous avez d'autres questions sur les AUT, veuillez communiquer avec : **[insérer les coordonnées applicables]**.

AUTRES LIENS UTILES

[Standard international pour les autorisations d'usage à des fins thérapeutiques \(SIAUT\) de l'AMA](#)

[Listes de vérification aux fins d'une AUT](#)

[Lignes directrices de l'AMA pour le Standard international pour les autorisations d'usage à des fins thérapeutiques \(SIAUT\) 2021 \(en anglais\)](#)

[Plateforme d'éducation et d'apprentissage antidopage \(ADEL\) de l'AMA](#)

[insérer d'autres liens pertinents, s'il y a lieu, p. ex., SIPRP ou page Web pertinente concernant la protection des données]

Glossaire

A

ACTH	Hormone adrénocorticotrope
ADAMS	Système d'administration et de gestion antidopage
ADEL	Plateforme d'éducation et d'apprentissage antidopage
AGR	Autorité de gestion des résultats
AMA	Agence mondiale antidopage
AUT	Autorisation d'usage à des fins thérapeutiques

C

CAUT	Comité d'autorisation d'usage à des fins thérapeutiques
-------------	---

F

FI	Fédération internationale
-----------	---------------------------

G

GC	Glucocorticoïde
-----------	-----------------

I

ITA	International Testing Agency (Agence de contrôles internationale)
------------	---

L

Liste	Liste des interdictions
--------------	-------------------------

O

OAD	Organisation antidopage
ONAD	Organisation nationale antidopage

R

RAA	Résultat d'analyse anormal
------------	----------------------------

S**SIAUT** Standard international pour les autorisations d'usage à des fins thérapeutiques**SIPRP** Standard international pour la protection des renseignements personnels**T****TAS** Tribunal arbitral du sport**TDAH** Trouble déficitaire de l'attention avec hyperactivité**V****VRAD** Violation des règles antidopage